

# **La cohésion sociale au Canada**

## **Rapport final**

PN 5063

Préparé pour :

Patrimoine canadien  
Citoyenneté et Immigration Canada  
Communication Canada

Préparé par :

Groupe de recherche Environics

Le 1<sup>er</sup> mars 2002

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1.0 Introduction .....</b>	<b>4</b>
<b>2.0 Résumé .....</b>	<b>6</b>
Contexte général.....	6
Sensibilisation au changement législatif.....	6
Attitudes envers l'immigration .....	6
Discrimination .....	7
Intégration sociale.....	7
Tensions sociales .....	7
Probabilité d'un attentat terroriste au Canada.....	8
Droits et libertés en vertu la Charte.....	8
Utilisation et fiabilité des médias .....	9
Réponse du gouvernement aux événements du 11 septembre.....	9
Conclusions et recommandations .....	9
<b>3.0 Méthodologie .....</b>	<b>11</b>
3.1 Choix de l'échantillon .....	11
3.2 Entrevues par téléphone.....	12
3.3 Taux de réponse .....	12
<b>4.0 Contexte général .....</b>	<b>14</b>
4.1 Question la plus importante confrontant le Canada .....	14
4.2 Inquiétude relative à la situation économique .....	15
4.3 Perceptions globales de la performance du gouvernement .....	17
4.4 Perceptions de la sécurité personnelle .....	18
4.5 Diversité des cercles sociaux.....	19
<b>5.0 Sensibilisation aux modifications législatives .....</b>	<b>21</b>
5.1 Sensibilisation aux modifications proposées à la loi sur l'immigration.....	21
5.2 Élément principal des modifications proposées à la loi sur l'immigration .....	23
<b>6.0 Attitudes envers l'immigration .....</b>	<b>25</b>
6.1 Niveaux d'immigration.....	25
6.2 Effet de l'immigration sur la culture canadienne.....	28
6.3 Effet de l'immigration dans les collectivités locales .....	30
<b>7.0 Discrimination .....</b>	<b>34</b>
7.1 Discrimination envers les blancs.....	35
7.2 Perception de l'impact sociétal des groupes minoritaires au Canada .....	38
7.3 Discrimination fondée sur la religion : un problème.....	41
7.4 Discrimination envers les non blancs.....	43
<b>8.0 Intégration sociale.....</b>	<b>45</b>
8.1 Aisance dans les situations sociales avec des personnes de races différentes..	46

8.2 La diversité au sein des écoles fournit une expérience éducative plus enrichissante.....	48
8.3 Sacrifier la religion ou la culture au nom de l'acceptation sociale .....	49
8.4 Difficulté d'accommodement des différents groupes ethniques et culturels dans les écoles .....	52
8.5 Droits et privilèges selon le pays de naissance.....	54
<b>9.0 Multiculturalisme .....</b>	<b>59</b>
9.1 Notre société multiculturelle est une pierre angulaire de la culture canadienne..	60
9.2 Notre société multiculturelle est source de fierté pour les Canadiens.....	62
9.3 Les personnes appartenant à des groupes raciaux et culturels différents enrichissent la vie culturelle canadienne.....	65
<b>10.0 Tensions sociales .....</b>	<b>68</b>
10.1 Le problème du racisme .....	68
10.2 Acceptation par opposition à acculturation .....	69
10.3 Racisme et compréhension interculturelle .....	73
<b>11.0 Probabilité d'un attentat terroriste au Canada .....</b>	<b>78</b>
11.1 Probabilité d'un attentat terroriste .....	78
<b>12.0 Droits et libertés relatif à la charte .....</b>	<b>81</b>
12.1 Le droit à recevoir une protection égale et des avantages égaux issus de la loi .....	83
12.2 Le droit d'être à l'abri de fouilles et de saisies déraisonnables.....	87
12.3 La liberté d'association.....	89
12.4 Le droit de ne pouvoir être détenu ou emprisonné de façon arbitraire .....	92
12.5 La liberté de conscience et de religion.....	94
12.6 La liberté de rassemblement paisible.....	97
12.7 La liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression.....	99
12.8 Liberté personnelle de dire tout ce que l'on veut au sujet du gouvernement ..	103
<b>13.0 Utilisation et fiabilité des médias .....</b>	<b>106</b>
13.1 Utilisation des médias .....	106
13.2 Fiabilité des médias .....	108
<b>14.0 La réaction du gouvernement aux événements du 11 septembre.....</b>	<b>110</b>
14.1 Représentation du Canada sur la scène internationale .....	111
14.2 Relations avec les États-Unis .....	112
14.3 Aide étrangère et humanitaire.....	114
14.4 Sécurité nationale .....	115
<b>Questionnaire .....</b>	<b>117</b>

## **1.0 Introduction**

Patrimoine canadien, comme ainsi que d'autres ministères fédéraux, fait de la recherche sur les perceptions, les croyances et les attitudes des Canadiens envers les tensions sociales et les différences interculturelles pouvant exister au Canada depuis plus de deux décennies. Dans des recherches antérieures menées par Patrimoine canadien et Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) ainsi que d'autres ministères fédéraux, les attitudes des Canadiens envers l'immigration, l'identité canadienne, le multiculturalisme, l'éducation sociale, la tolérance et la distance sociale ont aussi fait l'objet d'examins.

Étant donné les événements du 11 septembre, on s'attendait à ce qu'il se produise un changement au plan de la cohésion sociale au Canada. La présente recherche vise à utiliser des questions et des données provenant de vagues de recherches antérieures afin de suivre tout récent changement d'opinion pouvant s'être produit. En outre, on s'intéresse à la sensibilisation et aux attitudes des Canadiens envers la couverture médiatique après le 11 septembre, les politiques et procédures actuelles et nouvelles en matière d'immigration, les perceptions de nos droits et libertés en vertu de la charte à la lumière d'une menace possible du terrorisme et les perceptions de la réaction du gouvernement canadien aux événements du 11 septembre.

Ce sondage vise plus particulièrement les sujets suivants :

- Le contexte social général de la société canadienne;
- La sensibilisation au changement législatif;
- Les attitudes envers l'immigration;
- Les perceptions de la discrimination;
- Les perceptions de l'intégration sociale;
- Les perceptions du multiculturalisme;
- Les perceptions des tensions sociales;
- La probabilité d'attentats terroristes au Canada;
- Droits et libertés en vertu de la charte;
- L'utilisation des sources médiatiques et
- La crédibilité perçue des sources médiatiques

Afin d'obtenir ces renseignements, Environics a mené un sondage national auprès de 2 003 Canadiens de 18 ans ou plus. Les entrevues ont été menées entre le 28 novembre 2001 et le 9 décembre 2001. Globalement, les résultats sont précis à +/- 2.2 pour cent, 19 fois sur 20. Ces marges d'erreur sont un peu plus grandes pour les différents sous-groupes. Un projet de recherche qualitative a également été mené dans ces mêmes domaines généraux et ces constatations ont été prises en compte dans la conception de l'instrument de recherche.

Tout le travail de recherche d'Environics est mené conformément aux normes professionnelles établies par l'Association professionnelle de recherche en marketing (APRM) et l' Association canadienne des organisations de recherche en marketing.

Ce rapport présente les résultats du sondage. Les valeurs dans les tableaux sont des pourcentages à moins d'avis contraire. Des exemplaires des questionnaires anglais et français sont joints en annexes au présent rapport. Les tableaux de données statistiques détaillées sont présentés sous plis séparé.

## 2.0 Résumé

Le Groupe de recherche Environics est heureux de présenter ce résumé des résultats de recherche du sondage à Patrimoine canadien. Ces données sont basées sur un sondage auprès de 2 003 Canadiens, de 18 ans ou plus, mené entre le 28 novembre et le 9 décembre 2001. Globalement, ces résultats sont précis à +/- 2.2 pour cent, 19 fois sur 20.

### **Contexte général**

Lorsqu'on a demandé aux répondants quelle question devrait être prioritaire pour le gouvernement au moment du sondage, plus d'un quart des Canadiens (27 %) mentionnent les soins de santé, suivi de 13 pour cent qui mentionnent la situation économique et huit pour cent qui font mention d'emplois ou de chômage.

Une majorité de Canadiens (52 %) s'inquiète de la situation économique globale.

Les Canadiens sont divisés sur la question de la performance du gouvernement du Canada: 36 pour cent la cote comme excellente (3 %) ou bonne (33 %), un tiers (33 %) la cote ni médiocre ni excellente et un autre tiers (31 %) la cote comme pauvre (23 %) ou médiocre (8 %).

Deux tiers des Canadiens (65 %) estiment que leur niveau de sécurité est inchangé depuis l'année dernière. Les Canadiens sont plus portés à dire qu'ils se sentent moins en sécurité (30 %) que plus en sécurité (5 %) que l'année dernière.

Une majorité des Canadiens déclare qu'elle a peu d'amis proches (50 %) ou aucun ami proche (14 %) appartenant à un groupe ethnique ou culturel différent du leur.

### **Sensibilisation au changement législatif**

Une majorité de Canadiens n'est pas consciente des récents changements à la loi sur l'immigration : ce sont surtout les femmes, notamment celles dont les niveaux de scolarité et de revenu sont plus bas, qui indiquent être les moins au courant.

Selon un quart de ceux qui sont conscients des changements législatifs proposés à la loi sur l'immigration, les procédures de dépistage plus serrées sont la première raison de ces changements. Des minorités importantes estiment que ces changements

### **Attitudes envers l'immigration**

La moitié des Canadiens (50 %) estiment que le Canada accepte un nombre approprié (correct) d'immigrants au pays. Ceux qui disent que le Canada accepte un trop grand nombre d'immigrants au pays (36 %) sont beaucoup plus nombreux que ceux qui disent que le Canada en accepte trop peu (7 %).

Une pluralité de Canadiens estiment que les immigrants de différentes cultures ont renforcé notre culture (47 %) et qu'ils ont eu un impact positif sur leur collectivité (46 %).

### ***Discrimination***

Une majorité de Canadiens ne sont pas d'accord à l'effet que la discrimination envers les blancs est un problème (69 % en désaccord), que le Canada change trop rapidement en raison de toutes les minorités maintenant présentes au pays (58 %), et que la discrimination fondée sur la religion est un problème au Canada (54 %). Cependant, une majorité de Canadiens (56 % d'accord) est d'accord que la discrimination envers les non blancs est un problème.

Selon les résultats, les réponses ne sont pas tellement différentes des données de suivi recueillies en 1998 et en 1991, sauf en ce qui a trait aux réponses à l'énoncé qui dit que la discrimination envers les non blancs est un problème au Canada. Dans ce cas, l'accord avec cet énoncé a diminué, se situant à 60 pour cent en 1998 et à 55 pour cent en 1991. On retrouve une variation dans les réponses aux énoncés sur la discrimination selon les paramètres suivants chez les répondants : sexe, la langue, la région, le groupe ethnique, les perceptions de notre situation économique, la perception qu'une probabilité que le Canada subira un attentat terroriste, ainsi que selon les attitudes envers l'acceptation et l'acculturation des minorités.

### ***Intégration sociale***

Les Canadiens ont, en général, une attitude très positive envers l'intégration sociale dans notre pays. Une très grande majorité a une opinion positive relativement à son niveau d'aisance avec des personnes de races différentes (92 % d'accord) et à l'énoncé que les écoles où il y a des étudiants provenant d'origines ethniques différentes vivent une expérience éducative plus enrichissante (80 % d'accord). Les réponses à ces deux énoncés représentent l'appui le plus fort parmi les cinq énoncés examinés dans ce sondage.

Plusieurs répondants ne sont pas d'accord que les Canadiens qui sont nés dans des pays différents ne devraient pas avoir les mêmes droits et privilèges que ceux qui y sont nés (77 % en désaccord), que les groupes minoritaires doivent abandonner les aspects de leurs préceptes religieux et de leurs particularités culturelles qui sont en conflit avec les normes canadiennes (55% en désaccord), ou que des gens appartenant à des cultures et des groupes ethniques différents sont difficiles à accommoder dans nos écoles (50% en désaccord).

### ***Tensions sociales***

Une pluralité de Canadiens (37 %) est d'avis que le problème du racisme n'a pas changé. Les groupes minoritaires estiment que la situation s'aggrave (25 %), est beaucoup plus grave (7 %), s'améliore un peu (27%) ou est meilleure (2 %). En comparaison, plus de la

moitié d'entre eux (51 %) avaient la perception que le problème du racisme s'était aggravé lors d'un sondage en 1995.

Les Canadiens sont presque également partagés à savoir quelle option devrait être la plus haute priorité pour le Canada : accepter les groupes d'autres cultures au sein de la culture canadienne (43 %) ou acculturer ces groupes en les encourageant à s'efforcer de changer pour ressembler davantage aux Canadiens (45 %).

Plus de neuf Canadiens sur dix (91 %) estiment que le gouvernement devrait jouer un rôle pour contrer le racisme. Une majorité importante (68 %) est d'avis qu'il est clair que les Canadiens d'origine musulmane ne soutiennent pas le terrorisme international. De plus, sept Canadiens sur dix (72 %) s'inquiètent que les personnes d'origine arabe ou musulmane au Canada pourraient devenir la cible de racisme ou d'attentats personnels en raison des attentats terroristes de septembre.

### ***Probabilité d'un attentat terroriste au Canada***

Les Canadiens se sentent maintenant un peu plus confiants qu'un attentat terroriste n'est pas imminent sur notre territoire qu'ils le ressentait au cours des semaines qui ont suivi les attentats terroristes du 11 septembre 2001 à Washington et à New York. Ceux qui croient toujours qu'il est vraisemblable qu'un attentat terroriste se produise au cours des deux prochaines années au Canada (50 % dans l'ensemble, 13% très probable) sont aussi ceux qui sont portés à croire que la situation économique est en difficulté, que l'immigration a affaibli la société et que le racisme augmente au Canada.

### ***Droits et libertés en vertu de la Charte***

Les Canadiens ne sont pas d'avis que la menace du terrorisme justifie fortement l'imposition de limites sur aucun de nos droits et libertés. En fait, des majorités ou pluralités disent que la menace du terrorisme ne justifie pas que l'on limite l'étendue de nos droits et libertés de conscience et de religion (51 %), de rassemblement paisible (42 %) et de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression, y compris la liberté des médias (44 %).

Les Canadiens sont partagés sur la question à savoir si la menace du terrorisme justifie fortement (34 %) ou ne justifie pas (35 %) qu'on limite l'étendue du droit à recevoir une protection égale et des avantages égaux en vertu de la loi, sans aucune discrimination, et si la menace du terrorisme justifie quelque peu (35 %) ou ne justifie pas (35 %) le droit de ne pouvoir être détenu ou emprisonné de façon arbitraire. Des pluralités estiment que la menace du terrorisme justifie seulement quelque peu de limiter l'étendue du droit d'être à l'abri de fouilles et de saisies déraisonnables (38 %) et de la liberté d'association (42 %).

De plus, lorsqu'on a demandé aux répondants s'ils estimaient être en mesure de jouir de la liberté d'expression au Canada, 87 pour cent ont dit être d'accord qu'ils jouissent de cette liberté. Les Canadiens semblent traiter ces libertés et droits avec une certaine importance et ne semblent pas prêts à s'en départir, même sous la menace du terrorisme.



### **Utilisation et fiabilité des médias**

Les attentats terroristes du 11 septembre et la guerre contre le terrorisme qui a suivi ont amené les Canadiens à explorer diverses sources d'information médiatiques plus que d'habitude, lors de périodes moins chaotiques. De façon plus importante, les Canadiens croient que toutes les sources médiatiques vérifiées dans ce sondage ont été en général fiables dans leur présentation de l'information sur la guerre contre le terrorisme, les nouvelles canadiennes télédiffusées étant en tête au point de vue utilisation et fiabilité.

Les Canadiens croient que toutes les sources médiatiques dont ils se servent sont en général fiables, les nouvelles canadiennes télédiffusées et le canal CNN étant considérés plus fiables dans l'ensemble que les journaux ou la radio.

### **La réponse du gouvernement aux événements du 11 septembre**

Une majorité de Canadiens croit que le gouvernement fédéral a bien représenté le Canada au plan international (52 %), en maintenant de bonnes relations avec les États-Unis (71 %) et en abordant l'aide étrangère et humanitaire après les attentats du 11 septembre (52 %). Même si les Canadiens sont deux fois plus portés à réagir positivement (49 %) plutôt que négativement (22 %) par rapport à la façon du gouvernement fédéral d'aborder les questions de sécurité nationale, cette question continue de recevoir les cotes globales les plus faibles parmi les quatre domaines politiques examinés.

### **Conclusions et recommandations**

Les résultats de ce sondage indiquent clairement que, dans l'ensemble, les Canadiens demeurent toujours confiants dans la vigueur de notre société malgré les troubles et bouleversements causés par les attentats du 11 septembre 2001. Cela se voit dans la stabilité avec laquelle les Canadiens perçoivent les niveaux d'immigration et les points de vue positifs généraux envers l'immigration et le multiculturalisme.

Cela ne signifie pas que notre tissu social n'a pas fait l'objet de tension. À l'opposé, les minorités visibles au Canada sont davantage préoccupées par leur sécurité personnelle et les perceptions de racisme au sein de notre société. À cet effet, le gouvernement, agissant de façon appropriée selon un nombre important de Canadiens, ne devrait pas cesser ses efforts pour démontrer que le Canada est une société inclusive, il devrait s'efforcer également de combattre le racisme et bâtir le respect à l'égard de la diversité et du multiculturalisme.

Il faut aussi comprendre qu'en fait, la société canadienne fait maintenant face à deux dilemmes : répondre de façon appropriée au terrorisme et à l'insécurité nationale d'une part, et d'autre part, faire face au ralentissement économique. Même si ces deux conditions sont distinctes, elles interagissent en fait d'une manière à renforcer le sentiment de vulnérabilité et le manque de contrôle personnel ressentis par plusieurs Canadiens beaucoup moins nantis et moins éduqués.

Il y a une différence essentielle dans le déroulement de ces questions. Ceux qui sont surtout préoccupés par un attentat terroriste font une surconsommation des médias alors que ceux qui ressentent des pressions économiques tendent à moins consommer de médias. Il semble que la télévision soit le seul moyen qui réussisse à rejoindre efficacement les deux groupes.

Il y a aussi une différence dans les messages qui peuvent réduire ce sentiment de vulnérabilité et d'inquiétude. Pour ceux qui ressentent des pressions économiques, il serait utile que le Canada lance certains messages rassurants qu'il est prêt à faire en sorte que tous les Canadiens puissent partager les avantages d'un recouvrement économique. Le Canada doit rassurer ceux qui s'inquiètent d'un attentat possible qu'il s'occupe à la fois de la sécurité et de la vigilance.

Comme le calendrier des activités politiques se détourne de la question de la crise causée par les attentats en faveur de préoccupations plus « traditionnelles » de soins de santé, d'éducation et d'économie, il pourrait être important de mettre l'accent sur d'autres initiatives de sécurité nationale comme la protection civile plutôt que de se centrer sur une menace imprévisible.

Même si les bulletins des nouvelles de télévision canadiennes demeurent une principale source de nouvelles fiables pour la majorité des Canadiens, les mieux nantis et éduqués se fient toujours beaucoup aux journaux. Les messages généraux rassurants et dignes de confiance sont peut-être efficaces à la télévision, mais les Canadiens dans la tranche supérieure de revenu et la plus éduquée s'attendent aux messages plus concrets et complets de la presse écrite.

Les Canadiens, notamment ceux qui sont les mieux nantis et éduqués, résisteraient fortement à une violation importante des droits de la Charte. Cela est encore plus vrai lorsqu'il s'agit de questions de liberté de croyance et de conscience. Même si les Canadiens sont très opposés quant à l'imposition de limites sur les libertés de la Charte, ils sont aussi très confiants qu'ils peuvent librement critiquer le gouvernement et ne sentent aucune hésitation à le faire. Cela contraste fortement avec le « resserrement des rangs » aux États-Unis, suite aux attentats du 11 septembre.

Il est également clair que plusieurs Canadiens croient que le gouvernement fédéral a agi de façon appropriée sur la scène internationale au cours de la période qui a suivi le 11 septembre. On s'inquiète peu de nos rapports avec les États-Unis ou de notre conduite à l'étranger. Cela dit, le gouvernement peut encore améliorer son image quant à sa façon d'aborder la sécurité ou la défense nationale. Cependant, étant donné que le programme d'avant le 11 septembre s'impose de nouveau, il faut y voir une priorité du gouvernement parmi d'autres, plutôt que son unique priorité.

### 3.0 Méthodologie

Les résultats du sondage sont basés sur des questions posées à 2 003 Canadiennes et Canadiens, de 18 ans et plus, des dix provinces du Canada. Le sondage a été effectué par téléphone du 28 novembre au 9 décembre 2001.

#### 3.1 Choix de l'échantillon

On a conçu la technique d'échantillonnage afin de compléter environ 2 000 entrevues dans des ménages choisis au hasard à travers le Canada. Elle a été conçue de manière à ce qu'elle représente la population canadienne à l'exception des Canadiens du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest ou du Nunavut. Afin d'augmenter la taille des échantillons des régions et provinces peu peuplées, on s'est servi de quotas basés sur la taille des provinces et des collectivités. On a aussi utilisé un quota axé sur le sexe (50/50).

La répartition finale de l'échantillon est comme suit :

	Quotas	Pondérés N	Non pondérés N	Marge d'erreur
Atlantique	350	163	352	5,2
Québec	400	505	400	4,9
Ontario	500	749	501	4,4
Manitoba/Saskatchewan	250	142	250	6,2
Alberta	200	181	200	6,9
Colombie-Britannique	300	262	300	5,7

Le modèle d'échantillonnage dépend de la stratification de la population par dix provinces et par six tailles des collectivités (1 000 000 d'habitants ou plus, 100 000 à 1 000 000 d'habitants, 25 000 à 100 000 habitants, 10 000 à 25 000 habitants, et 5 000 à 10 000 habitants et moins de 5 000 habitants).

Environics utilise une technique de sélection d'échantillons modifiée de Waksburg-Mitofsky. Les numéros de téléphone sont choisis à partir des plus récents annuaires téléphoniques publiés. Ces numéros servent de « catégories » à partir desquelles l'échantillon est actuellement tiré. Les « catégories » originales de numéros de téléphones ne sont pas utilisées dans l'échantillon. La technique de sélection de l'échantillon de Waksburg-Mitofsky permet de s'assurer que les numéros non inscrits et les numéros inscrits après la publication de l'annuaire sont inclus dans l'échantillon.

Au total, on a tiré 14 093 numéros de téléphone. Dans chacun des ménages contactés, les répondants de 18 ans et plus ont été présélectionnés au hasard en utilisant la méthode de « l'anniversaire le plus récent ». L'utilisation de cette technique donne des résultats qui sont aussi valides et efficaces que celle d'énumérer toutes les personnes d'un ménage et en choisir une au hasard.

On a posé une question de présélection afin d'exclure de l'échantillon final les ménages dont un des membres était à l'emploi d'une entreprise de conseillers spécialisés en recherche publicitaire ou commerciale des médias, du gouvernement du Canada ou un membre élu.

Dans l'analyse des données, on a pondéré les résultats du sondage afin de refléter la proportion actuelle des segments de la population sur et sous échantillonnés. Dans ce sondage, on a pondéré les résultats afin de tenir compte de l'âge, du sexe et de la région.

### **3.2 Entrevues par téléphone**

On a effectué les entrevues à partir des bureaux centraux d'Environics de Toronto et de Montréal.

Les responsables de secteurs étaient présents en tout temps afin de s'assurer de l'exactitude des entrevues et de l'enregistrement des réponses. On a surveillé de façon discrète dix pour cent du travail de chaque intervieweur pour les besoins du contrôle de la qualité, conformément aux normes établies par l'Association canadienne des organisations de recherche en marketing.

On a fait un minimum de cinq appels auprès d'un ménage avant de classer une telle situation dans la catégorie « aucune réponse ».

### **3.3 Taux de réponse**

On a effectué et complété un total de 2 003 entrevues.

Le taux réel de réponse pour le sondage est de 17 pour cent : le nombre d'entrevues complétées (2 003) divisé par l'échantillon total (14 093) moins les numéros non valides / non résidentiels, les numéros hors de service et les numéros qui ont posé un obstacle langagier (2 058).

Le taux réel d'exécution est de 50 pour cent : le nombre d'entrevues complétées (2 003) divisé par le nombre de répondants admissibles contactés directement (4 027).

La marge d'erreur pour un échantillon de 2 003 est de +/- 2.2 points de pourcentage, 19 fois sur 20. Les marges sont plus larges pour les sous-échantillons régionaux et démographiques.

Le tableau suivant porte sur les résultats détaillés des 2 003 entrevues complétées dans ce sondage.

### Tableau des résultats des entrevues complétées

	Nbre	%
Nombre d'appels	14 093	100
Ménages non admissibles	180	1
Non résidentiels / hors de service	1 701	12
Obstacle langagier	177	1
Sous-total	2 058	15
Nouvelle base (14 093-2 058)	12 035	100
Aucune réponse / ligne occupée/ répondant non disponible	8 008	67
Refus	1 997	17
Refus au milieu de l'entrevue	27	*
Sous-total	10 032	83
Entrevues nettes complétées (12 035-10 032)	2 003	17
Taux d'entrevues complétées (2 003/[12 035-8 008])		50

\* Moins d'un pour cent

## 4.0 Contexte général

On a posé un certain nombre de questions aux répondants de ce sondage afin d'établir un contexte général de leurs perceptions. Ces questions portaient sur la préoccupation la plus importante pour les répondants, leur niveau d'inquiétude concernant la situation économique, leur évaluation globale de la performance du gouvernement du Canada, leur niveau perçu de sécurité personnelle par rapport à il y a un an et la diversité de leur cercle social proche.

### 4.1 Question la plus importante confrontant le Canada

**Même si les préoccupations sur le terrorisme et ses suites ont dominé le calendrier des activités dans les semaines après les attentats du 11 septembre 2001, il semble maintenant que les questions sur les soins de santé et la situation économique se sont de nouveau imposées dans l'esprit des Canadiens.**

Lorsqu'on a demandé quelles seraient les priorités auxquelles le gouvernement devrait accorder le plus d'attention au moment de réaliser le sondage, plus du quart des Canadiens (27 %) ont mentionné les soins de santé, suivi de 13 pour cent qui ont mentionné la situation économique et huit pour cent, les emplois ou le chômage. Même si l'inquiétude la plus notoire au sujet du terrorisme et de la sécurité nationale a faibli, huit pour cent des Canadiens mentionnent les questions de défense, de sécurité ou de terrorisme comme les questions prioritaires pour le gouvernement. Un autre six pour cent mentionnent la question d'éducation et de pauvreté comme la plus importante, suivi des impôts (4 %), de l'immigration / des réfugiés (4 %), des services sociaux (3 %) et des dépenses du gouvernement (3 %). Un Canadien sur dix (10 %) a mentionné certaines autres questions, chacune n'obtenant pas plus de deux pour cent des mentions, alors que deux pour cent ont mentionné qu'il n'y avait pas de problème et six pour cent ont dit ne pas être en mesure de préciser un problème ou ne voulaient pas le faire.

<b>Question la plus importante confrontant le Canada (%)</b>	
Régime d'assurance-maladie / Soins de santé	27
Économie	13
Emplois / Chômage	8
Défense nationale / Sécurité / Terrorisme	8
Éducation / Écoles	6
Pauvreté / Les sans-abri	6
Impôts / Réforme fiscale / TPS	4
Immigration / Réfugiés	4
Services sociaux - pensions - garderies - logement	3
Déficit / Dette / Dépenses gouvernementales	3
Autre	10
Aucune	2
SP/ND	6
Q.3 Si vous réfléchissez aux questions auxquelles le Canada fait face aujourd'hui, quelle serait la priorité à laquelle le gouvernement du Canada devrait accorder le plus d'attention selon vous? N=2 003	

L'inquiétude au sujet des soins de santé est plus élevée chez les femmes (33 %) que chez les hommes (20%) et elle est la plus élevée chez les personnes à la retraite (36%), celles de 60 ans ou plus (34 %) et les résidents de l'Ontario. La préoccupation au sujet des soins de santé est la plus faible en Alberta (17 %).

Les hommes s'inquiètent davantage de la situation économique (17 %) et des emplois / chômage (10 %) que les femmes (9 % et 6 % respectivement). L'inquiétude au sujet de la situation économique augmente au fur et à mesure que les niveaux de scolarité et de revenu augmentent. Alors que les Anglophones (14 %) s'inquiètent davantage que les Francophones (9 %) des conditions économiques générales, les Francophones (12 %) s'inquiètent plus que les Anglophones (7 %) des emplois et du chômage. Les Canadiens de l'Atlantique (14 %) s'inquiètent le plus des questions d'emploi alors que les Britanno-Colombiens (17 %) et les Canadiens de descendance asiatique (24 %) ont plus d'inquiétude que la moyenne au sujet de la situation économique.

Relativement aux attitudes envers les niveaux d'immigration, ceux qui disent que le Canada accepte trop peu d'immigrants sont plus susceptibles de dire que la situation économique générale (16 %) et les emplois ou le chômage (12 %) sont les questions les plus importantes qui confrontent les gouvernements comparativement à ceux qui disent que le gouvernement accepte trop d'immigrants (9 % et 8 % respectivement).

Les Francophones (10 %), les résidents du Québec en général (10 %) et les travailleurs à temps partiel (10 %) sont plus portés à mentionner la pauvreté et les sans-abri comme les questions les plus importantes que le gouvernement devrait aborder.

Parmi ceux qui pensent qu'un attentat terroriste majeur au Canada est très probable, seulement 11 pour cent ont mentionné le terrorisme et la sécurité nationale comme la question la plus importante pour le gouvernement au Canada aujourd'hui.

#### **4.2 Inquiétude relative à la situation économique**

##### **Une majorité de Canadiens s'inquiète de la situation économique globale au Canada.**

À l'heure actuelle, une majorité de Canadiens (52 %) dit s'inquiéter de la situation économique globale au Canada, et 11 pour cent se disent très inquiets. À l'opposé, plus d'un tiers des Canadiens (36 %) disent ne pas trop s'inquiéter des conditions économiques générales et 10 pour cent disent ne pas s'inquiéter du tout. Un pour cent des Canadiens n'expriment pas d'opinion sur cette question.

<b>Inquiétude au sujet de la situation économique (%)</b>	
Très inquiet(iète)	11
Inquiet(iète)	41
Pas très inquiet(ète)	36
Ou pas du tout inquiet(iète)	10
SP/ND	1
Q.1 Si vous considérez l'ensemble de la situation économique au Canada, diriez-vous que vous êtes . . . N=2 003	

Les femmes (57 %) sont plus inquiètes que les hommes (46 %) au sujet de la situation économique globale. Les personnes moins liées à la population active sont aussi plus portées que d'autres à se dire inquiètes au sujet de la situation économique. Même si les niveaux globaux d'inquiétude sont semblables, les Anglophones s'inquiètent davantage (12 % très inquiets) que les Francophones (6 %). L'inquiétude au sujet de la situation économique est plus courante chez ceux qui sont près de la retraite (58 % inquiets parmi ceux entre 45 et 59 ans) que chez ceux qui commencent leur carrière (38 % parmi ceux entre 18 et 29 ans).

Les résidents de la Colombie-Britannique (60 % au total, 21 % très inquiets) et les minorités visibles<sup>1</sup> (60 % au total, 17 % très inquiets) sont les plus pessimistes par rapport à l'état de la situation économique. Les résidents du Canada Atlantique (48 %), de l'Ontario (49 %) et les collectivités de 100 000 et un million de population (49 %) sont les moins pessimistes.

Même si une majorité de Canadiens dit s'inquiéter de la situation économique, la confiance dans l'économie augmente lorsque les revenus du ménage et les niveaux de scolarité augmentent. Une majorité de ceux qui appartiennent aux groupes démographiques les mieux nantis (59 %) et les plus éduqués (53 %) n'exprime aucune inquiétude sur la situation économique.

Il n'existe pas de corrélation claire entre l'inquiétude au sujet de la situation économique et les attitudes envers l'immigration. Cependant, parmi ceux qui craignent une possibilité immédiate d'un attentat terroriste important au Canada, 68 pour cent disent s'inquiéter de la situation économique, et 22 pour cent disent qu'ils s'inquiètent beaucoup.

---

<sup>1</sup> On a évalué le statut comme minorité visible au moyen d'une question d'auto-évaluation à une question générale, une méthode utilisée avec succès dans d'autres recherches de sondage. Cependant, il est possible que cette évaluation ne porte pas sur la même population que si on avait utilisé une définition plus précise, par exemple, une définition utilisée dans d'autres recherches effectuées par Patrimoine canadien. Les résultats indiquent que la population des minorités visibles dans ce sondage comprend 65 % de citoyens canadiens, et par conséquent, les réponses des minorités visibles pourraient différer des réponses de la population des minorités visibles au Canada qui ne sont pas des citoyens canadiens.



### 4.3 Perceptions globales de la performance du gouvernement

#### Les Canadiens sont divisés sur la question de la performance du gouvernement du Canada.

À l'heure actuelle, les Canadiens tendent à être partagés sur la question de la performance du gouvernement fédéral. Plus d'un tiers des répondants cotent la performance du gouvernement comme excellente (3 %) ou bonne (33 %), un tiers comme neutre (33 %) et un peu moins d'un tiers comme pauvre (23 %) ou médiocre (8 %). Un pour cent des Canadiens n'a pu répondre à la question ou a refusé d'y répondre. Sur une échelle d'un à sept, le gouvernement fédéral obtient une cote globale de 4,0.

Performance du gouvernement du Canada ( % )	
Excellente	3
Bonne	33
Ni médiocre ni excellente	33
Pauvre	23
Médiocre	8
SP/ND	1
Q.2 De façon générale, comment évalueriez-vous la performance du gouvernement du Canada? Veuillez utiliser un chiffre variant de 1 à 7 où 1 signifie médiocre, 7 signifie excellente et le chiffre du milieu signifie ni bonne ni mauvaise? N=2 003	

En plus de recevoir des cotes plus élevées de la part des Canadiens plus jeunes (moyenne de 4,2, 43 % accordant une cote positive), de récents immigrants (moyenne de 4,7, 54 % accordant une cote positive) et des résidents permanents (moyenne de 4,4, 48 % accordant une cote positive), les évaluations positives du gouvernement fédéral augmentent avec les revenus du ménage, de 34 pour cent parmi ceux de la catégorie de revenu la moins nantie à 42 pour cent parmi ceux de la catégorie de revenu la mieux nantie. Même si leurs cotes positives globales sont semblables, les Francophones (25 %) évaluent la performance du gouvernement fédéral de façon moins négative que les Anglophones (32 %).

D'une perspective régionale, les résidents du Québec (moyenne de 4,2, 40 % accordant une cote positive) et de l'Ontario (moyenne de 4,1, 41 % accordant une cote positive) évaluent la performance du gouvernement fédéral de façon plus positive que les résidents de la Colombie-Britannique (moyenne de 3,6, 27 % accordant une cote positive).

Les perceptions positives de la performance du gouvernement fédéral diminuent au fur et à mesure que l'impact perçu de l'immigration sur le Canada s'éloigne de la cote positive vers la cote négative. Le gouvernement fédéral reçoit une moyenne de 4,3, et une cote positive de 43 pour cent parmi ceux qui disent que l'immigration rend le Canada plus fort en comparaison avec la moyenne de 3,8 pour cent et une cote positive de 31 pour cent de ceux qui disent que l'immigration affaiblit notre pays. De la même manière, ceux qui disent que le Canada accueille un nombre à peu près adéquat d'immigrants chaque année accordent une cote plus favorable au gouvernement fédéral (moyenne de 4,2, 41 %).

accordant une cote positive) que ceux qui disent que le Canada en accueille un trop grand nombre (moyenne de 3.8, 30 % accordant une cote positive).

Ceux qui disent s'inquiéter de la situation économique ou craindre d'imminents attentats terroristes accordent aussi des cotes plus faibles à la performance du gouvernement fédéral que leurs homologues.

Même si la consommation médiatique générale indique peu de corrélation avec les perceptions de la performance du gouvernement fédéral, les perceptions positives de la performance du gouvernement fédéral augmentent avec la consommation accrue des nouvelles canadiennes télédiffusées. Les cotes augmentent d'une moyenne de 3,3 et d'une cote positive de 25 pour cent parmi ceux qui ne reçoivent aucune information des nouvelles canadiennes télédiffusées à une moyenne de 4,2 et une cote positive de 38 pour cent parmi ceux qui reçoivent beaucoup d'information de cette source.

#### **4.4 Perceptions de la sécurité personnelle**

**Une majorité de Canadiens est d'avis que son niveau de sécurité est à peu près le même qu'il y a un an.**

Même si deux tiers des Canadiens (65 %) disent que leur niveau de sécurité personnelle est demeuré inchangé depuis un an, il est plus probable qu'ils disent qu'ils se sentent moins en sécurité (30 %) que plus en sécurité (5 %) en comparaison avec leur sentiment de sécurité l'an dernier. Moins d'un pour cent des Canadiens a répondu « ne sait pas » ou n'a pas répondu à cette question.

<b>Niveau de sécurité personnelle comparé à l'an dernier ( % )</b>	
Plus en sécurité	5
Moins en sécurité	30
À peu près autant en sécurité	65
SP/ND	*

*Q.9 Si vous réfléchissez à la sécurité de votre personne, vous pensez-vous plus en sécurité, moins en sécurité ou à peu près autant en sécurité qu'il y a un an?*

Il y a plusieurs différences démographiques et attitudinales importantes dans les réponses à cette question, dont le sexe et le statut minoritaire semblent les plus significatifs. Alors qu'environ le quart des hommes (23 %) dit se sentir moins en sécurité comparé à il y a un an, près de deux femmes sur cinq (37 %) expriment une plus grande préoccupation au sujet de leur sécurité. En outre, alors que 72 pour cent des hommes disent qu'il n'y a pas eu de changement quant à leur niveau de sécurité personnelle, seulement 59 pour cent des femmes sont de cet avis.

Les Anglophones sont plus enclins (32 %) que les Francophones (24 %) à dire que leur niveau de sécurité personnelle a diminué au cours de la dernière année. Également, ceux ayant des cercles sociaux plus divers (38 %), ceux de religions non-chrétiennes (38 %), les minorités visibles (35 %) et les résidents de la Colombie-Britannique (35 %) sont plus enclins à dire que leur niveau de sécurité personnelle a diminué (même si des majorités au sein de ces quatre groupes disent que leurs perceptions quant à leur sécurité personnelle demeurent inchangées).

Il faut noter que l'inquiétude au sujet de la sécurité personnelle diminue au fur et à mesure que les niveaux de scolarité augmentent. Cependant, ceux qui croient que le racisme au Canada se détériore (46 %) ou se détériore beaucoup (47 %), et ceux qui se disent inquiets de la situation économique (51 %) ou ceux qui craignent un attentat terroriste majeur imminent (53 %), indiquent des niveaux plus bas de sécurité personnelle en comparaison avec l'an dernier.

#### 4.5 Diversité des cercles sociaux

**Une majorité de Canadiens dit que quelques-uns (50 %) ou aucun (14 %) de leurs proches amis appartiennent à un groupe ethnique ou culturel différent.**

Comme pays multiculturel, le Canada offre l'occasion à ses citoyens de créer des amitiés ou connaissances avec des personnes de religions, races et cultures ethniques différentes. Cependant, la possibilité d'avoir un cercle social différent peut varier selon l'endroit, les occasions ou l'attitude et, comme l'indiquent les résultats dans cette section du rapport, il existe un grand écart parmi les Canadiens relativement à la diversité de leurs cercles sociaux. À l'heure actuelle, seulement 15 pour cent des Canadiens disent que tous ceux (4 %) ou la plupart (11 %) de ceux qui sont leurs proches amis appartiennent à un groupe ethnique ou culturel différent des leurs. Un autre cinquième des Canadiens (20 %) dit qu'environ la moitié de leurs amis appartiennent à des groupes différents alors qu'une majorité de Canadiens dit que seulement quelques-uns des proches amis (50 %) ou aucun (14 %) des proches amis appartiennent à des groupes ethniques ou culturels différents des leurs. Un pour cent des Canadiens n'a pas répondu à cette question et moins d'un pour cent a déclaré ne pas avoir de proches amis au Canada.

Amis appartenant à des groupes ethniques différents (%)	
Tous	4
La plupart d'entre eux	11
Environ la moitié d'entre eux	20
Quelques-uns	50
Aucun	14
N'a pas d'ami proche au Canada	*
SP/ND	1
Q.12 Si vous réfléchissez à vos proches amis, combien d'entre eux appartiennent à un groupe ethnique ou culturel différent du vôtre? N=1 005	

Les résidents permanents du Canada, les minorités visibles, celles de religions non chrétiennes et celles qui ont immigré au Canada il y a entre vingt et trente ans tendent à avoir les cercles sociaux les plus variés. Les cercles sociaux variés sont les plus courants en Ontario et dans les plus grandes collectivités, et les moins courants, dans le Canada Atlantique et les plus petites collectivités quoique, règle générale, les Anglophones ont des cercles sociaux plus variés que les Francophones.

Ceux qui ont 60 ans et plus tendent à avoir les cercles sociaux les plus homogènes et, fait intéressant, la diversité de leur cercle social diminue au fur et à mesure que les niveaux du revenu du ménage augmentent. Ceux qui s'identifient comme étant d'origine britannique, française ou canadienne ainsi que ceux nés aux États-Unis tendent à avoir des cercles sociaux plus homogènes que d'autres résidents du Canada.

La diversité ou l'homogénéité du cercle social d'une personne semble avoir peu d'effet sur la perception du nombre d'immigrants entrant au Canada. Cependant, ceux ayant des cercles sociaux plus variés sont plus positifs au sujet de l'effet de l'immigration sur la société canadienne que ceux qui ont des cercles sociaux plus homogènes. Étant donné le rapport entre la diversité des cercles sociaux et les revenus du ménage, il n'est pas surprenant que ceux ayant des cercles sociaux plus variés sont plus inquiets que leurs homologues quant à la situation économique générale.

## 5.0 Sensibilisation aux modifications législatives

Étant donné que le gouvernement canadien vient d'adopter le projet de loi C-11, *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, au milieu d'une médiatisation et d'un intérêt public considérable, il était intéressant dans le présent sondage d'examiner la sensibilisation et les perceptions des Canadiens relativement à cette loi. Comme le projet de loi C-11 n'avait pas encore reçu la sanction royale au moment du sondage, nous avons demandé aux Canadiens d'indiquer s'ils étaient conscients des modifications proposées à la loi sur l'immigration au Canada, puis, nous avons demandé à ceux qui avaient dit être au courant des modifications proposées de nous donner leurs perceptions sur la nature de ces modifications.

### 5.1 Sensibilisation aux modifications proposées à la loi sur l'immigration

**La majorité des Canadiens n'est pas consciente des modifications récentes à la loi sur l'immigration. Ce sont les femmes, notamment celles dont les niveaux de scolarité et de revenu sont inférieurs qui sont les moins au courant de ces modifications.**

Plus de la moitié des Canadiens sondés (53 %) ne connaissent pas les modifications proposées à la loi sur l'immigration au Canada. Quarante-six pour cent déclarent être au courant des modifications proposées. Moins d'un pour cent ne sait pas ou ne peut pas répondre à cette question.

Sensibilisation aux modifications proposées à la loi sur l'immigration au Canada (%)	
	Total
Oui	46
Non	53
SP/ND	*
Q.7) Au cours des dernières semaines, avez-vous entendu ou lu quelque chose au sujet des modifications proposées à la loi sur l'immigration au Canada? N=1 022	

Les hommes (52 %) sont plus au courant des modifications proposées à la loi sur l'immigration que ne le sont les femmes (42 %). En outre, comme le tableau suivant l'indique, la sensibilisation augmente avec l'éducation. Moins de deux personnes sur cinq qui possèdent un diplôme d'études secondaires (38 %) ou qui n'ont pas terminé leur niveau secondaire (36 %) sont au courant des modifications proposées à la loi sur l'immigration. Cependant, deux personnes sur cinq (41 %) parmi celles qui ont terminé des cours post-secondaires (collège), 57 pour cent parmi celles avec un certaine expérience universitaire et près de trois personnes sur cinq parmi celles qui ont complété un degré universitaire (58 %) sont au courant des modifications proposées.

<b>Sensibilisation aux modifications proposées à la loi sur l'immigration au Canada selon le niveau de scolarité ( %)</b>						
	Total	Partie du niveau secondaire	Niveau secondaire	Collège	Partie du niveau universitaire	Diplôme universitaire
Oui	46	36	38	41	57	58
Non	53	64	61	59	42	42
SP/ND	*	-	1	-	1	-
<i>Q.7) Au cours des dernières semaines, avez-vous entendu ou lu quelque chose au sujet des modifications proposées à la loi sur l'immigration au Canada? N=1 022</i>						

Dans le même ordre d'idée, la sensibilisation aux modifications proposées à la loi sur l'immigration augmente avec le revenu. Les personnes qui sont dans la tranche de revenu la plus faible (35 % - moins de 30 000 \$ par année) sont deux fois moins portées à indiquer qu'elles sont au courant des modifications proposées à la loi sur l'immigration que celles dans la tranche de revenu la plus élevée (60 % - 70 000 \$ par année et plus). Ainsi, alors que seulement un tiers (35 %) des personnes dans la tranche de revenu la plus faible est consciente de ces modifications, cette proportion augmente à la moitié (50 %) des Canadiens gagnant entre 30 000 \$ et 50 000 \$ par année, 52 pour cent de ceux gagnant entre 50 000 \$ et 70 000 \$ par année, et 60 pour cent de ceux gagnant plus de 70 000 \$ par année.

<b>Sensibilisation aux modifications proposées à la loi sur l'immigration au Canada selon le revenu ( %)</b>					
	Total	Moins de 30 000 \$	De 30 000 \$ à 50 000 \$	De 50 000 \$ à 70 000 \$	Plus de 70 000 \$
Oui	46	35	50	52	60
Non	53	65	50	48	40
SP/ND	*	-	*	-	-
<i>Q.7) Au cours des dernières semaines, avez-vous entendu ou lu quelque chose au sujet des modifications proposées à la loi sur l'immigration au Canada? N=1 022</i>					

Au niveau régional, les résidents de l'Ontario (55 %) et ceux d'origine britannique, canadienne et asiatique (53 % chacun) sont les plus au courant des modifications proposées à la loi alors que les Québécois (34 %) et les Canadiens français (38 %) sont les moins au courant de ces modifications.

## 5.2 Élément principal des modifications proposées à la loi sur l'immigration

**Un quart des personnes au courant des modifications proposées à la loi sur l'immigration identifie les procédures de dépistage comme l'élément principal de ces modifications.**

On a ensuite demandé aux Canadiens qui avaient indiqué être au courant des modifications proposées à la loi de préciser l'élément principal des modifications. Parmi les 46 pour cent de ceux au courant des modifications proposées à la loi, un quart des Canadiens sensibilisés (24 %) suggère que l'élément principal des modifications porte sur des procédures de dépistage plus serrées et un autre 16 pour cent identifient des mesures de sécurité plus nombreuses. De plus, un répondant sur cinq (20 %) indique que les modifications proposées portent sur la réduction du nombre d'immigrants provenant des pays terroristes (12 %) ou de « certains » (8 %) pays. Cinq pour cent identifient l'élément principal comme la vérification des antécédents des requérants et deux pour cent estiment que l'élément principal porte sur les modifications relatives aux attentats du 11 septembre. Fait intéressant à noter, un quart (26 %) de ceux indiquant être au courant des modifications proposées à la loi sur l'immigration est incapable de donner les grandes lignes ou ne connaît pas l'élément principal de ces modifications.

Élément principal des modifications proposées à la loi sur l'immigration (%)	
Procédures de dépistage plus serrées	24
Plus grand nombre de mesures de sécurité	16
S'efforcer de réduire le nombre d'immigrants en provenance des pays terroristes	12
Réduire le nombre d'immigrants en provenance de certains pays	8
Faire une plus grande vérification des antécédents des requérants	5
Modifications relatives aux attentats du 11 septembre	2
Autre	7
SP/ND	26
Q.8) À votre connaissance, quel est l'élément principal de ces modifications? N=479	

Au niveau régional, en termes de réponses les plus fréquemment citées, les résidents du Manitoba (30 %) et de la Saskatchewan (30 %) sont les plus portés à recommander des procédures de dépistage plus serrées, les résidents de la Colombie-Britannique (26 %) sont plus portés à recommander un plus grand nombre de mesures de sécurité et les Albertains (17 %) sont plus portés à suggérer de réduire le nombre d'immigrants en provenance de pays terroristes en comparaison avec les autres provinces. Les répondants de l'Alberta (31 %) et du Canada Atlantique (31 %) sont aussi les moins informés, et sont les plus portés à indiquer qu'ils ne savent pas ou ne peuvent pas donner les grandes lignes de l'élément principal des modifications proposées.

<b>Élément principal des modifications proposées à la loi sur l'immigration<sup>2</sup> selon la région ( %)</b>						
	C.-B.	Alberta	Manitoba/ Sask.	Ontario	Québec	Atlan- tique
Procédures de dépistage plus serrées	26	27	30	20	32	17
Plus grand nombre de mesures de sécurité	26	5	11	13	22	15
S'efforcer de réduire le nombre d'immigrants des pays terroristes	12	17	11	14	2	17
SP/ND	15	31	23	27	28	31
Q.8) À votre connaissance, quel est l'élément principal de ces modifications? N=479						

Au fur et à mesure que les perceptions d'attentats terroristes imminents à l'intérieur des deux prochaines années augmentent, il est aussi plus possible que les répondants mentionnent comme l'élément principal des modifications proposées à la loi des procédures de dépistage plus serrées. Ainsi, alors qu'un Canadien sur cinq (21 %) parmi ceux croyant qu'un attentat terroriste n'est pas du tout vraisemblable indique également que l'élément principal des modifications proposées porte sur des procédures de dépistage plus serrées, un Canadien sur cinq (22 %) de ceux qui croient qu'un attentat terroriste n'est pas très probable, 27 pour cent de ceux qui le voient comme quelque peu probable et un tiers (33 %) de ceux qui le voient comme très probable mentionnent également comme l'élément principal des procédures de dépistage plus serrées.

<sup>2</sup> Ce tableau ne comprend qu'un sous-ensemble des réponses les plus fréquentes.



## 6.0 Attitudes envers l'immigration

Après les attentats terroristes du 11 septembre, les médias canadiens ont consacré beaucoup d'attention à des faiblesses perçues dans le processus de dépistage des immigrants du Canada, dont ont pu profiter les groupes terroristes. Ces rapports laissent entendre que d'importantes lacunes existent dans notre processus de dépistage des immigrants qui peuvent entraîner de sérieuses conséquences pour notre sécurité nationale.

Mais même avant ces attentats, une minorité de Canadiens très articulée a estimé que nos cibles d'immigration et nos procédures d'accueil de réfugiés étaient trop généreuses. Leurs demandes de resserrer le système ont souvent été amplifiées par des articles hautement médiatisés sur des soi-disant crimes violents commis par de récents immigrants ou personnes en attente de déportation. Aussi, ceux opposés aux programmes multiculturels ont aussi indiqué que les généreuses cibles d'immigration affaiblissaient beaucoup notre unité et notre « culture » canadienne.

Au cours des dernières années, cependant, le gouvernement fédéral a fait un certain nombre de modifications au système d'immigration dans le but de relever les normes pour les demandes de statut d'immigrant reçu, de réduire les voies de recours par des requérants non admissibles et de faire exécuter les mesures d'expulsion des migrants illégaux plus rapidement. De plus, la réponse rapide du gouvernement à détenir des migrants chinois illégaux arrivés sur la côte ouest du Canada par bateau en 1999 a semblé avoir satisfait ceux qui soutenaient qu'Ottawa ne prenait pas l'immigration illégale assez au sérieux.

Afin d'examiner les attitudes envers les questions d'immigration, on a posé des questions aux Canadiens sur le nombre d'immigrants entrant au pays et sur l'effet des immigrants sur notre culture et nos collectivités individuelles.

### 6.1 Niveaux d'immigration

**La moitié des Canadiens (50 %) croit que le Canada accepte un nombre approprié d'immigrants au pays. Ceux qui disent que le Canada permet à un trop grand nombre d'immigrants d'entrer au pays (36 %) sont une proportion sensiblement plus grande que ceux qui disent que nous acceptons trop peu d'immigrants au pays (7 %).**

Le nombre de Canadiens qui disent que ce pays accepte un nombre approprié d'immigrants se situe à 50 pour cent, une augmentation de trois pour cent relativement aux semaines suivant immédiatement les attentats du 11 septembre mais semblables aux niveaux enregistrés préalablement. Cependant, le nombre de ceux d'avis qu'on permet à un trop grand nombre d'immigrants d'entrer au Canada (36 %) est plus de cinq fois le nombre de ceux d'avis qu'on en laisse entrer trop peu (7 %).

Nombre d'immigrants entrant au Canada (%)								
	Janv . 96	Janv . 98	Janv . 99	Janv . 00	Mar s 01	Juin 01	Sept . 01	Oct. 01
Trop	46	41	38	37	33	34	36	36
Nombre à peu près correct	42	47	47	50	51	49	47	50
Trop peu	6	8	9	12	13	12	11	7
Q.4 À votre avis, avez-vous le sentiment qu'il y a trop, trop peu ou un nombre correct d'immigrants qui entrent au Canada? N=2 003								

Comme le tableau plus haut l'indique, les points de vue des Canadiens sur le nombre d'immigrants acceptés au Canada ont changé de façon très nette au cours des cinq dernières années. L'effet des attentats terroristes du 11 septembre a mené à une légère augmentation du nombre de Canadiens qui croient qu'on accepte un trop grand nombre d'immigrants au pays depuis juin 2001, mais ce premier nombre a chuté de façon importante (-10 pour cent) par rapport aux niveaux enregistrés en janvier 1996.

Les femmes (39 %) sont plus portées que les hommes (32 %) à dire qu'on permet à un trop grand nombre d'immigrants d'entrer au pays. La croyance que le Canada accepte trop d'immigrants augmente aussi avec l'âge, de 31 pour cent parmi ceux de 18 à 29 ans à 41 pour cent parmi ceux de 60 ans et plus. Dans la même veine, la proportion de ceux qui disent que le Canada accepte un nombre à peu près adéquat d'immigrants diminue avec l'âge, d'un taux élevé de 57 pour cent dans le groupe d'âge plus jeune à un taux faible de 47 pour cent dans le groupe d'âge plus avancé (mais toujours un plus grand nombre).

Les Canadiens ont moins tendance à dire que le pays laisse entrer un trop grand nombre d'immigrants au fur et à mesure qu'augmentent leur niveau de revenu et d'éducation et la taille de la collectivité où ils habitent. D'autres facteurs qui affectent les attitudes des Canadiens envers les immigrants sont l'éducation, le revenu, le pays de naissance et la diversité de leur cercle social. Les Canadiens qui n'ont pas de diplôme d'études secondaires sont plus portés à dire qu'on laisse entrer un trop grand nombre d'immigrants (49 %) en comparaison avec ceux qui ont complété le niveau secondaire (44 %), le collège (39 %), une partie du niveau universitaire (29 %) ou un diplôme universitaire (23 %). Les Canadiens dont le revenu est moins de 30 000 \$ par année sont plus portés à dire qu'on laisse entrer un trop grand nombre d'immigrants (39 %), que ceux dont le revenu est de 30 000 \$ à 50 000 \$ (35 %), de 50 000 \$ à 70 000 \$ (33 %), ou de plus de 70 000 \$ (30 %).

Comme le tableau suivant l'indique, le pourcentage de Canadiens ayant des points de vue négatifs sur les niveaux d'immigration diminue au fur et à mesure que la taille de leur collectivité augmente.

<b>Attitudes envers les niveaux d'immigration selon la taille de la collectivité ( % )</b>				
	Moins de 10 000	De 10 000 à 100 000	De 100 000 à 1 million	Plus d'1 million
Trop	43	38	35	31
Nombre à peu près correct	46	49	48	55
Trop peu	6	7	8	7
<i>Q4: À votre avis, avez-vous le sentiment qu'il y a trop, trop peu ou un nombre correct d'immigrants qui entrent au Canada? N=2 003</i>				

Les Canadiens ayant complété une partie de leurs études universitaires ou détenant un diplôme universitaire sont plus portés à dire que le Canada laisse entrer un nombre adéquat d'immigrants (63 % et 56 % respectivement) que ceux ayant complété leur collège (53 %), ceux détenant un diplôme d'études secondaires (40 %) ou ceux n'ayant pas complété les études secondaires (42 %). De la même manière, les Canadiens qui sont aux études et qui travaillent ou qui sont aux études et qui ne travaillent pas sont plus portés à dire qu'on laisse entrer un nombre adéquat d'immigrants (68 % et 59 % respectivement) que ceux qui travaillent à temps plein (49 %), à temps partiel (47 %), sont sans emploi (56 %), demeurent à la maison (49 %) ou sont à la retraite (48 %).

Les Anglophones (38 %) sont plus portés que les Francophones (30 %) à dire qu'on laisse entrer trop d'immigrants au Canada, alors que les Francophones sont plus portés à dire qu'on laisse entrer un nombre adéquat (59 %) que les Anglophones (47 %). Comme nous le verrons plus loin cependant, les Francophones sont plus portés à se dire ambivalents au sujet des contributions des immigrants à notre culture et collectivité.

De façon intéressante, les points de vue des minorités visibles défient la sagesse conventionnelle. Elles sont plus portées à dire que le Canada a trop d'immigrants (45 %) que les autres Canadiens (34 %). Les Canadiens qui n'appartiennent pas à des groupes minoritaires visibles sont plus portés à dire que le Canada laisse entrer un nombre adéquat d'immigrants (51 %) que les Canadiens des groupes minoritaires visibles (44 %).

Ceux qui sont nés à l'extérieur du Canada, des États-Unis et du Royaume-Uni sont plus portés à dire que ce pays laisse entrer trop peu d'immigrants (12 %) en comparaison avec les résidents nés au Canada (9 %), aux É.-U. (5 %) et au R.-U. (6 %).

Ceux qui sont d'avis que le niveau de racisme au Canada est beaucoup plus acceptable, c'est-à-dire qu'il a beaucoup diminué, sont aussi plus portés à dire qu'on laisse entrer au pays trop peu d'immigrants (12 %) en comparaison avec ceux qui sont d'avis que les niveaux de racisme sont plus acceptables (6 %), un peu plus acceptables (6 %), n'ont pas changé (7 %), quelque peu plus mauvais (9 %), plus mauvais (10 %) ou très mauvais (6 %).

Les Canadiens dont le cercle social ne comprend pas d'amis parmi d'autres groupes culturels ou ethniques sont plus portés à dire qu'on laisse entrer trop d'immigrants au Canada (57 %) en comparaison avec ceux qui ont quelques amis (32 %), un nombre égal d'amis (33 %), ou la plupart de leurs amis (29 %) d'autres groupes ethniques ou culturels que les leurs. De la même manière, les Canadiens qui disent que les politiques sur l'immigration au pays rendent le Canada beaucoup plus faible ou plus faible sont deux fois plus portés à dire qu'on laisse entrer trop d'immigrants (64 % et 66 % respectivement) que ceux qui disent que l'immigration a eu un effet neutre (35 %), ou que l'immigration a renforcé le Canada (23 %) ou la rendu beaucoup plus fort (18 %). Vingt pour cent des Canadiens qui disent que les politiques canadiennes sur l'immigration ont renforcé le Canada disent aussi qu'on laisse entrer trop peu d'immigrants. Il s'agit de plus du double par rapport à ceux qui disent que l'immigration a renforcé le Canada (9 %), a eu un effet neutre (5 %), a affaibli le Canada (2 %) ou la rendu beaucoup plus faible (6 %).

Comme il fallait s'y attendre, le nombre de Canadiens qui disent qu'on laisse entrer un nombre adéquat d'immigrants augmente au fur et à mesure que les impressions de l'effet de l'immigration deviennent plus positives. Seulement 28 pour cent de ceux qui disent que l'immigration a rendu le Canada beaucoup plus faible disent qu'on laisse entrer un nombre adéquat, en comparaison avec 62 pour cent qui disent que les politiques canadiennes sur l'immigration ont renforcé le Canada et 56 pour cent qui disent que le Canada est beaucoup plus fort à cause de l'immigration.

D'autres questions qui révèlent des attitudes polarisées envers l'immigration comprennent l'inquiétude au sujet de la situation économique et la possibilité d'une attentat terroriste au Canada. Quarante-huit pour cent des répondants qui s'inquiètent beaucoup de la situation économique pensent aussi qu'on laisse entrer trop d'immigrants au pays, en comparaison à 35 pour cent qui ne s'inquiètent pas du tout de la situation économique. De la même manière, 47 pour cent des Canadiens qui disent qu'un attentat terroriste au pays est très probable au cours des deux prochaines années disent aussi qu'on laisse entrer trop d'immigrants au Canada, en comparaison avec 36 pour cent qui disent qu'un attentat est tout à fait invraisemblable.

## **6.2 Effet de l'immigration sur la culture canadienne**

### **Un plus grand nombre de Canadiens disent que les immigrants de différentes cultures ont renforcé notre culture.**

Les Canadiens ont, règle générale, une impression favorable de la contribution des immigrants à la vitalité de notre culture. Quarante-sept pour cent estiment que les immigrants de différentes cultures ont rendu notre culture plus forte (37 %) ou beaucoup plus forte (10 %), en comparaison avec 28 pour cent qui estiment qu'ils ont un effet neutre et 23 pour cent qui estiment qu'ils ont affaibli notre culture (18 %) ou l'ont beaucoup affaibli (5 %).

<b>Effet de l'acceptation d'immigrants sur notre culture ( %)</b>	
Beaucoup plus forte	10
Plus forte	37
Ni plus faible ni plus forte	28
Plus faible	18
Beaucoup plus faible	5
SP/ND	2
<i>Q5. Le fait que nous acceptions des immigrants provenant d'origines culturelles diverses rend-il notre propre culture canadienne beaucoup plus forte, plus forte, ni plus forte ni plus faible, plus faible ou beaucoup plus faible?</i>	

Les Canadiens sont plus portés à avoir des impressions favorables des contributions des immigrants au fur et à mesure que leur niveau de scolarité augmente. Cinquante-six pour cent de ceux qui possèdent un diplôme universitaire disent que l'immigration a renforcé la culture canadienne comparé à 41 pour cent de ceux qui ont moins qu'un diplôme d'études secondaires.

La taille de la collectivité demeure un facteur déterminant important des attitudes envers l'effet de l'immigration sur notre culture. Pour les collectivités rurales de moins de 10 000 habitants, 44 pour cent disent que les immigrants ont rendu la culture canadienne plus forte mais ce nombre augmente à 50 pour cent parmi ceux qui vivent dans des grandes régions métropolitaines.

Il est intéressant de noter que les Francophones sont plus portés à être ambivalents envers la contribution culturelle des immigrants. Quarante-trois pour cent accordent une cote neutre comparé à 23 pour cent chez les Anglophones. Un tiers des Francophones (32 %) est d'avis que les immigrants ont renforcé notre culture alors qu'une majorité d'Anglophones (52 %) est de ce même avis.

Les minorités visibles (50 %) sont seulement légèrement plus portées à dire que l'immigration a influencé positivement la culture canadienne en comparaison avec d'autres Canadiens (46 %). Il est très surprenant de noter cependant que les minorités visibles sont plus portées que les autres Canadiens (22 %) à dire que les immigrants ont affaibli la culture canadienne (28 %).

La religion est un autre facteur démographique qui influence les attitudes envers l'immigration. Cinquante-six pour cent des répondants athées ou agnostiques disent que l'immigration a rendu la culture canadienne plus forte en comparaison avec 47 pour cent des protestants et 39 pour cent des catholiques. Soixante-deux pour cent des Canadiens de religions non chrétiennes disent que des immigrants d'origines culturelles diverses ont renforcé notre culture.

Les attitudes régionales envers l'immigration et son effet sur notre culture, y compris le changement de pourcentage ont changé depuis septembre 2001. Globalement, le nombre de Canadiens avec des impressions neutres a augmenté considérablement à travers le

pays, notamment au Québec, où 41 pour cent disent que l'immigration a eu un effet neutre sur la culture (une hausse de 21 points depuis septembre) et au Canada Atlantique (26 pour cent, une hausse de 21 points). Le Québec, dont la culture est principalement francophone, est la seule région où un plus grande nombre de répondants sont plutôt ambivalents envers les effets culturels de l'immigration que positifs.

<b>Effet de l'acceptation d'immigrants sur notre culture ( %) selon la région (Changement depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2001)</b>					
	Beaucoup plus faible	Plus faible	Ni plus forte ni plus faible	Plus forte	Beaucoup plus forte
Canada	5 (-4)	18 (+4)	28 (+17)	37 (-7)	10 (-8)
Atlantique	3 (-5)	17 (-5)	26 (+21)	42 (-10)	10 (-8)
Québec	6 (-4)	18 (-1)	41 (+21)	26 (-10)	8 (-2)
Ontario	5 (-4)	20 (+9)	21 (+12)	40 (-5)	11 (-12)
Prairies	4 (-3)	16 (+1)	26 (+15)	43 (-6)	8 (-9)
Colombie-Britannique	5 (-6)	19 (+4)	23 (+16)	39 (-6)	11 (-8)

*Q5. Le fait que nous acceptons des immigrants provenant d'origines culturelles diverses rend-il notre propre culture canadienne beaucoup plus forte, plus forte, ni plus forte ni plus faible, plus faible ou beaucoup plus faible?*

Les Canadiens dont le cercle social est culturellement plus varié sont aussi plus portés à avoir une impression positive des contributions culturelles des immigrants. Trente pour cent de ceux qui n'ont pas d'amis d'origines culturelles ethniques variées disent que les immigrants ont renforcé ou beaucoup renforcé notre culture, mais ce nombre est deux fois plus élevé (61 pour cent) parmi ceux dont le cercle social est diversifié.

Il y a toujours un rapport entre ceux qui croient en la probabilité d'un attentat terroriste au Canada et ceux qui voient les immigrants de façon négative. Trente-six pour cent de ceux qui disent qu'un attentat terroriste est très probable disent aussi que les immigrants ont affaibli notre culture en comparaison avec 23 pour cent ayant une impression neutre et 38 pour cent de ceux qui disent que les immigrants ont renforcé notre culture.

### **6.3 Effet de l'immigration dans les collectivités locales**

**Un plus grand nombre de Canadiens estime que l'immigration a un effet positif dans leur collectivité.**

Lorsqu'il s'agit de l'effet de l'immigration sur les collectivités des répondants, les Canadiens partagent le même point de vue positif global (46 % dans l'ensemble, 10 % très positifs) que dans le cas de l'effet de l'immigration sur la culture. De plus, les Canadiens sont plus portés à être ambivalents face à l'effet de l'immigration sur leur collectivité (37 %) que négatifs (14 %) ou très négatifs (3 %).

<b>Effet de l'immigration dans la collectivité du répondant ( %)</b>	
Très positif	10
Plutôt positif	36
Ni positif ni négatif	37
Plutôt négatif	11
Très négatif	3
SP/ND	3
<i>Q.6 De façon générale, quel effet est-ce que l'immigration au pays a dans votre collectivité? S'agit-il d'un effet . . . N=1 002</i>	

Cette ambivalence au sujet de l'effet de l'immigration dans la collectivité locale diminue au fur et à mesure que les répondants vieillissent, allant de 41 pour cent parmi ceux entre 18 et 29 ans à 30 pour cent pour ceux de plus de 60 ans.

Les hommes (13 %) sont plus portés que les femmes (8 %) à dire que les immigrants ont fait une contribution très positive dans leur collectivité, alors que les femmes sont plus portées à se dire ambivalentes (39 %) que les hommes (34 %).

Comme pour l'effet de l'immigration sur la culture, les attitudes envers les contributions des immigrants à la collectivité locale semblent plus positives au fur et à mesure que le niveau de scolarité augmente. Cinquante-neuf pour cent des diplômés universitaires disent que leurs contributions ont été positives en comparaison avec 43 pour cent de ceux qui n'ont pas complété leurs études secondaires. Il est intéressant de noter que 46 pour cent des diplômés des collèges sont ambivalents envers la contribution des immigrants dans la collectivité locale, en comparaison avec 34 pour cent de ceux qui ont fait une partie de leurs études universitaires et 29 pour cent qui ont un diplôme universitaire.

La langue continue d'être un facteur important de définition des attitudes envers les immigrants. Comme le tableau ci-dessous l'indique, les Francophones sont plus portés à se dire ambivalents envers l'effet des immigrants dans leur collectivité (43 %) que les Anglophones (35 %), alors que les Anglophones ont des points de vue plus polarisés au sujet des contributions des immigrants dans la collectivité que les Francophones.

<b>Effet de l'immigration dans les collectivités locales selon la langue ( %)</b>			
	Canada	Français	Anglais
Très positif	10	7	11
Plutôt positif	36	36	35
Ni positif ni négatif	37	43	35
Plutôt négatif	11	8	12
Très négatif	3	1	3
<i>Q6: De façon générale, quel effet est-ce que l'immigration au pays a dans votre collectivité? S'agit-il d'un effet . . . ? N=1 002</i>			

Les minorités visibles continuent d'appuyer les croyances qui vont à l'encontre des hypothèses conventionnelles. Vingt-trois pour cent déclarent que les immigrants ont eu un effet négatif dans leur collectivité. Près du double (12 pour cent) des autres Canadiens ont les mêmes points de vue. Quarante-huit pour cent des minorités visibles disent que les immigrants ont eu un effet très positif ou plutôt positif dans leur collectivité soit 2 pour cent de plus que les autres Canadiens (46 %)

Parmi les immigrants au Canada, ceux qui sont arrivés au cours de la dernière décennie sont plus portés à croire intensément que les immigrants ont fait une contribution très positive dans leur collectivité (25 %) en comparaison avec ceux qui sont arrivés durant les années 70 et 80 (23 %) et les années 60 et avant (17 %).

Le rapport entre la taille de la collectivité et les attitudes envers l'immigration continue de prédominer quant à la question de l'effet dans la collectivité locale. Les Canadiens sont moins portés à dire que les immigrants ont fait une contribution très positive dans leur collectivité lorsqu'ils vivent dans des collectivités rurales de moins de 10 000 habitants (6 %), mais sont toujours plus portés à avoir des points de vue très positifs au fur et à mesure que la taille de la collectivité augmente. Les collectivités rurales comptent aussi le plus grand nombre de répondants ayant un point de vue ambivalent au sujet des effets des immigrants dans leur collectivité (42 %).

Les Canadiens sont légèrement plus conséquents dans leurs points de vue quant à l'effet de l'immigration dans les collectivités que son effet sur la culture, et leurs attitudes ne sont pas sensiblement différentes qu'elles ne l'étaient en septembre 2001. En particulier, tout à fait comme les 40 pour cent de Québécois, les Canadiens sont ambivalents envers l'effet de l'immigration dans la collectivité locale. L'exception perceptible est la Colombie-Britannique, où seulement 27 pour cent des répondants sont ambivalents, et ceux qui sont très positifs ont connu une hausse entre 4 pour cent, se situant maintenant à 15 pour cent, soit la hausse la plus élevée au pays.

<b>Effet de l'immigration dans la collectivité du répondant (%) selon la région (Changement depuis septembre 2001)</b>					
	Très positif	Plutôt positif	Ni positif ni négatif	Plutôt négatif	Très négatif
Canada	10 (-3)	36 (+2)	37 (+1)	11 (+/-0)	3 (+/-0)
Atlantique	6 (-3)	32 (+2)	39 (-4)	15 (+9)	5 (-2)
Québec	9 (+3)	39 (+3)	40 (+3)	7 (-5)	1 (-2)
Ontario	11 (-4)	33 (+1)	37 (+5)	13 (+4)	4 (-2)
Prairies	10 (+/-0)	37 (+1)	37 (+2)	9 (-2)	2 (-1)
Colombie-Britannique	15 (+4)	37 (-2)	27 (-1)	14 (+1)	2 (-3)

*Q.6 De façon générale, quel effet est-ce que l'immigration au pays a dans votre collectivité? S'agit-il d'un effet très positif, plutôt positif, ni positif ni négatif, plutôt négatif ou très négatif? N=1 002*



Il y a également un rapport entre la diversité ethnique et culturelle dans le cercle social d'une personne et les points de vue positifs de l'immigration dans les collectivités. Ceux dont la plupart des amis sont d'origines ethniques ou culturelles différentes sont plus portés à avoir des impressions très positives (19 %) ou plutôt positives (42 %) des contributions des immigrants à leur collectivité que ceux ayant peu d'amis d'origines culturelles différentes (10 % et 31 % respectivement) ou ceux ayant un cercle social tout à fait homogène (1 % et 23 %).

Il n'est pas surprenant de constater que les points de vue négatifs sur l'effet de l'immigration dans leur collectivité sont courants parmi les Canadiens qui pensent que trop d'immigrants entrent au Canada et que l'immigration a affaibli la culture canadienne. Parmi ceux qui disent que le Canada laisse entrer trop d'immigrants, 23 pour cent sont d'avis qu'ils ont un effet plutôt négatif dans leur collectivité et 5 pour cent disent qu'ils ont un effet très négatif. Parmi ceux qui disent que la culture du Canada est plus faible suite à l'effet de l'immigration, 28 pour cent disent que les immigrants ont un effet plutôt négatif dans leur collectivité et 9 pour cent disent qu'ils ont eu un effet très négatif.

## 7.0 Discrimination

**Les Canadiens ont majoritairement dit ne pas être d'accord que la discrimination envers les blancs est un problème (69 % en désaccord), que le Canada change trop rapidement en raison de toutes les minorités présentes au Canada (58 %) et que la discrimination fondée sur la religion est un problème au Canada (54 %). Cependant, une majorité de Canadiens (56 % d'accord) est d'accord que la discrimination envers les non blancs est un problème au Canada.**

Une des questions principales de ce sondage visait à examiner si les Canadiens voient maintenant notre société comme socialement fragmentée ou homogène, notamment suite aux événements du 11 septembre, et la possibilité, à cet égard, de division sociale. Par conséquent, il était important d'examiner les perceptions de discrimination envers différents groupes ethniques et religieux au Canada. On a demandé aux répondants d'exprimer leur perception de la discrimination envers les minorités, les « non blancs » et les « blancs », ainsi que leur perception de la discrimination fondée sur la religion, au Canada.

Tel qu'indiqué dans le tableau qui suit, une majorité de Canadiens (69 %) n'est pas d'accord que la discrimination envers les blancs est un problème au Canada. Les réponses à cet effet sont plus intenses (44 % fortement en désaccord) en comparaison avec les réponses aux autres énoncés examinés et portant sur la discrimination. Près de trois répondants sur cinq (58 %) ne sont pas d'accord que le Canada change trop rapidement en raison de toutes les minorités présentes maintenant au pays et 54 pour cent sont en désaccord que la discrimination fondée sur la religion est un problème au Canada. Cependant, en ce qui a trait aux perceptions de discrimination envers les non blancs, on voit une tendance inverse dans les réponses. Cinquante-six pour cent des Canadiens sont d'accord, dix-neuf pour cent sont fortement d'accord, que la discrimination envers les non blancs est un problème au Canada.

Niveau d'accord avec les énoncés sur la discrimination ( % )					
	Fortement d'accord	Modérément d'accord	Modérément en désaccord	Fortement en désaccord	SP/ND
La discrimination envers les non blancs est un problème au Canada (N=1 011)	19	37	24	17	3
Le Canada change trop rapidement en raison de toutes les minorités qu'on retrouve maintenant ici (N=971)	17	23	31	27	3
La discrimination fondée sur la religion est un problème au Canada (N=998)	14	27	30	24	5
La discrimination envers les blancs est un problème au Canada (N=978)	10	18	25	44	3
Q. 10 Pour chacun des énoncés suivants, pouvez-vous s'il vous plaît m'indiquer si vous êtes fortement d'accord, modérément d'accord, modérément en désaccord ou fortement en désaccord. Ainsi . . . ?					

### 7.1 Discrimination envers les blancs

**Une majorité de Canadiens indique que la discrimination envers les blancs n'est pas un problème. Seulement trois Canadiens sur dix (28 %) sont d'accord avec cette perception, une diminution importante du niveau d'accord décelé il y a une décennie.**

Une majorité de sept Canadiens sur dix (69 %) est en désaccord que la discrimination envers les blancs est un problème au Canada. Quarante-quatre pour cent se disent fortement en désaccord. Seulement trois répondants sur dix (28 %) sont d'accord que la discrimination envers les blancs est un problème au Canada, avec un répondant sur dix (10 %) se disant fortement d'accord. Le nombre de ceux qui sont d'accord avec cet énoncé a diminué de façon importante depuis 1991, alors que 54 pour cent des Canadiens étaient d'accord que la discrimination envers les blancs était un problème (Angus Reid, 1991). Trois pour cent des Canadiens ne savent pas ou ne peuvent pas dire si la discrimination envers les blancs est un problème au Canada.

<b>La discrimination envers les blancs est un problème au Canada ( %)</b>	
Fortement d'accord	10
Modérément d'accord	18
Modérément en désaccord	25
Fortement en désaccord	44
SP/ND	3
<i>Q. 10g) Pour chacun des énoncés suivants, pouvez-vous s'il vous plaît m'indiquer si vous êtes fortement d'accord, modérément d'accord, modérément en désaccord ou fortement en désaccord. Ainsi La discrimination envers les blancs est un problème au Canada. N=982</i>	

Les Francophones (62 % fortement en désaccord) sont plus portés que les Anglophones (38 %) à être fortement en désaccord qu'il y a de la discrimination envers les blancs au Canada. En outre, il est plus probable que les Québécois (63 %) et les répondants d'origine asiatique (60 %) soient fortement en désaccord que les blancs au Canada subissent de la discrimination et il est moins probable que les résidents du Manitoba et de la Saskatchewan (24 %) et les Canadiens originaires de l'Europe de l'Est (25 %) soient fortement en désaccord que les blancs au Canada subissent de la discrimination. L'effet de la taille de la communauté se voit encore une fois alors que les Canadiens des communautés urbaines (46 %) estiment être plus fortement en désaccord que les blancs subissent de la discrimination que les Canadiens des communautés rurales (35 %).

Il y a un rapport entre la préoccupation au sujet de la situation économique ou de l'imminence d'activités terroristes et la perception de discrimination envers les blancs au Canada. Au fur et à mesure que les préoccupations au sujet de l'économie faiblissent, il y a augmentation du nombre de personnes fortement en désaccord que les blancs souffrent de discrimination au Canada; seulement un tiers (32%) de ceux qui sont très inquiets, comparé à presque la moitié (48%) de ceux qui ne sont pas du tout inquiets, est très fortement en désaccord que la discrimination envers les blancs est un problème au Canada.

<b>La discrimination envers les blancs est un problème au Canada selon les perceptions de la situation économique ( %)</b>					
	Total	Très inquiets	Inquiets	Pas trop inquiets	Pas du tout inquiets
Fortement d'accord	10	20	11	7	11
Modérément d'accord	18	29	17	17	13
Modérément en désaccord	25	18	28	24	23
Fortement en désaccord	44	32	42	47	48
SP/ND	3	1	2	5	5
<i>Q.10g) Pour chacun des énoncés suivants, pouvez-vous s'il vous plaît m'indiquer si vous êtes fortement d'accord, modérément d'accord, modérément en désaccord ou fortement en désaccord. Ainsi . . .La discrimination envers les blancs est un problème au Canada. N=982</i>					

Selon une tendance semblable, au fur et à mesure que les Canadiens craignent moins l'imminence d'un attentat terroriste, ils sont plus portés à se dire fortement en désaccord que les blancs subissent de la discrimination au Canada. Seulement un tiers (34 %) de ceux qui voient les attentats terroristes comme très probables, mais la moitié (51 %) de ceux qui voient un attentat terroriste comme étant pas du tout probable, sont fortement en désaccord que la discrimination envers les blancs est un problème au Canada.

<b>La discrimination envers les blancs est un problème au Canada selon les perceptions de la probabilité d'attentats terroristes ( %)</b>					
	Total	Très probable	Quelque peu probable	Pas très probable	Pas du tout probable
Fortement d'accord	10	18	8	9	11
Modérément d'accord	18	27	18	15	15
Modérément en désaccord	25	20	28	26	19
Fortement en désaccord	44	34	43	47	51
SP/ND	3	1	3	4	4
<i>Q.10g) Pour chacun des énoncés suivants, pouvez-vous s'il vous plaît m'indiquer si vous êtes fortement d'accord, modérément d'accord, modérément en désaccord ou fortement en désaccord. Ainsi . . .La discrimination envers les blancs est un problème au Canada. N=982</i>					

## 7.2 Perception de l'impact sociétal des groupes minoritaires au Canada

**Tout comme les résultats de 1998, une majorité de trois Canadiens sur cinq (58 %) est en désaccord que le Canada change trop rapidement en raison de la présence de toutes les minorités présentes au pays.**

Trois Canadiens sur cinq (58 %) se disent en désaccord et 27 pour cent se disent fortement en désaccord que le Canada change trop rapidement en raison de la présence d'un trop grand nombre de minorités au pays. En comparaison, trois Canadiens sur cinq (60 %) se disent en désaccord avec cet énoncé dans un sondage Angus Reid de 1998. Dans le sondage actuel, seulement deux Canadiens sur cinq (40 %) sont d'accord avec cette perception dont 17 pour cent qui indiquent être fortement d'accord. Trois pour cent ne peuvent pas répondre ou ne savent pas si le Canada change trop rapidement en raison des minorités.

<b>Le Canada change trop rapidement en raison de toutes les minorités ( %)</b>	
Fortement d'accord	17
Modérément d'accord	23
Modérément en désaccord	31
Fortement en désaccord	27
SP/ND	3
<i>Q. 10d) Pour chacun des énoncés suivants, pouvez-vous s'il vous plaît m'indiquer si vous êtes fortement d'accord, modérément d'accord, modérément en désaccord ou fortement en désaccord. Ainsi . . .Le Canada change trop rapidement en raison de toutes les minorités qu'on retrouve maintenant ici. N=960</i>	

Au fur et à mesure que les Canadiens vieillissent, ils sont plus portés à trouver que le Canada change trop rapidement à cause de ses minorités. Les personnes de 18 à 29 ans (31 %) sont le plus fortement en désaccord que le Canada change trop rapidement en raison de toutes les minorités maintenant au pays. Cependant, ce fort niveau de désapprobation diminue avec l'âge, de sorte que ceux de 60 ans et plus (16 %) se disent moins en désaccord.

<b>Le Canada change trop rapidement en raison de toutes les minorités selon l'âge (%)</b>					
	Total	De 18 à 29 ans	De 30 à 44 ans	De 45 à 59 ans	De 60 ans et plus
Fortement d'accord	17	12	17	17	21
Modérément d'accord	23	24	19	23	27
Modérément en désaccord	31	31	31	30	30
Fortement en désaccord	27	31	30	28	16
SP/ND	3	2	3	2	5
<i>Q. 10d) Pour chacun des énoncés suivants, pouvez-vous s'il vous plaît m'indiquer si vous êtes fortement d'accord, modérément d'accord, modérément en désaccord ou fortement en désaccord. Ainsi . . .Le Canada change trop rapidement en raison de toutes les minorités qu'on retrouve maintenant ici.. N=960</i>					

De nouveau, les minorités visibles réagissent de manière imprévisible dans ce sondage. Les Canadiens qui n'appartiennent pas à des minorités visibles sont plus portés, et ce de façon importante, à être fortement en désaccord que le Canada change trop rapidement en raison de la présence des minorités au Canada. Les minorités visibles ne sont pas fortement d'accord avec cet énoncé de façon plus appréciable que d'autres Canadiens.

<b>Le Canada change trop rapidement en raison de la présence de toutes les minorités selon le statut de minorité visible ( %)</b>			
	Total	Minorité visible	Autres Canadiens
Fortement d'accord	17	23	16
Modérément d'accord	23	31	21
Modérément en désaccord	31	25	32
Fortement en désaccord	27	18	28
SP/ND	3	3	3
<i>Q. 10d) Pour chacun des énoncés suivants, pouvez-vous s'il vous plaît m'indiquer si vous êtes fortement d'accord, modérément d'accord, modérément en désaccord ou fortement en désaccord. Ainsi . . .Le Canada change trop rapidement en raison de toutes les minorités qu'on retrouve maintenant ici. N=960</i>			

Les perceptions que le Canada change trop rapidement en raison de notre collectivité minoritaire varient selon la taille de la collectivité. Ceux qui habitent dans les plus grandes collectivités (30 %) tendent à être le plus fortement en désaccord que le Canada change trop rapidement en raison de toutes les minorités présentes maintenant au pays. Ceux qui habitent dans les plus petites collectivités (21 %) sont les moins portés à se dire fortement en désaccord avec cette perception.

<b>Le Canada change trop rapidement en raison de la présence de toutes les minorités selon la taille de la collectivité (%)</b>					
	Total	Moins de 10 000	De 10 000 à 100 000	De 100 000 à 1 million	Plus d'un million
Fortement d'accord	17	19	21	12	17
Modérément d'accord	23	28	19	25	20
Modérément en désaccord	31	28	32	32	32
Fortement en désaccord	27	21	26	28	30
SP/ND	3	4	3	3	2

*Q.10d) Pour chacun des énoncés suivants, pouvez-vous s'il vous plaît m'indiquer si vous êtes fortement d'accord, modérément d'accord, modérément en désaccord ou fortement en désaccord. Ainsi . . .Le Canada change trop rapidement en raison de toutes les minorités qu'on retrouve maintenant ici.. N=960*

Il semble que les attitudes envers la situation économique et l'acceptation ou l'acculturation des groupes minoritaires varient aussi avec les perceptions du changement sociétal en raison de la présence de minorités. Au fur et à mesure de la baisse de préoccupation au sujet de la situation économique au Canada, le fort désaccord augmente en rapport avec le fait que la présence des minorités au Canada cause un changement «trop rapide ». Ceux qui disent être très inquiets (24 %) sont les moins portés à se dire fortement en désaccord avec cet énoncé en comparaison avec ceux qui disent être inquiets (25 %), pas trop inquiets (28 %) ou pas du tout inquiets (31 %).

<b>Le Canada change trop rapidement en raison de la présence de toutes les minorités selon la situation économique (%)</b>					
	Total	Très inquiets	Inquiets	Pas très inquiets	Pas du tout inquiets
Fortement d'accord	17	22	17	14	20
Modérément d'accord	23	16	26	22	20
Modérément en désaccord	31	33	29	34	24
Fortement en désaccord	27	24	25	28	31
SP/ND	3	5	2	2	4

*Q.10d) Pour chacun des énoncés suivants, pouvez-vous s'il vous plaît m'indiquer si vous êtes fortement d'accord, modérément d'accord, modérément en désaccord ou fortement en désaccord. Ainsi . . .Le Canada change trop rapidement en raison de toutes les minorités qu'on retrouve maintenant ici.. N=960*



De la même manière, ceux qui sont plus portés à appuyer l'acceptation par les Canadiens plutôt que l'acculturation par les minorités sont aussi plus portés à se dire fortement en désaccord (36 %) et moins portés à se dire d'accord (12 %) que le Canada change trop rapidement en raison de toutes les minorités qu'on retrouve maintenant ici. Ceux qui ont tendance à vouloir encourager les minorités à s'efforcer de changer pour ressembler davantage aux Canadiens sont plus portés à se dire fortement d'accord (24 %) et moins portés à se dire fortement en désaccord (17 %) que le Canada change trop rapidement en raison des minorités qu'on retrouve maintenant ici.

<b>Le Canada change trop rapidement en raison de toutes les minorités selon les attitudes envers l'acceptation par opposition à l'acculturation (%)</b>					
	Total	Les Canadiens devraient accepter les groupes minoritaires	Les groupes minoritaires devraient ressembler davantage aux Canadiens	Ni l'un ni l'autre	SP/ND
Fortement d'accord	17	12	24	6	9
Modérément d'accord	23	18	29	16	13
Modérément en désaccord	31	31	27	47	45
Fortement en désaccord	27	36	17	30	25
SP/ND	3	3	3	1	8
<i>Q.10d) Pour chacun des énoncés suivants, pouvez-vous s'il vous plaît m'indiquer si vous êtes fortement d'accord, modérément d'accord, modérément en désaccord ou fortement en désaccord. Ainsi . . . Le Canada change trop rapidement en raison de toutes les minorités qu'on retrouve maintenant ici.. N=960</i>					

### **7.3 Discrimination fondée sur la religion : un problème**

**Plus de la moitié (54 %) des Canadiens est fortement en désaccord que la discrimination fondée sur la religion est un problème au Canada.**

Lorsqu'on demande aux Canadiens s'ils sont d'accord qu'il y a un problème de discrimination fondée sur la religion au Canada, 54 pour cent sont en désaccord, un quart (24 %) fortement en désaccord. Seulement deux Canadiens sur cinq (41 %) sont d'accord et 14 pour cent fortement d'accord avec cet énoncé. Cinq pour cent ne savent pas ou ne peuvent pas donner leur point de vue sur cet énoncé.

<b>La discrimination fondée sur la religion est un problème au Canada (%)</b>	
Fortement d'accord	14
Modérément d'accord	27
Modérément en désaccord	30
Fortement en désaccord	24
SP/ND	5
<i>Q.10m) Pour chacun des énoncés suivants, pouvez-vous s'il vous plaît m'indiquer si vous êtes fortement d'accord, modérément d'accord, modérément en désaccord ou fortement en désaccord. Ainsi . . .La discrimination fondée sur la religion est un problème au Canada. N=1 003</i>	

Les répondants sont assez conséquents dans leurs perceptions de cet élément. Les réponses varient seulement au niveau du sexe, de la langue, de la région et de l'appartenance ethnique. Comme indiqué dans le tableau qui suit, les hommes (57 % globalement, 27 % fortement en désaccord) sont moins portés à voir un problème de discrimination fondée sur la religion que les femmes (50 % globalement, 21 % fortement en désaccord).

<b>La discrimination fondée sur la religion est un problème au Canada selon le sexe (%)</b>			
	Total	Hommes	Femmes
Fortement d'accord	14	13	15
Modérément d'accord	27	25	28
Modérément en désaccord	30	30	29
Fortement en désaccord	24	27	21
SP/ND	5	4	6
<i>Q.10m) ) Pour chacun des énoncés suivants, pouvez-vous s'il vous plaît m'indiquer si vous êtes fortement d'accord, modérément d'accord, modérément en désaccord ou fortement en désaccord. Ainsi . . .La discrimination fondée sur la religion est un problème au Canada. N=1 003</i>			

Les Canadiens francophones (62 %) sont plus portés à se dire en désaccord que les Canadiens anglophones (38 %) que la discrimination fondée sur la religion est un problème au Canada. De même, les Québécois (34 %) et les Canadiens originaires de l'Europe du Sud (31 %) sont plus portés à se dire fortement en désaccord et les Britanno-Colombiens (13 %) et les Canadiens originaires de l'Europe de l'Est (19 %) sont les moins portés à se dire fortement en désaccord que la discrimination fondée sur la religion est un problème au Canada.

## 7.4 Discrimination envers les non blancs

Dans la tendance contraire à celle perçue dans les réponses à d'autres énoncés sur la discrimination, une majorité de Canadiens est d'accord que la discrimination envers les non blancs est un problème au Canada, mais dans une moindre mesure qu'en 1998 ou en 1991.

Une majorité de 56 pour cent des Canadiens est d'accord, 19 pour cent fortement d'accord, que la discrimination envers les non blancs est un problème au Canada. Seulement deux Canadiens sur cinq (41 %) sont en désaccord avec cette perception. Trois pour cent ne savent pas ou ne peuvent donner leur point de vue relativement à cet élément. La proportion de Canadiens qui est d'accord que la discrimination envers les non blancs est un problème au Canada représente une diminution de 60 pour cent en 1998 et 66 pour cent en 1991 (Angus Reid, 1998, 1991).

La discrimination envers les non blancs est un problème au Canada (%)	
Fortement d'accord	19
Modérément d'accord	37
Modérément en désaccord	24
Fortement en désaccord	17
SP/ND	3
Q. 10e) ) Pour chacun des énoncés suivants, pouvez-vous s'il vous plaît m'indiquer si vous êtes fortement d'accord, modérément d'accord, modérément en désaccord ou fortement en désaccord. Ainsi . . .La discrimination envers les non blancs est un problème au Canada N=1 006	

Les hommes sont plus portés que les femmes à être fortement en désaccord (20 % par opposition à 14 %) que la discrimination envers les non blancs est un problème au Canada, et à l'opposé sont moins portés que les femmes à être fortement d'accord (15 % par opposition à 23 %). De même, les Francophones (27 %) sont plus portés que les Anglophones (14 %) à être fortement en désaccord que la discrimination envers les non blancs est un problème au Canada. De plus, les minorités visibles (25 %) sont plus fortement d'accord que d'autres Canadiens (18 %) que la discrimination envers les non blancs est un problème. Il est intéressant de noter qu'il s'agit ici d'un élément où les minorités visibles réagissent comme prévu.

Les Québécois (26 %) et ceux qui se déclarent d'origine ethnique (23 %) sont les plus portés à se dire fortement en désaccord avec cet énoncé, alors que les Albertains (5 %) et ceux originaires de l'Europe du Sud (8 %) sont les moins portés à se dire fortement en désaccord avec cet énoncé.

Comme il fallait s'y attendre, les perceptions de discrimination envers les non blancs au Canada varient aussi avec les attitudes envers l'effet de l'immigration sur notre culture. Ainsi, au fur et à mesure que les Canadiens tendent à ressentir plus intensément que l'immigration rend notre culture plus forte, ils sont moins portés à se dire d'accord que la

discrimination envers les non blancs est un problème. Un quart (25 %) de ceux qui estiment que l'immigration rend notre culture plus faible sont aussi fortement en désaccord que les non blancs subissent de la discrimination à un niveau critique. En comparaison, 11 pour cent de ceux qui estiment que l'immigration renforce notre culture sont fortement en désaccord que la discrimination envers les non blancs est un problème.

<b>D'accord que la discrimination envers les non blancs est un problème au Canada selon les perceptions de l'effet de l'immigration sur notre culture ( %)</b>						
	Total	Beau- coup plus faible	Plus faible	Ni plus faible ni plus forte	Plus forte	Beau- coup plus forte
Fortement d'accord	19	23	19	17	18	27
Modérément d'accord	37	33	33	29	43	43
Modérément en désaccord	24	15	24	31	23	17
Fortement en désaccord	17	25	21	20	13	11
SP/ND	3	4	3	3	2	1
Q.10 <sup>e</sup> ) Pour chacun des énoncés suivants, pouvez-vous s'il vous plaît m'indiquer si vous êtes fortement d'accord, modérément d'accord, modérément en désaccord ou fortement en désaccord. Ainsi . . La discrimination envers les non blancs est un problème au Canada. N=1 006						

Les perceptions de discrimination envers les non blancs varient aussi selon la crainte de l'imminence d'attentats terroristes au Canada au cours des deux prochaines années; en même temps que la crainte d'un attentat augmente, il y a également augmentation de la tendance à être fortement d'accord que la discrimination envers les non blancs est un problème au Canada. Alors qu'onze pour cent de ceux qui croient qu'un attentat n'est pas du tout probable sont aussi fortement d'accord que la discrimination envers les non blancs est un problème, cette proportion augmente d'un tiers (32 %) par rapport à ceux qui croient qu'un attentat est très probable.

<b>Accord avec l'énoncé que la discrimination envers les non blancs est un problème au Canada selon la probabilité d'attentats terroristes au Canada ( %)</b>					
	Total	Très probable	Quelque peu probable	Pas très probable	Pas du tout probable
Fortement d'accord	19	32	20	17	11
Modérément d'accord	37	33	36	40	36
Modérément en désaccord	24	17	26	27	21
Fortement en désaccord	17	16	15	15	28
SP/ND	3	2	3	2	4

*Q.10e) Pour chacun des énoncés suivants, pouvez-vous s'il vous plaît m'indiquer si vous êtes fortement d'accord, modérément d'accord, modérément en désaccord ou fortement d'accord. Ainsi . . La discrimination envers les non blancs est un problème au Canada N=1 006*

## 8.0 Intégration sociale

Afin de mieux comprendre les perceptions des Canadiens en rapport avec l'intégration sociale dans notre société, nous avons demandé aux répondants d'indiquer leur accord avec un certain nombre d'éléments principaux reliés à ce sujet : degré d'aisance avec des personnes de races différentes; effet sur le système scolaire de la présence d'étudiants d'origines ethniques et culturelles différentes; à savoir si les minorités doivent abandonner une partie de leurs préceptes religieux et de leurs particularités culturelles qui entrent en conflit avec les normes canadiennes afin d'être acceptées comme membres de cette société; et les droits et privilèges des Canadiens nés au Canada par opposition à ceux nés ailleurs.

Tel qu'indiqué dans le tableau suivant, les Canadiens ont des perceptions généralement très positives envers l'intégration sociale dans notre pays. Ils sont majoritairement positifs au sujet de leur degré d'aisance avec des groupes de races différentes (92 % d'accord) et l'expérience enrichissante que les étudiants d'autres pays apportent aux écoles (80 % d'accord). En fait, les réponses à ces deux énoncés représentent la plus forte approbation parmi les cinq énoncés examinés dans cette section. De même, les Canadiens sont majoritairement en désaccord que, pour être acceptées comme membres de la société canadienne à part entière, les minorités doivent abandonner certaines parties de leurs préceptes religieux et particularités culturelles qui entrent en conflit avec les normes canadiennes (55 % en désaccord), qu'il est difficile d'accommoder les groupes de différentes ethnies et cultures dans nos écoles (50 %) en désaccord) et que les Canadiens qui ne sont pas nés au pays ne devraient pas avoir les mêmes droits et privilèges que ceux nés au Canada (77 % en désaccord).

Niveau d'accord avec les énoncés sur l'intégration sociale (%)					
	Fortement d'accord	Modérément d'accord	Modérément en désaccord	Fortement en désaccord	SP/ND
Je me sens à l'aise dans les situations sociales avec des personnes de races différentes (N=992)	64	28	5	3	1
Les écoles où il y a des étudiants d'origine ethnique et culturelle différentes offrent une expérience éducative plus enrichissante (N=977)	41	39	10	5	5
Pour être acceptées comme membres de la société canadienne à part entière, les minorités culturelles doivent abandonner les parties de leurs préceptes religieux et de leurs particularités culturelles qui peuvent entrer en conflit avec les normes canadiennes (N=991)	17	23	26	29	5
Les gens appartenant à des cultures et des groupes ethniques différents sont difficiles à accommoder dans nos écoles (N=1 026)	13	27	27	23	10
Les Canadiens nés dans des pays différents ne devraient pas avoir les mêmes droits et privilèges que ceux et celles nés au Canada (N=1 006)	11	11	16	61	1
Q.10 Pour chacun des énoncés suivants, pouvez-vous s'il vous plaît m'indiquer si vous êtes fortement d'accord, modérément d'accord, modérément en désaccord ou fortement en désaccord. Ainsi . .					

### 8.1 Aisance dans les situations sociales avec des personnes de races différentes

#### Neuf Canadiens sur dix disent se sentir à l'aise dans les situations sociales avec des personnes de races différentes.

Lorsqu'on demande aux Canadiens d'indiquer s'ils sont d'accord avec l'énoncé, « Je me sens à l'aise dans des situations sociales avec des personnes de races différentes », une majorité importante de neuf répondants sur dix (92 %) est d'accord, incluant les deux tiers (64 %) qui se disent fortement d'accord. Seulement huit pour cent ne sont pas d'accord avec cet énoncé, et un autre un pour cent dit ne pas savoir ou ne pas vouloir répondre.

<b>Je me sens à l'aise dans des situations sociales avec des personnes de races différentes ( %)</b>	
Fortement d'accord	64
Modérément d'accord	28
Modérément en désaccord	5
Fortement en désaccord	3
SP/ND	1
Q.10f) Pour chacun des énoncés suivants, pouvez-vous s'il vous plaît m'indiquer si vous êtes fortement d'accord , modérément d'accord , modérément en désaccord ou fortement en désaccord. Ainsi . . Je me sens à l'aise dans les situations sociales avec des personnes de races différentes. N=992	

Même si les hommes (92 %) et les femmes (91 %) démontrent des niveaux semblables d'accord global avec l'énoncé qu'ils se sentent à l'aise dans des situations sociales avec des personnes de races différentes, les femmes (67 % fortement d'accord) sont plus fortement d'accord que les hommes (60 % fortement d'accord).

Au niveau régional, les Québécois (68 %) sont fortement d'accord alors que les résidents du Manitoba et de la Saskatchewan (56 %) sont ceux qui sont le moins fortement d'accord de se sentir à l'aise avec des personnes de races différentes dans des situations sociales. En termes d'origine ethnique, les répondants d'origine autochtone (83 %) sont fortement d'accord et ceux d'origine canadienne (50 %) sont les moins fortement d'accord avec cette perception.

Les réponses varient selon les attitudes et perceptions envers les questions examinées dans ce sondage. Par exemple, au fur et à mesure que le nombre d'amis d'autres groupes ethniques ou culturels augmente, les répondants tendent à être plus à l'aise avec les personnes de races différentes de la leur. Ainsi, 92 pour cent de ceux dont tous les amis appartiennent à des groupes ethniques ou culturels différents sont fortement d'accord qu'ils se sentent à l'aise avec des personnes de races différentes. À l'opposé, seulement deux Canadiens sur cinq (40 %) de ceux qui n'ont aucun ami appartenant à d'autres groupes ethniques ou culturels sont fortement d'accord qu'ils se sentent à l'aise avec des personnes de races différentes.

Il y a également un rapport entre les perceptions du nombre d'immigrants au Canada et le degré d'aisance dans des situations sociales avec des personnes de races différentes. Ceux qui croient que le Canada permet à un trop grand nombre d'immigrants d'entrer au pays (50 %) sont moins portés à se dire fortement d'accord qu'ils sont à l'aise dans des situations sociales avec des personnes de races différentes, en comparaison avec ceux qui croient qu'on a un nombre correct d'immigrants (71 %) ou trop peu d'immigrants (82 %) au pays. Il est intéressant de noter que la majorité des répondants de chaque groupe continue de dire être à l'aise dans des situations sociales avec des personnes de races différentes.

<b>Je me sens à l'aise dans des situations sociales avec des personnes de races différentes selon le nombre d'immigrants au Canada ( %)</b>				
	Total	Trop	Trop peu	Nombre correct
Fortement d'accord	64	50	82	71
Modérément d'accord	28	36	18	23
Modérément en désaccord	5	8	-	3
Fortement en désaccord	3	5	-	2
SP/ND	1	1	1	1

*Q.10f) Pour chacun des énoncés suivants, pouvez-vous s'il vous plaît m'indiquer si vous êtes fortement d'accord , modérément d'accord , modérément en désaccord ou fortement en désaccord. Ainsi . . Je me sens à l'aise dans les situations sociales avec des personnes de races différentes. N=992*

Enfin, le degré d'aisance avec des personnes de races différentes dans des situations sociales varie en rapport avec les points de vue sur l'acceptation ou l'acculturation des minorités. Comme il fallait s'y attendre, ceux qui préféreraient que les Canadiens acceptent les minorités (71 %) sont plus portés que ceux qui préféreraient que les minorités changent pour ressembler davantage aux Canadiens (56 %) à être fortement d'accord qu'ils se sentent à l'aise dans des situations sociales avec des personnes de races différentes. Il est intéressant de noter que les majorités dans chaque groupe démontrent toujours qu'elles sont fortement en accord avec cet énoncé.

## **8.2 La diversité au sein des écoles fournit une expérience éducative plus enrichissante**

**Quatre Canadiens sur cinq estiment que les écoles où il y a des étudiants d'origine ethnique et raciale différentes vivent une expérience éducative plus enrichissante.**

Quatre-vingt pour cent des Canadiens sont d'accord, dont 41 pour cent fortement d'accord, que les écoles où il y a des étudiants d'origine ethnique et raciale différentes vivent une expérience éducative plus enrichissante. Seulement 15 pour cent sont en désaccord avec cet énoncé, dont cinq pour cent fortement d'accord, et un autre cinq pour cent ne savent pas ou ne peuvent pas répondre.



<b>Les écoles avec étudiants multiculturels vivent une expérience éducative plus enrichissante ( %)</b>	
Fortement d'accord	41
Modérément d'accord	39
Modérément en désaccord	10
Fortement en désaccord	5
SP/ND	5
<i>Q.10l) Pour chacun des énoncés suivants, pouvez-vous s'il vous plaît m'indiquer si vous êtes fortement d'accord , modérément d'accord , modérément en désaccord ou fortement en désaccord. Ainsi . . . Les écoles où il y a des étudiants provenant d'origines ethniques différentes vivent une expérience éducative plus enrichissante. N=990</i>	

Les différences dans les réponses à cet énoncé sont vues par région et ethnie, ainsi que dans les perceptions du nombre d'immigrants au Canada et les perceptions d'acceptation et d'acculturation des immigrants au Canada.

Les Canadiens de l'Atlantique (51 %) et les Canadiens d'origine ethnique asiatique (65 %) sont le plus fortement d'accord alors que les Albertains (33 %) et ceux d'origine ethnique canadienne (24 %) sont moins fortement d'accord que les écoles où il y a des étudiants d'origines ethniques et raciales différentes vivent une expérience éducative plus enrichissante.

Un fort accord avec cet énoncé varie en fonction des perceptions du niveau d'immigration au Canada. Ceux qui ont l'impression que nous avons trop d'immigrants au Canada (23 %) sont moins portés à se dire fortement d'accord en comparaison avec ceux qui croient que nous avons un nombre adéquat d'immigrants (49 %) ou pas assez d'immigrants (70 %).

Enfin, ceux qui préfèrent l'acceptation des minorités (51 %) sont plus portés à se dire fortement d'accord que les écoles où il y a des étudiants provenant d'origines ethniques et raciales différentes vivent une expérience éducative plus enrichissante en comparaison avec ceux qui encourageraient les minorités à ressembler davantage aux Canadiens (33 %).

### **8.3 *Sacrifier la religion ou la culture au nom de l'acceptation sociale***

**Une majorité de Canadiens est en désaccord que, pour être acceptées comme membres de la société canadienne à part entière, les personnes des minorités culturelles doivent abandonner les parties de leurs préceptes religieux et de leurs particularités culturelles qui peuvent entrer en conflit avec la société canadienne.**

Lorsqu'on a demandé si les minorités devaient accepter l'acculturation à la société canadienne en abandonnant les parties de leurs préceptes religieux et de leurs particularités culturelles qui entrent en conflit avec les normes canadiennes, une majorité de 55 pour cent est en désaccord. Un autre deux Canadiens sur cinq (40 %) sont d'accord avec cet énoncé et cinq pour cent ne savent pas ou ne peuvent répondre à la question.

<b>Accord avec l'énoncé que l'acceptation sociale requiert l'abandon des habitudes culturelles et religieuses ( %)</b>	
Fortement d'accord	17
Modérément d'accord	23
Modérément en désaccord	26
Fortement en désaccord	29
SP/ND	5
<i>Q.10j) Pour chacun des énoncés suivants, pouvez-vous s'il vous plaît m'indiquer si vous êtes fortement d'accord , modérément d'accord , modérément en désaccord ou fortement en désaccord . Ainsi . . .Pour être acceptées comme membres de la société canadienne à part entière, les personnes des minorités culturelles doivent abandonner les parties de leurs préceptes religieux et de leurs particularités culturelles qui peuvent entrer en conflit avec les normes canadiennes. N=993</i>	

Les Canadiens voient cette question de manières différentes selon leur âge, leur région et appartenance ethnique, le nombre d'amis provenant d'autres cultures, leurs perceptions du nombre d'immigrants au Canada et leurs attitudes envers l'acceptation par opposition à l'acculturation.

Au fur et à mesure que les Canadiens vieillissent, ils sont moins portés à se dire fortement en désaccord et plus portés à se dire fortement d'accord que pour être acceptés comme membres de la société canadienne, les groupes minoritaires doivent abandonner les parties de leur religion et culture qui entrent en conflit avec les normes canadiennes. Ceux de 60 ans et plus (20 %) sont deux fois plus portés à se dire fortement d'accord avec cet énoncé que ceux de 18 à 29 ans (9 %). De même, un tiers (35 %) parmi ceux de 18 à 29 ans est fortement en désaccord avec l'énoncé. Il s'agit là du plus fort accord en comparaison avec ceux entre 30 et 44 ans (30 %), 45 et 59 ans (27 %) et ceux de 60 ans et plus (26 %).

<b>Accord avec l'énoncé que l'acceptation sociale requiert l'abandon des habitudes culturelles et religieuses selon l'âge ( %)</b>					
	Total	De 18 à 29 ans	De 30 à 44 ans	De 45 à 59 ans	De 60 ans et plus
Fortement d'accord	17	9	18	19	20
Modérément d'accord	23	22	23	23	26
Modérément en désaccord	26	30	26	27	21
Fortement en désaccord	29	35	30	27	26
SP/ND	5	4	4	5	7
<i>Q.10j) Pour chacun des énoncés suivants, pouvez-vous s'il vous plaît m'indiquer si vous êtes fortement d'accord , modérément d'accord , modérément en désaccord ou fortement en désaccord. Ainsi . . .Pour être acceptées comme membres de la société canadienne à part entière, les personnes des minorités culturelles doivent abandonner les parties de leurs préceptes religieux et de leurs particularités culturelles qui peuvent entrer en conflit avec les normes canadiennes.. N=993</i>					

Les répondants du Québec (34 %) et des provinces de l'Atlantique (34 %), ainsi que les répondants d'origine asiatique (35 %), sont plus portés à se dire fortement en désaccord alors que les résidents du Manitoba et de la Saskatchewan (21 %) ainsi que ceux provenant de l'Europe de l'Est (14 %) sont moins portés à se dire fortement en désaccord que, pour être acceptés comme membres de la société canadienne, les groupes minoritaires doivent abandonner les parties de leurs préceptes religieux et de leurs particularités culturelles qui entrent en conflit avec les normes canadiennes.

Il semblerait que plus le nombre d'amis d'un autre groupe culturel est grand, plus on est en désaccord que pour être acceptés comme membres de la société canadienne, les groupes minoritaires doivent abandonner les parties de leurs préceptes religieux et de leurs particularités culturelles qui entrent en conflit avec les normes canadiennes. Ceux dont tous les amis (34 %) sont d'un autre groupe culturel sont presque deux fois plus portés à se dire fortement en désaccord avec cet énoncé que ceux sans ami appartenant à un autre groupe culturel (18 %).

Les répondants qui estiment qu'il y a trop d'immigrants au Canada sont moins portés (23 %), à être fortement d'accord avec cet énoncé que ceux qui estiment que le nombre d'immigrants au Canada est correct (13 %), ou qu'il y a trop peu d'immigrants (15 %). L'inverse est également vrai, où ceux qui estiment que nous avons trop d'immigrants (21 %) au Canada sont les moins portés à se dire fortement en désaccord avec cet énoncé que ceux qui croient que nous avons le nombre correct d'immigrants (33 %) ou que nous en avons trop peu (45 %).

<b>Accord avec l'énoncé que l'acceptation sociale requiert l'abandon des valeurs culturelles et religieuses selon les perceptions du niveau d'immigration ( %)</b>				
	Total	Trop	Trop peu	Nombre correct
Fortement d'accord	17	23	15	13
Modérément d'accord	23	26	16	23
Modérément en désaccord	26	27	22	27
Fortement en désaccord	29	21	45	33
SP/ND	5	4	2	5

*Q.10j) Pour chacun des énoncés suivants, pouvez-vous s'il vous plaît m'indiquer si vous êtes fortement d'accord, modérément d'accord, modérément en désaccord ou fortement en désaccord. Ainsi . . . Pour être acceptées comme membres de la société canadienne à part entière, les personnes des minorités culturelles doivent abandonner les parties de leurs préceptes religieux et de leurs particularités culturelles qui peuvent entrer en conflit avec les normes canadiennes.. N=993*

Comme il fallait s'y attendre, l'accord que ceux qui font partie des groupes minoritaires devraient abandonner les parties de leurs préceptes religieux ou de leurs particularités culturelles qui entrent en conflit avec les normes canadiennes varie selon les attitudes envers l'acceptation ou l'acculturation. Ceux qui préfèrent l'acceptation des minorités par les Canadiens au lieu de l'acculturation sont plus portés à se dire fortement en désaccord

(35 %), et moins portés à se dire fortement d'accord (9 %) que les minorités devraient abandonner les parties de leurs préceptes religieux ou de leurs particularités culturelles qui entrent en conflit avec les normes canadiennes. Ceux qui préfèrent l'acculturation au lieu de l'acceptation tendent à démontrer le patron inverse, où ils indiquent être fortement d'accord (26 %) et modérément en désaccord (22 %) que, pour être acceptés comme membres de la société canadienne à part entière, ceux qui font partie des groupes minoritaires devraient abandonner les parties de leurs préceptes religieux ou de leurs particularités culturelles qui entrent en conflit avec les normes canadiennes.

<b>Accord avec l'énoncé que l'acceptation sociale requiert l'abandon des habitudes culturelles et religieuses selon l'acceptation par opposition à l'acculturation ( %)</b>					
	Total	Les Canadiens devraient accepter les groupes minoritaires, leurs cultures et langues	Les groupes minoritaires devraient changer pour ressembler davantage aux Canadiens	Ni l'un ni l'autre	SP/ND
Fortement d'accord	17	9	26	16	12
Modérément d'accord	23	19	28	22	24
Modérément en désaccord	26	32	21	28	16
Fortement en désaccord	29	35	22	30	31
SP/ND	5	5	4	4	17
<p>Q.10j) Pour chacun des énoncés suivants, pouvez-vous s'il vous plaît m'indiquer si vous êtes fortement d'accord, modérément d'accord, modérément en désaccord ou fortement en désaccord. Ainsi . . . Pour être acceptées comme membres de la société canadienne à part entière, les personnes des minorités culturelles doivent abandonner les parties de leurs préceptes religieux et de leurs particularités culturelles qui peuvent entrer en conflit avec les normes canadiennes. N=993</p>					

#### **8.4 Difficulté d'accommodement des différents groupes ethniques et culturels dans les écoles**

**La moitié (50 %) des répondants sont en désaccord qu'on accomode difficilement des étudiants multiculturels dans nos écoles.**

Il semble que les Canadiens sont moins certains de la capacité de nos écoles d'accommoder des étudiants multiculturels qu'ils ne le sont par rapport aux autres questions sur l'intégration sociale examinées dans ce sondage. La moitié (50 %) des Canadiens est en désaccord, dont 23 pour cent d'entre eux qui sont fortement en désaccord, qu'il est difficile d'accommoder dans nos écoles des gens appartenant à des cultures et des groupes ethniques différents. Deux Canadiens sur cinq sont d'accord avec cet énoncé, 13 pour cent le sont fortement. Un Canadien sur dix ne sait pas ou ne peut pas répondre à cette question.

<b>Il est difficile d'accommoder les étudiants multiculturels dans nos écoles ( %)</b>	
Fortement d'accord	13
Modérément d'accord	27
Modérément en désaccord	27
Fortement en désaccord	23
SP/ND	10
<i>Q. 10h) Pour chacun des énoncés suivants, pouvez-vous s'il vous plaît m'indiquer si vous êtes fortement d'accord , modérément d'accord, modérément en désaccord ou fortement en désaccord. Ainsi . . .Les gens appartenant à des cultures et des groupes ethniques différents sont difficile à accommoder dans nos écoles. N=1 013</i>	

Au fur et à mesure que les répondants vieillissent, ils sont plus portés à se dire fortement d'accord qu'il est difficile d'accommoder les étudiants appartenant à des cultures et des groupes ethniques différents dans nos écoles. Ainsi, seulement huit pour cent des répondants entre 18 et 29 ans se disent fortement d'accord avec cet énoncé. Cependant, dix pour cent de ceux entre 30 et 44 ans, 15 pour cent de ceux entre 45 et 59 ans et un Canadien sur cinq (21 %) de ceux de 60 ans et plus sont fortement d'accord qu'il est difficile d'accommoder des étudiants appartenant à des cultures et des groupes ethniques différents dans nos écoles.

En termes de différences ethniques, les Canadiens d'origine autochtone (31 %) sont les plus portés à se dire fortement en désaccord qu'il est difficile d'accommoder des personnes appartenant à des cultures et des groupes ethniques différents dans nos écoles et ceux originaires de l'Europe du Sud ou du Canada (18 %) sont les moins portés à se dire fortement en désaccord qu'il est difficile d'accommoder des étudiants appartenant à des cultures et des groupes ethniques différents dans nos écoles.

Les réponses à cet énoncé varient avec les réponses à un autre énoncé sur l'acceptation par opposition à l'acculturation. Les répondants qui croient que les Canadiens devraient accepter les minorités sont plus portés à se dire fortement en désaccord (26 %) et moins portés à se dire fortement d'accord (10 %) qu'il est difficile d'accommoder des étudiants appartenant à des cultures et des groupes ethniques différents dans nos écoles. Vice-versa, ceux qui croient que les groupes minoritaires devraient changer pour ressembler davantage aux Canadiens sont plus fortement d'accord (16 %) et moins fortement en désaccord (21 %) qu'il est difficile d'accommoder des étudiants appartenant à des cultures et des groupes ethniques différents dans nos écoles.

<b>Il est difficile d'accueillir les étudiants multiculturels dans nos écoles selon l'acceptation par opposition à l'acculturation ( % )</b>					
	Total	Les Canadiens acceptent les groupes minoritaires, leurs cultures et langues	Les groupes minoritaires changent pour ressembler davantage aux Canadiens	Ni l'un ni l'autre	SP/ND
Fortement d'accord	13	10	16	14	11
Modérément d'accord	27	24	31	19	18
Modérément en désaccord	27	30	23	38	23
Fortement en désaccord	23	26	21	27	12
SP/ND	10	10	9	3	35
Q. 10h) Pour chacun des énoncés suivants, pouvez-vous s'il vous plaît m'indiquer si vous êtes fortement d'accord, modérément d'accord, modérément en désaccord ou fortement en désaccord. Ainsi . . . Les gens appartenant à des cultures et des groupes ethniques différents sont difficile à accueillir dans nos écoles. N=1 013					

### 8.5 Droits et privilèges selon le pays de naissance

**Trois quarts des Canadiens sont en désaccord que les Canadiens nés dans des pays différents ne devraient pas avoir les mêmes droits et privilèges que ceux nés au Canada.**

Soixante-dix-sept pour cent des répondants sont en désaccord, dont 61 pour cent fortement en désaccord, que les Canadiens nés dans des pays différents ne devraient pas avoir les mêmes droits et privilèges que ceux nés au Canada. Seulement un Canadien sur cinq (22 %) est d'accord avec cet énoncé. Un pour cent ne veut pas ou ne peut pas répondre à cette question.

<b>Accord avec l'énoncé que les droits et privilèges devraient varier selon le pays natal ( % )</b>	
Fortement d'accord	11
Modérément d'accord	11
Modérément en désaccord	16
Fortement en désaccord	61
SP/ND	1
Q. 10i) Pour chacun des énoncés suivants, pouvez-vous s'il vous plaît m'indiquer si vous êtes fortement d'accord, modérément d'accord, modérément en désaccord ou fortement en désaccord. Ainsi . . . Les Canadiens qui sont nés dans des pays différents ne devraient pas avoir les mêmes droits et privilèges que ceux qui sont nés au Canada. N=1 000	

L'accord avec cet énoncé varie selon un certain nombre de variables démographiques et d'attitude : l'éducation et le niveau du revenu, le statut de minorité visible, la région, l'ethnie, la taille de la collectivité, les perceptions de l'effet de l'immigration sur notre culture et les perceptions de l'acceptation par opposition à l'accommodement.

Il semble qu'il y a un rapport entre l'atteinte d'un niveau d'instruction et le désaccord que les Canadiens qui sont nés dans des pays différents ne devraient pas avoir les mêmes droits et privilèges que ceux qui sont nés au Canada. Les Canadiens mieux éduqués sont plus fortement en désaccord que ceux moins éduqués. Comme tel, alors que 44 pour cent de ceux qui ont complété une partie de leurs études secondaires sont fortement en désaccord, cette proportion augmente à trois quarts (74 %) par rapport à ceux qui ont obtenu un diplôme universitaire.

<b>Accord avec l'énoncé que les droits et privilèges devraient varier selon le pays natal par rapport à l'éducation (%)</b>						
	Total	Partie du niveau secondaire	Diplôme secondaire	Collège	Partie du niveau universitaire	Diplôme universitaire
Fortement d'accord	11	15	13	12	5	7
Modérément d'accord	11	19	15	10	11	3
Modérément en désaccord	16	21	16	14	17	14
Fortement en désaccord	61	44	55	63	65	74
SP/ND	1	2	1	1	2	1
<i>Q. 10i) Pour chacun des énoncés suivants, pouvez-vous s'il vous plaît m'indiquer si vous êtes fortement d'accord, modérément d'accord, modérément en désaccord ou fortement en désaccord. Ainsi . . . Les Canadiens qui sont nés dans des pays différents ne devraient pas avoir les mêmes droits et privilèges que ceux qui sont nés au Canada. N=1 000</i>						

Un patron semblable à celui sur le revenu, où un fort désaccord que les Canadiens nés dans des pays différents ne devraient pas avoir les mêmes droits et privilèges que ceux nés au Canada augmente avec le revenu. Ainsi, 52 pour cent de ceux gagnant moins de 30 000 \$ sont fortement en désaccord en comparaison avec 57 pour cent de ceux qui gagnent entre 30 000 \$ et 50 000 \$, 67 pour cent de ceux qui gagnent entre 50 000 \$ et 70 000 \$, et trois-quarts (74 %) de ceux dont le revenu est le plus élevé (70 000 et plus).

<b>Accord avec l'énoncé que les droits et privilèges devraient varier selon le pays natal par rapport au revenu ( %)</b>					
	Total	Moins de 30 000 \$	De 30 000 \$ à 50 000 \$	De 50 000 \$ à 70 000 \$	70 000 \$ et plus
Fortement d'accord	11	14	11	8	10
Modérément d'accord	11	15	11	7	4
Modérément en désaccord	16	17	19	18	12
Fortement en désaccord	61	53	57	67	74
SP/ND	1	2	2	-	-

*Q. 10i) Pour chacun des énoncés suivants, pouvez-vous s'il vous plaît m'indiquer si vous êtes fortement d'accord, modérément d'accord, modérément en désaccord ou fortement en désaccord. Ainsi . . . Les Canadiens qui sont nés dans des pays différents ne devraient pas avoir les mêmes droits et privilèges que ceux qui sont nés au Canada. N=1 000*

Les Canadiens qui n'appartiennent pas aux groupes minoritaires visibles (62 %), les Britanno-Colombiens (67 %) et les Canadiens d'origine asiatique (76 %) sont les plus portés à se dire fortement en désaccord que ceux nés dans des pays autres que le Canada ne devraient pas avoir les mêmes droits et privilèges que ceux nés ici. Les minorités visibles (56 %), les Canadiens de l'Atlantique et les résidents du Manitoba et de la Saskatchewan (55 %) et les Canadiens d'origine autochtone (43 %) sont les moins portés à se dire fortement en désaccord que ceux nés dans des pays autres que le Canada ne devraient pas avoir les mêmes droits et privilèges que ceux nés ici.

Comme pour plusieurs autres questions examinées dans ce sondage, il y a un rapport entre la taille de la collectivité et les perceptions que les Canadiens qui ne sont pas nés au Canada ne devraient pas avoir les mêmes droits et privilèges que ceux qui sont nés ici. Au fur et à mesure que la taille de la collectivité diminue, il en va de même en ce qui a trait au fort désaccord avec cet énoncé. Deux tiers (67 %) de ceux qui habitent dans les plus grandes communautés (1 million et plus d'habitants) sont fortement en désaccord, en comparaison avec un peu plus de la moitié (52 %) de ceux qui habitent dans des collectivités de moins de 10 000 habitants.



<b>Accord avec l'énoncé que les droits et privilèges devraient varier selon le pays natal par rapport à la collectivité ( %)</b>					
	Total	Moins de 10 000	De 10 000 à 100 000	De 100 000 à 1 million	Plus d'1 million
Fortement d'accord	11	13	13	9	10
Modérément d'accord	11	13	12	11	8
Modérément en désaccord	16	20	13	16	14
Fortement en désaccord	61	52	61	62	67
SP/ND	1	2	-	1	1
<i>Q.10i) Pour chacun des énoncés suivants, pouvez-vous s'il vous plaît m'indiquer si vous êtes fortement d'accord, modérément d'accord, modérément en désaccord ou fortement en désaccord. Ainsi . . . Les Canadiens qui sont nés dans des pays différents ne devraient pas avoir les mêmes droits et privilèges que ceux qui sont nés au Canada. N=1 000</i>					

Au fur et à mesure que les Canadiens sont plus portés à voir un effet positif des immigrants sur notre culture, la tendance augmente chez ceux qui sont nés dans d'autres pays que le Canada ne devraient pas avoir les mêmes droits et privilèges que ceux qui sont nés ici. Ainsi, 47 pour cent de ceux qui estiment que la présence des immigrants affaiblit notre culture beaucoup plus sont aussi fortement en désaccord que les Canadiens qui sont nés dans des pays autres que le Canada ne devraient pas avoir les mêmes droits et privilèges que ceux qui sont nés ici. Cette proportion augmente à 48 pour cent de ceux qui voient les immigrants comme affaiblissant notre culture, 61 pour cent de ceux qui voient que les immigrants ne renforcent ni n'affaiblissent pas notre culture, 68 pour cent de ceux qui estiment que l'immigration rend notre culture plus forte, et trois-quarts (74 %) de ceux qui estiment que la présence des immigrants rend notre culture beaucoup plus forte.

<b>Accord avec l'énoncé que les droits et privilèges devraient varier selon le pays natal par rapport à l'effet des immigrants sur notre culture ( %)</b>						
	Total	Beau- coup plus faible	Plus faible	Ni plus faible ni plus fort	Plus fort	Beau- coup plus fort
Fortement d'accord	11	17	19	9	8	9
Modérément d'accord	11	20	14	13	8	3
Modérément en désaccord	16	13	17	17	15	14
Fortement en désaccord	61	47	48	61	68	74
SP/ND	1	3	1	1	1	-

*Q.10i) Pour chacun des énoncés suivants, pouvez-vous s'il vous plaît m'indiquer si vous êtes fortement d'accord, modérément d'accord, modérément en désaccord ou fortement en désaccord. Ainsi . . . Les Canadiens qui sont nés dans des pays différents ne devraient pas avoir les mêmes droits et privilèges que ceux qui sont nés au Canada. N=1 000*

De même, les répondants qui préfèrent que les Canadiens acceptent les minorités (68 %) sont plus fortement en désaccord en comparaison avec les répondants qui préfèrent leur acculturation (51 %).

## 9.0 Multiculturalisme

Afin de mieux comprendre les perceptions du multiculturalisme au Canada, nous avons examiné l'accord des Canadiens avec trois énoncés qui sondent différentes perspectives de cette politique. Deux des énoncés sont légèrement différents : l'un des deux dit que notre société multiculturelle est une pierre angulaire de la culture canadienne, et l'autre, que notre multiculturalisme est source de fierté pour les Canadiens. Nous avons aussi examiné l'énoncé selon lequel les personnes appartenant à des groupes raciaux et culturels différents enrichissent la vie culturelle canadienne.

Tel qu'indiqué dans le tableau suivant, des majorités importantes de Canadiens perçoivent notre société multiculturelle de manière positive. La plus grande majorité de 83 pour cent d'accord, dont 39 pour cent fortement d'accord, se perçoit dans la réponse à l'énoncé que les personnes appartenant à des groupes raciaux et culturels différents enrichissent la vie culturelle canadienne. Il est intéressant de noter que les répondants sont plus fortement d'accord que notre société multiculturelle est source de fierté (82 %) en comparaison que notre société multiculturelle est une pierre angulaire de la culture canadienne (74 %).

<b>Niveau d'accord avec les énoncés sur le multiculturalisme (%)</b>					
	Fortement d'accord	Modérément d'accord	Modérément en désaccord	Fortement en désaccord	SP/ND
Les personnes appartenant à des groupes raciaux et culturels différents enrichissent la vie culturelle du Canada (N=1 032)	39	44	9	6	2
Notre société multiculturelle est une source de fierté pour les Canadiens (N=987)	34	48	10	5	2
Notre société multiculturelle est une pierre angulaire de la culture canadienne (N=1 016)	28	46	15	6	4
<i>Q.10 Pour chacun des énoncés suivants, pouvez-vous s'il vous plaît m'indiquer si vous êtes fortement d'accord, modérément d'accord, modérément en désaccord ou fortement en désaccord. Ainsi . . ?</i>					

## 9.1 Notre société multiculturelle est une pierre angulaire de la culture canadienne

### Trois quarts des Canadiens sont d'accord que notre société multiculturelle est une pierre angulaire de la culture canadienne, une modeste diminution depuis mars 2001.

Lorsqu'on demande aux répondants d'indiquer dans quelle mesure ils sont d'accord que notre société multiculturelle est une pierre angulaire de la culture canadienne, une majorité (74 %) est d'accord dont 28 pour cent sont fortement d'accord. Seulement un Canadien sur cinq (21 %) est en désaccord avec cet énoncé, dont 6 %, fortement en désaccord et 15 pour cent, modérément en désaccord. Quatre pour cent des Canadiens ne le savent pas ou ne peuvent pas dire s'ils sont d'accord avec cet énoncé. Il y a eu une diminution par rapport au sondage Ipsos-Reid mené en mars 2001 où 80 pour cent étaient d'accord avec cet énoncé (37 pour cent fortement d'accord). La proportion de ceux qui ne sont pas d'accord avec cet énoncé (21 %) est demeurée virtuellement la même qu'en mars 2001 (20 %).

<b>Notre société multiculturelle est une pierre angulaire de la culture canadienne ( % )</b>		
	Cohésion sociale nov. 2001	Ipsos-Reid mars 2001
Fortement d'accord	28	37
Modérément d'accord	46	43
Modérément en désaccord	15	12
Fortement en désaccord	6	8
SP/ND	4	1
<p><i>Cohésion sociale Q.10a) Pour chacun des énoncés suivants, pouvez-vous s'il vous plaît m'indiquer si vous êtes fortement d'accord, modérément d'accord, modérément en désaccord ou fortement en désaccord. Ainsi . . . Notre société multiculturelle est une pierre angulaire de la culture canadienne? N=1 016.</i></p> <p><i>Ipsos-Reid Q.6) [Traduction ] Veuillez indiquer si vous êtes fortement d'accord, modérément d'accord ou fortement en désaccord avec chacun des énoncés suivants. Notre société multiculturelle est une pierre angulaire de la culture canadienne ? N=1 007.</i></p>		

Les hommes (31 %) sont plus fortement d'accord que les femmes (26 %) que notre société multiculturelle est une pierre angulaire de notre culture canadienne. Cependant, au fur et à mesure que les répondants vieillissent, la probabilité diminue qu'ils indiquent un fort accord que notre société multiculturelle est une pierre angulaire de notre culture canadienne. Même si un tiers (33 %) des répondants du groupe de répondants les plus jeunes (18 à 29 ans) est fortement d'accord avec cet énoncé, cette proportion diminue à 31 pour cent de ceux entre 30 et 44 ans. De façon relativement comparable, trois répondants sur dix (29 %) parmi ceux de 45 à 59 ans sont fortement d'accord avec cet énoncé. Ceux de 60 ans et plus constituent la proportion la plus faible de ceux qui sont fortement d'accord; seulement un répondant sur cinq (19 %) est fortement d'accord avec cet énoncé.

<b>La société multiculturelle est une pierre angulaire de la culture canadienne selon l'âge ( %)</b>					
	Total	De 18 à 29 ans	De 30 à 44 ans	De 45 à 59 ans	De 60 ans et plus
Fortement d'accord	28	33	31	29	19
Modérément d'accord	46	42	48	46	49
Modérément en désaccord	15	16	13	16	17
Fortement en désaccord	6	2	5	6	11
Ne sait pas	4	6	2	3	5

*Q.10a) Pour chacun des énoncés suivants, pouvez-vous s'il vous plaît m'indiquer si vous êtes fortement d'accord, modérément d'accord, modérément en désaccord ou fortement en désaccord. Ainsi . . . Notre société multiculturelle est une pierre angulaire de la culture canadienne ? N=1 016*

Les perceptions sur notre société multiculturelle comme une pierre angulaire de notre culture des Canadiens d'origines ethniques différentes varient. Par exemple, ceux qui indiquent leur origine ethnique comme étant canadienne sont les moins portés à se dire fortement d'accord avec cet énoncé (18 % fortement d'accord) alors que ceux qui sont d'origine européenne sont les plus portés à se dire fortement d'accord avec cet énoncé (59 % fortement d'accord).

Au fur et à mesure que la taille de la collectivité augmente, il y a augmentation qu'elle soit fortement d'accord que notre société multiculturelle est une des assises de la culture canadienne. Alors qu'un tiers (32 %) de ceux qui vivent dans les plus grandes collectivités (1 million ou plus) est d'accord avec cet énoncé, cette proportion diminue à 29 pour cent chez ceux vivant dans les collectivités de 100 000 à un million d'habitants, 27 pour cent de ceux vivant dans les collectivités de 10 000 à 100 000 habitants et moins d'un quart (23 %) de ceux vivant dans des collectivités de moins de 10 000 habitants.

<b>La société multiculturelle est une des assises de la culture canadienne selon la taille de la collectivité ( %)</b>				
	Moins de 10 000	De 10 000 à 100 000	De 100 000 à 1 million	Plus d'un million
Fortement d'accord	23	27	29	32
Modérément d'accord	53	46	46	42
Modérément en désaccord	15	14	15	16
Fortement en désaccord	5	5	7	6
Ne sait pas	4	7	3	3

*Q.10a) Cohésion sociale Q.10a) Pour chacun des énoncés suivants, pouvez-vous s'il vous plaît m'indiquer si vous êtes fortement d'accord, modérément d'accord, modérément en désaccord ou fortement en désaccord. Ainsi . . . Notre société multiculturelle est une des assises de la culture canadienne? N=1 016*

Au plan régional, nous constatons que, alors que les Canadiens de l'Atlantique sont le moins fortement d'accord avec cet énoncé sur notre société multiculturelle (23 %), les résidents de la Colombie-Britannique sont fortement d'accord (31 %). De plus, ceux qui habitent dans des collectivités urbaines sont plus portés (30 %) à être fortement d'accord avec cet énoncé que ceux habitant dans des collectivités rurales (23 %).

Les perceptions du multiculturalisme comme une des assises de notre culture varie avec les perceptions de l'effet de l'immigration sur notre culture. Au fur et à mesure que les perceptions augmentent quant à l'effet de l'immigration comme élément de renforcement de notre culture, la perception que le multiculturalisme est une pierre d'assise de notre culture s'accroît de même manière. Ainsi, trois répondants sur dix (28 %) parmi ceux estimant que le fait d'accepter des immigrants d'autres pays affaiblit notre culture sont aussi fortement d'accord que le multiculturalisme est une des assises de notre culture canadienne. À l'opposé, sept répondants sur dix (72 %) parmi ceux estimant que l'immigration renforce notre culture sont aussi fortement d'accord que notre société multiculturelle est une des assises de notre culture.

De plus, les perceptions envers l'acceptation des groupes culturels minoritaires tels qu'ils sont par opposition à l'acculturation des groupes minoritaires semblent varier avec le fort accord avec la perception que notre société multiculturelle est une des assises de la culture canadienne. Ainsi, 36 pour cent de ceux qui estiment que les Canadiens devraient s'efforcer d'accepter les groupes minoritaires et leurs cultures et langues sont aussi fortement d'accord que le multiculturalisme dans ce pays est une des assises de notre culture. À l'opposé, seulement un répondant sur cinq (20 %) parmi ceux qui estiment que nous devrions encourager les groupes minoritaires à ressembler davantage aux Canadiens est aussi fortement d'accord que le multiculturalisme est une des assises de notre culture.

## **9.2 Notre société multiculturelle est source de fierté pour les Canadiens**

**Quatre Canadiens sur cinq sont d'accord que notre société multiculturelle est source de fierté pour eux, une proportion légèrement plus élevée que ceux qui sont d'accord que notre société multiculturelle est une des assises de la culture canadienne. De même, cet accord représente une diminution depuis mars 2001.**

Lorsqu'on a demandé aux Canadiens et Canadiennes d'indiquer s'ils étaient d'accord que notre société multiculturelle est source de fierté pour eux, une majorité de quatre sur cinq d'entre eux était d'accord (82 %) (34 % fortement d'accord) avec cet énoncé. Seulement quinze pour cent étaient en désaccord, 5 % fortement en désaccord. Deux pour cent des Canadiens ne savent pas ou ne peuvent pas indiquer s'ils sont d'accord avec cet énoncé. En comparaison, dans un sondage Ipsos-Reid mené en mars 2001, une plus grande proportion de 85 pour cent étaient d'accord avec cet énoncé et 45 pour cent étaient fortement d'accord. Il n'y a pas de différence importante entre les 14 pour cent qui n'étaient pas d'accord en mars et ceux qui n'étaient pas d'accord (15 %) dans le présent sondage.

<b>Notre société multiculturelle est source de fierté pour les Canadiens ( % )</b>		
	Cohésion sociale nov. 2001	Ipsos-Reid mars 2001
Fortement d'accord	34	45
Modérément d'accord	48	41
Modérément en désaccord	10	9
Fortement en désaccord	5	5
SP/ND	2	0
<p><i>Cohésion sociale Q.10a) Pour chacun des énoncés suivants, pouvez-vous s'il vous plaît m'indiquer si vous êtes fortement d'accord, modérément d'accord, modérément en désaccord ou fortement en désaccord. Ainsi . . . Notre société multiculturelle est une des assises de la culture canadienne? N=987.</i></p> <p><i>Ipsos-Reid Q.6) [Traduction] Veuillez indiquer si vous êtes fortement en accord, quelque peu en accord, quelque peu en désaccord, ou fortement en désaccord avec chacun des énoncés suivants. Notre société culturelle est source de fierté pour les Canadiens? N=996.</i></p>		

Les perceptions de notre société multiculturelle comme une des assises de notre culture diffèrent selon l'âge, l'ethnie et le lieu de résidence. De même, il y a des différences parmi les Canadiens selon le nombre d'amis qu'ils ont et qui appartiennent à d'autres groupes culturels, leurs points de vue sur le racisme, l'effet de l'immigration sur notre pays, la probabilité que le Canada soit victime d'un attentat terroriste au cours des deux prochaines années, ainsi que les perceptions de l'assimilation par opposition à l'acculturation des groupes minoritaires au Canada.

Au fur et à mesure que les répondants vieillissent, la probabilité qu'ils indiquent qu'ils sont fortement d'accord que notre société multiculturelle est une des assises de notre culture diminue. Même si un tiers (41 %) des répondants du groupe d'âge le plus jeune (18 à 29 ans) est fortement d'accord avec cet énoncé, la proportion diminue à 37 pour cent de ceux entre 30 et 44 ans. Comparativement, un tiers (33 %) de ceux entre 45 et 59 ans est fortement d'accord avec cet énoncé. Ceux de 60 ans et plus indiquent la proportion la plus faible de ceux qui sont fortement d'accord; seulement un répondant sur cinq (25 %) est fortement d'accord avec cet énoncé.

<b>La société multiculturelle est source de fierté pour les Canadiens selon l'âge ( % )</b>					
	Total	De 18 à 29 ans	De 30 à 44 ans	De 45 à 59 ans	De 60 ans et plus
Fortement d'accord	34	41	37	33	25
Modérément d'accord	48	47	49	46	53
Modérément en désaccord	10	9	10	10	12
Fortement en désaccord	5	3	3	3	6
Ne sait pas	2	1	2	2	4
<p><i>Q.10a) Pour chacun des énoncés suivants, pouvez-vous s'il vous plaît m'indiquer si vous êtes fortement d'accord, modérément d'accord, modérément en désaccord ou fortement en désaccord. Ainsi . . . Notre société multiculturelle est source de fierté pour les Canadiens? N=987</i></p>					

Les Canadiens de groupes ethniques différents perçoivent notre société multiculturelle comme une source de fierté pour le Canada à des degrés différents. Cependant, de façon semblable aux réponses à l'énoncé que notre société multiculturelle est une des assises de la culture canadienne, ceux qui indiquent leur appartenance ethnique comme canadienne sont les moins portés à se dire fortement d'accord avec cet énoncé (26 % fortement d'accord). À l'opposé des réponses à l'énoncé précédent, ceux d'origine asiatique sont les plus portés à se dire fortement d'accord que notre société multiculturelle est source de fierté pour les Canadiens (63 % fortement d'accord).

Au plan régional, le patron des réponses à l'énoncé sur notre société multiculturelle comme source de fierté varie de façon semblable à ceux trouvés concernant l'accord que notre société multiculturelle est une des assises de notre culture. Ainsi, les Canadiens de l'Atlantique indiquent l'accord le moins fort avec cet énoncé sur notre société multiculturelle (28 %) et les résidents de la Colombie-Britannique indiquent l'accord le plus fort (39 %).

L'accord que notre société multiculturelle est source de fierté pour les Canadiens tend à augmenter avec les perceptions que le problème du racisme dans notre société est bien meilleur. Seulement un Canadien sur cinq (19 %) qui voit le problème de racisme comme s'aggravant de beaucoup est aussi fortement d'accord que notre société multiculturelle est source de fierté pour les Canadiens. À l'opposé, trois quarts des répondants (73 %) qui sont fortement d'accord que notre société multiculturelle est source de fierté pour les Canadiens voient que la question du racisme dans notre société s'améliore considérablement.

Un fort accord que les personnes appartenant à des groupes raciaux et culturels différents enrichissent la vie culturelle du Canada augmente au fur et à mesure que les répondants indiquent avoir un plus grand nombre d'amis appartenant à d'autres cultures. Dans la même veine, ceux qui voient l'effet de l'immigration comme affaiblissant beaucoup notre culture sont moins portés à se dire fortement d'accord que notre société multiculturelle est source de fierté pour les Canadiens. Dix-sept pour cent de ceux qui estiment que l'effet de l'immigration rend notre culture beaucoup plus faible sont aussi fortement d'accord que notre société multiculturelle est source de fierté pour eux; et au contraire, sept sur dix (68 %) de ceux qui estiment que l'immigration renforce beaucoup notre culture sont aussi fortement d'accord que notre société multiculturelle est source de fierté.

Le fort accord que notre société multiculturelle est source de fierté canadienne augmente au fur et à mesure que les perceptions d'un attentat terroriste imminent diminuent. Alors que seulement un quart (26 %) de ceux estimant qu'un attentat terroriste au Canada est très probable au cours des deux prochaines années est fortement d'accord que notre société multiculturelle est source de fierté pour les Canadiens, cette proportion augmente d'un tiers (34 %) chez ceux qui estiment qu'un attentat terroriste est quelque peu probable. Trente-six pour cent de ceux qui estiment qu'un attentat terroriste n'est pas très probable et deux répondants sur cinq (38 %) qui estiment qu'un attentat terroriste n'est pas du tout probable sont aussi fortement d'accord que notre société multiculturelle est source de fierté pour les Canadiens.



<b>Notre société multiculturelle est source de fierté pour les Canadiens selon la probabilité d'un attentat terroriste au Canada (%)</b>				
	Très probable	Quelque peu probable	Pas très probable	Pas du tout probable
Fortement d'accord	26	34	36	38
Modérément d'accord	52	48	51	41
Modérément en désaccord	11	13	8	10
Fortement en désaccord	9	3	4	9
Ne sait pas	2	2	1	2

*Q.10b) Pour chacun des énoncés suivants, pouvez-vous s'il vous plaît m'indiquer si vous êtes fortement d'accord, modérément d'accord, modérément en désaccord ou fortement en désaccord. Ainsi . . .Notre société multiculturelle est source de fierté pour les Canadiens? N=987*

De plus, les perceptions envers les cultures minoritaires comme des groupes assimilés par opposition à des groupes acculturés semblent varier avec le fort accord avec la perception de notre société multiculturelle comme une des assises de la culture canadienne. Ainsi, 46 pour cent de ceux qui estiment que les Canadiens devraient s'efforcer d'accepter les groupes minoritaires et leurs cultures et langues sont aussi fortement d'accord que le multiculturalisme dans ce pays est une des assises de notre culture et vice versa, seulement un quart (24 %) de ceux qui estiment que nous devrions encourager les groupes minoritaires à s'efforcer de changer pour ressembler davantage aux Canadiens est aussi fortement d'accord que le multiculturalisme est une des assises de notre culture.

### **9.3 Les personnes appartenant à des groupes raciaux et culturels différents enrichissent la vie culturelle canadienne.**

**Quatre-vingt trois pour cent des Canadiens sont d'accord que les personnes appartenant à des groupes raciaux et culturels différents enrichissent la vie culturelle canadienne, l'accord étant proportionnellement le plus grand pour les énoncés sur le multiculturalisme examinés dans ce sondage.**

Lorsqu'on demande aux répondants d'indiquer s'ils sont d'accord que les personnes appartenant à des groupes raciaux et culturels différents enrichissent la vie culturelle canadienne, quatre-vingt trois pour cent des Canadiens sont d'accord (39 % fortement d'accord) avec cet énoncé. Seulement quinze pour cent sont en désaccord dont 6 % fortement. Deux pour cent des Canadiens ne savent pas ou ne peuvent pas indiquer leur accord avec cet énoncé.

Les personnes appartenant à des groupes raciaux et culturels différents enrichissent la vie culturelle au Canada ( % )	
Fortement d'accord	39
Modérément d'accord	44
Modérément en désaccord	9
Fortement en désaccord	6
SP/ND	2
Q. 10k) Pour chacun des énoncés suivants, pouvez-vous s'il vous plaît m'indiquer si vous êtes fortement d'accord, modérément d'accord, modérément en désaccord ou fortement en désaccord. Ainsi . . . Les personnes appartenant à des groupes raciaux et culturels différents enrichissent la vie culturelle du Canada? N=1 032	

Les Canadiens perçoivent que les personnes appartenant à des groupes raciaux et culturels différents enrichissent la vie culturelle au Canada de façon différente selon le niveau de scolarité, l'ethnie et la région de résidence. De même, il y a des différences parmi les Canadiens selon le nombre d'amis appartenant à d'autres cultures, les points de vue sur l'effet de l'immigration sur notre pays, les perceptions du nombre d'immigrants dans notre pays ainsi que les perceptions de l'assimilation par opposition à l'acculturation des groupes minoritaires au Canada.

Au fur et à mesure que le niveau de scolarité augmente, le fort accord que notre vie culturelle au Canada est enrichie par les personnes appartenant à des groupes ethniques et culturels différents augmente aussi. Alors que seulement trois répondants sur dix (29 %) de ceux qui n'ont pas de diplôme secondaire sont d'accord avec cet énoncé, cette proportion augmente à la moitié (50 %) chez ceux qui ont un diplôme universitaire.

Les personnes d'origine asiatique sont fortement d'accord (54 %) que les personnes appartenant à des groupes ethniques et culturels différents enrichissent la vie culturelle canadienne alors que ceux qui sont d'origine canadienne (28 %) sont moins portés à se dire fortement d'accord avec cet énoncé. Au plan régional, les Québécois (43 %) sont fortement d'accord alors que les Albertains (31 %) sont fortement en désaccord.

Le fort accord que les personnes appartenant à des groupes ethniques et culturels différents enrichissent la vie culturelle du Canada augmente au fur et à mesure que les répondants indiquent qu'ils ont un plus grand nombre d'amis appartenant à d'autres cultures.

De même, au fur et à mesure que les répondants sont plus fortement d'accord que l'immigration rend notre culture canadienne beaucoup plus forte, le fort accord que les personnes appartenant à des groupes ethniques et culturels différents enrichissent la vie culturelle du Canada s'intensifie également. Ainsi, ceux qui estiment que l'immigration rend la culture canadienne beaucoup plus forte (84 %) sont deux fois plus portés à se dire fortement d'accord que les personnes appartenant à des groupes ethniques et culturels différents enrichissent la vie culturelle au Canada que ceux qui estiment que l'immigration rend notre culture beaucoup plus faible (41 %).

Les perceptions du nombre d'immigrants entrant au Canada varient aussi avec le fort accord avec cet énoncé. Ainsi, ceux qui estiment que le Canada accepte trop d'immigrants indiquent l'intensité de fort accord le plus bas (20 %), ceux qui estiment que nous acceptons un nombre adéquat d'immigrants sont plus fortement d'accord (48 %) et ceux qui estiment que nous acceptons trop peu d'immigrants sont ceux qui sont le plus fortement d'accord (62 %) que les personnes appartenant à des groupes ethniques et culturels différents enrichissent la vie culturelle au Canada.

Enfin, comme pour l'accord avec d'autres énoncés sur le multiculturalisme examinés dans ce sondage, la perception que les cultures minoritaires sont en train d'être assimilées par opposition à acculturées semble varier avec le fort accord avec la perception que notre société multiculturelle est une des assises de la culture canadienne. Ainsi, 51 pour cent de ceux qui estiment que les Canadiens devraient s'efforcer d'accepter les groupes minoritaires et leurs cultures et langues sont aussi fortement d'accord que le multiculturalisme dans ce pays est une des assises de notre culture. À l'opposé, seulement un quart (26 %) de ceux qui estiment que nous devrions encourager les groupes minoritaires à s'efforcer de changer pour ressembler davantage aux Canadiens est aussi fortement d'accord que le multiculturalisme est une des assises de notre culture.

## 10.0 Tensions sociales

Un des buts de la recherche actuelle était de préciser et d'examiner les attitudes actuelles des Canadiens envers les tensions sociales au Canada, étant donné les récents événements mondiaux qui auraient pu augmenter les perceptions négatives envers les membres d'autres cultures au Canada. Pour ce faire, nous avons demandé aux répondants de donner leurs perceptions sur une variété de questions portant sur les tensions sociales comme le problème du racisme, l'assimilation par opposition à l'acculturation des minorités dans notre culture, le rôle du gouvernement canadien pour mettre fin au racisme et promouvoir une sensibilisation au pluralisme culturel et les perceptions des Canadiens d'origine musulmane. Dans ce chapitre, on présente les constatations sur les principales questions portant sur les tensions sociales entre Canadiens depuis le 11 septembre.

### 10.1 Le problème du racisme

**Les Canadiens sont quelque peu divisés dans leurs perceptions de la situation du racisme au Canada. Même si une légère majorité de Canadiens (37 %) a l'impression que la situation du racisme n'a pas changé, un autre 32 pour cent estiment qu'elle se détériore et 29 pour cent estiment qu'elle s'améliore.**

Lorsqu'on demande aux Canadiens s'ils estiment que la situation du racisme au Canada s'améliore ou se détériore, une légère majorité de 37 pour cent répond que rien n'a changé. Un autre 36 pour cent estiment que la situation du racisme s'est détériorée quelque peu (18 %) ou s'est améliorée quelque peu (18 %). Alors que 14 pour cent estiment que la situation du racisme s'est détériorée (7 %) ou s'est beaucoup détériorée (7 %), un autre 11 pour cent estiment que la situation du racisme s'améliore (9 %) ou s'améliore beaucoup (2 %). En 1995, Ekos indiquait que 51 pour cent des Canadiens estimaient que la situation du racisme se détériorait, en comparaison avec 32 pour cent des Canadiens dans le présent sondage.

La situation du racisme au Canada ( % )	
Se détériore beaucoup	7
Se détériore quelque peu	25 <sup>3</sup>
Aucun changement	37
S'améliore quelque peu	27 <sup>4</sup>
S'améliore beaucoup	2
SP/ND	1
Q.11) Pensez-vous que le problème du racisme au Canada s'améliore ou qu'il empire? N=998	

Les perceptions des Canadiens qui estiment que la situation du racisme n'a pas changé varient selon l'âge, l'ethnie et la région. Par exemple, ceux du plus jeune groupe d'âge (18

<sup>3</sup> Cette catégorie est une combinaison de réponses : « se détériore » et « se détériore beaucoup ».

<sup>4</sup> Cette catégorie est une combinaison de réponses : « s'améliore » et « s'améliore beaucoup ».

à 29 ans) perçoivent le moins intensément la situation de non changements (32 %) alors que ceux du groupe d'âge le plus avancé (60 et plus) perçoivent le plus intensément la situation de non-changement (43 %).

Les Anglophones (39 %) croient plus que les Francophones (30 %) que la situation du racisme n'a pas changé au Canada. De même, les Canadiens originaires de l'Europe de l'Est perçoivent le plus intensément (49 %), et ceux d'origine autochtone (31 %) le moins intensément, que la situation du racisme n'a pas changé au Canada.

Au plan régional, les Québécois perçoivent le moins intensément qu'il n'y a pas de changement (30 %) alors que les Albertains (44 %) et les résidents du Manitoba et de la Saskatchewan (44 %) perçoivent cette situation le plus intensément

## 10.2 Acceptation par opposition à acculturation

**Les Canadiens sont presque également divisés sur la question de l'acceptation des personnes membres d'autres cultures au sein de la culture canadienne ou l'acculturation de ces groupes en les encourageant à s'efforcer de changer pour ressembler davantage aux Canadiens.**

Les Canadiens sont divisés sur l'approche que le Canada devrait prioriser relativement à l'inclusion des minorités dans notre culture. Alors que 43 pour cent des Canadiens estiment que le Canada devrait davantage encourager les Canadiens à s'efforcer d'accepter les groupes minoritaires, leurs cultures et leurs langues (acceptation), un autre 45 pour cent estiment qu'il faudrait plutôt encourager les minorités à s'efforcer de changer pour ressembler davantage aux Canadiens (acculturation). Sept pour cent estiment que ni l'une ni l'autre des options n'est valide et cinq pour cent ne peuvent donner de réponse ou ne le savent pas. En comparaison, en 1998, un sondage Angus Reid rapportait que 52 pour cent des Canadiens estimaient qu'on devrait encourager les groupes minoritaires à s'efforcer de changer pour ressembler davantage aux Canadiens. Cependant, la proportion de répondants qui estime que les Canadiens devraient accepter les groupes minoritaires, leurs cultures et leurs langues demeure inchangée depuis 1998.

<b>L'acceptation par opposition à l'acculturation comme priorité (%)</b>	
Encourager l'ensemble des Canadiens à s'efforcer d'accepter les groupes minoritaires, leurs cultures et leurs langues	43
Encourager les minorités à s'efforcer de changer pour ressembler davantage aux Canadiens	45
Ni l'un ni l'autre	7
SP/ND	5
Q13. Dans l'ensemble, qu'est-ce qui devrait être davantage prioritaire pour le Canada? N=2 003	

Alors que les femmes (45 %) plus que les hommes (41 %) estiment qu'il est davantage prioritaire pour les Canadiens de s'efforcer d'accepter les groupes minoritaires, leurs cultures et leurs langues, les hommes (48 %) plus que les femmes (42 %) estiment qu'il est davantage prioritaire pour les Canadiens d'encourager les minorités à s'efforcer de changer pour ressembler davantage aux Canadiens.

<b>L'acceptation par opposition à l'acculturation comme priorité selon le sexe (%)</b>			
	Total	Hommes	Femmes
Encourager l'ensemble des Canadiens à s'efforcer d'accepter les groupes minoritaires, leurs coutumes et leurs langues	43	41	45
Encourager les minorités à s'efforcer de changer pour ressembler davantage aux Canadiens	45	48	42
Ni l'un ni l'autre	7	7	8
SP/ND	5	4	5
Q13. Dans l'ensemble, qu'est-ce qui devrait être davantage prioritaire pour le Canada? N=2 003			

Les Canadiens plus âgés perçoivent la priorité la plus élevée comme un encouragement aux groupes minoritaires de changer pour ressembler davantage aux Canadiens et que la priorité la plus faible comme acceptation des groupes minoritaires tels qu'ils sont. Un tiers (34 %) de ceux entre 18 et 29 ans estime qu'il est prioritaire que les groupes minoritaires changent afin de ressembler davantage aux Canadiens. Cependant, l'accord avec cette approche comme priorité augmente à 43 pour cent de ceux entre 30 et 44 ans, à 49 pour cent de ceux entre 45 et 59 ans et à plus de la moitié (54 %) de ceux qui ont 60 ans ou plus et à l'opposé, trois Canadiens sur cinq du groupe le plus jeune (59 %) estiment qu'il est davantage prioritaire pour les Canadiens d'accepter les minorités, leurs cultures et leurs langues. Ce niveau d'accord diminue à 45 pour cent de ceux entre 30 et 44 ans, 37 pour cent de ceux entre 45 et 59 ans et seulement trois répondants sur dix (30 %) de ceux parmi le groupe d'âge le plus vieux (60 ans et plus).

<b>L'acceptation par opposition à l'acculturation comme priorité selon l'âge (%)</b>					
	Total	De 18 à 29 ans	De 30 à 44 ans	De 45 à 59 ans	De 60 ans et plus
Encourager l'ensemble des Canadiens à s'efforcer d'accepter les groupes minoritaires, leurs coutumes et leurs langues	43	59	45	37	30
Encourager les minorités à s'efforcer de changer pour ressembler davantage aux Canadiens	45	34	43	49	54
Ni l'un ni l'autre	7	6	7	8	8
SP/ND	5	1	4	6	8

Q13. Dans l'ensemble, qu'est-ce qui devrait être davantage prioritaire pour le Canada? N=2 003

En général, au fur et à mesure que le niveau de scolarité augmente, il en va de même en ce qui a trait à la tendance d'encourager davantage les Canadiens à s'efforcer d'accepter les groupes minoritaires, leurs coutumes et leurs langues. Ainsi, alors que seulement 36 pour cent de ceux sans niveau secondaire sont d'accord avec cette priorité, cette proportion augmente à 39 pour cent de ceux qui ont leur niveau secondaire et à 44 pour cent de ceux possédant un diplôme collégial. Ceux qui ont complété une partie de leur niveau universitaire (48 %) et ceux qui ont un diplôme universitaire (47 %) sont davantage d'accord avec cette priorité. On voit la tendance contraire avec la tendance d'accorder une plus haute priorité à encourager les groupes minoritaires à s'efforcer de changer pour ressembler davantage aux Canadiens, alors qu'au fur et à mesure que le niveau de scolarité augmente, les répondants y accordent une priorité moins grande. Ainsi, alors que plus de la moitié (51 %) de ceux qui n'ont pas complété leur niveau secondaire et 49 pour cent de ceux qui l'ont fait sont d'accord avec cette priorité, cette proportion diminue à 45 pour cent de ceux qui possèdent un diplôme collégial, à 42 pour cent de ceux qui ont fait une partie de leur niveau universitaire et à deux sur cinq (40 %) de ceux qui ont un diplôme.

<b>L'acceptation par opposition à l'acculturation comme priorité selon le niveau de scolarité ( %)</b>						
	Total	Moins que le niveau secondaire	Niveau secondaire	Collège/formation professionnelle	Partie du niveau universitaire	Diplôme universitaire
Encourager l'ensemble des Canadiens à s'efforcer d'accepter les groupes minoritaires, leurs coutumes et leurs langues	43	36	39	44	48	47
Encourager les minorités à s'efforcer de changer pour ressembler plus aux Canadiens	45	51	49	45	42	40
Ni l'un ni l'autre	7					
SP/ND	5					

*Q13. Dans l'ensemble, qu'est-ce qui devrait être davantage prioritaire pour le Canada? N=2 003*

Les minorités visibles (49 %) et les Albertains (49 %) sont plus portés à voir le Canada accorder la plus haute priorité à l'encouragement des groupes minoritaires à s'efforcer de ressembler davantage aux Canadiens. Les Canadiens qui n'appartiennent pas à des groupes minoritaires visibles (44 %) et les Canadiens de l'Atlantique (36 %) sont moins portés à se dire d'accord avec cette priorité. Cependant, les Canadiens de l'Atlantique sont plus portés (55 %) à encourager ces derniers à s'efforcer d'accepter les groupes minoritaires, leurs cultures et leurs langues alors que les Québécois (40 %) sont moins portés à le faire.

Plus de la moitié des répondants qui définissent leur origine culturelle comme canadienne (51 %) estiment que la plus haute priorité est celle d'encourager les groupes minoritaires à s'efforcer de ressembler davantage aux Canadiens. Ceux d'origine britannique (42 %), de l'Europe du Sud (42 %), de l'Europe de l'Est (42 %) ou autochtone (42 %) sont moins portés à se dire d'accord avec cette priorité. Ceux de l'Europe du Sud (51 %) de l'Asie (51 %) sont plus portés à voir comme prioritaire que les Canadiens acceptent les groupes minoritaires. Ceux d'origine française sont les moins portés (40 %) à accorder la priorité à cette approche.



Les perceptions des répondants varient quant à savoir s'ils estiment que le Canada accorde une plus haute priorité à l'acceptation des minorités ou leur acculturation selon le lieu dans un centre rural ou urbain. Alors que ceux dans les centres urbains sont divisés sur la question à savoir si la priorité devrait être l'acceptation (44 %) ou l'acculturation (44 %), les répondants des collectivités rurales accordent la priorité à l'acculturation (51 %) plutôt qu'à l'acceptation (38 %).

Des tendances se dégagent des réponses fondées sur les attitudes envers le racisme au Canada, le nombre d'amis appartenant à des groupes ethniques ou culturels différents et les perceptions du nombre d'immigrants au Canada. Ceux qui perçoivent que le racisme s'améliore beaucoup (52 %) sont plus portés à accorder la priorité à l'acceptation que ceux qui estiment que le racisme se détériore beaucoup (38 %). Au fur et à mesure que le nombre d'amis appartenant à d'autres groupes cultures et ethniques augmente, il en va de même relativement à la tendance d'accorder une priorité à l'acceptation plutôt qu'à l'acculturation. Ainsi, alors que 52 pour cent de ceux qui ont les cercles sociaux les plus diversifiés accordent la priorité à l'acceptation et seulement 39 pour cent de ce groupe accordent la priorité à l'acculturation, ces proportions changent à 34 pour cent chez ceux qui ont les cercles sociaux les moins diversifiés et qui accordent la priorité à l'acceptation et 53 pour cent de ce groupe qui accordent la priorité à l'acculturation. De même, ceux qui estiment qu'il y a trop d'immigrants au Canada accordent la priorité à l'acculturation (61 %) plutôt qu'à l'acceptation (31 %). À l'opposé, ceux qui voient le nombre d'immigrants au Canada comme trop peu ou adéquat accordent la priorité à l'acceptation (56 % et 50 % respectivement) plutôt qu'à l'acculturation (32 % et 37 % respectivement).

### **10.3 Racisme et compréhension transculturelle**

***Plus de neuf Canadiens sur dix estiment que le gouvernement devrait jouer un rôle pour contrer le racisme et une majorité importante de Canadiens d'origine musulmane clairement ne soutient pas le terrorisme international. De plus, trois quarts des Canadiens s'inquiètent que les gens d'origine arabe ou musulmane deviennent la cible du racisme et d'attentats personnels en raison des événements du 11 septembre.***

Lorsqu'on examine dans l'ensemble les réponses aux énoncés sur le racisme et l'acceptation, il est clair que les Canadiens estiment que le gouvernement joue un rôle important pour contrer le racisme et promouvoir une meilleure compréhension entre les cultures (58 % fortement d'accord). Les Canadiens semblent aussi s'inquiéter que les Canadiens d'origine musulmane soient traités injustement à cause des récentes attaques terroristes aux États-Unis. Pendant que les Canadiens croient que les Canadiens d'origine musulmane n'appuient pas le terrorisme international (40 % fortement d'accord), il y a aussi une inquiétude que les gens d'origine arabe ou musulmane au Canada soient victimes de racisme ou d'attaques personnelles à cause des attentats terroristes de septembre (34% fortement d'accord).

<b>Niveau d'accord avec les énoncés sur le racisme et l'acceptation ( % )</b>					
	Fortement en accord	Modérément en accord	Modérément en désaccord	Fortement en désaccord	SP/ND
Le gouvernement du Canada a un rôle important à jouer pour contrer le racisme et promouvoir une meilleure compréhension entre les cultures. (N=1 345)	58	33	5	3	1
Il est clair que les Canadiens d'origine musulmane ne soutiennent PAS le terrorisme international. (N=1 345)	40	28	10	6	16
Je m'inquiète de ce que les gens d'origine musulmane ou arabe au Canada puissent devenir la cible de racisme ou d'attentats personnels à la suite des attentats de septembre. (N=1 345)	34	38	15	10	3
<i>Q.14 Êtes-vous fortement en accord, modérément en accord, modérément en désaccord ou fortement en désaccord avec les énoncés suivants?</i>					

Une claire majorité de neuf Canadiens sur dix (91 %) estime que le gouvernement a un rôle important à jouer pour contrer le racisme et promouvoir une meilleure compréhension entre les cultures. De cette proportion, 58 pour cent sont fortement d'accord avec cette perception. Seulement huit pour cent des Canadiens ne sont pas d'accord avec cette opinion, trois pour cent étant fortement en désaccord. Un pour cent des Canadiens ne sait pas ou ne peut dire si le gouvernement a un rôle important à jouer pour contrer le racisme et promouvoir une meilleure compréhension culturelle.

<b>Le gouvernement a un rôle important à jouer pour contrer le racisme et promouvoir une meilleure compréhension culturelle ( % )</b>	
Fortement en accord	58
Modérément en accord	33
Modérément en désaccord	5
Fortement en désaccord	3
SP/ND	1

Q.14a) Êtes-vous fortement en accord, modérément en accord, modérément en désaccord ou fortement en désaccord avec les énoncés suivants? Ainsi . . .Le gouvernement du Canada a un rôle important à jouer pour contrer le racisme et promouvoir une meilleure compréhension entre les cultures? N=1 345

Les Canadiens ont des perceptions différentes sur cette question par rapport à la langue, la région, les perceptions de l'effet de l'immigration sur notre société et les perceptions du nombre d'immigrants au Canada. Les Francophones (66 %) et les Québécois (67 %) sont plus portés que les Anglophones (55 %) et les Albertains (48 %) à se dire fortement d'accord que le gouvernement a un rôle important à jouer pour contrer le racisme et promouvoir la compréhension entre les cultures.

Ceux qui estiment que la présence des immigrants au Canada rend notre culture beaucoup plus forte (69 %) plutôt que beaucoup plus faible (50 %) sont davantage d'accord que le gouvernement a un rôle important à jouer pour contrer le racisme et promouvoir la compréhension entre les cultures. De même, ceux qui estiment que le Canada laisse entrer trop peu d'immigrants au pays (74 %) sont aussi plus portés à se dire fortement d'accord que le gouvernement a un rôle important à jouer pour contrer le racisme. En comparaison, ceux qui estiment que le Canada laisse entrer un nombre adéquat d'immigrants au pays sont moins d'accord que le gouvernement a un rôle important à jouer pour contrer le racisme (64 %), mais appuient toujours ceux qui estiment que le Canada laisse entrer trop d'immigrants au pays (47 %).

Deux tiers des Canadiens (68 %) sont d'accord (dont 40 pour cent fortement d'accord) qu'il est clair que les Canadiens d'origine musulmane ne soutiennent pas le terrorisme international. Un autre 16 pour cent sont en désaccord avec cet énoncé. Fait à noter, 16 pour cent des répondants ne peuvent pas donner de réponse ou ne savent pas comment réagir à cet énoncé.

Les Canadiens d'origine musulmane ne soutiennent pas le terrorisme international ( %)	
Fortement en accord	40
Modérément en accord	28
Modérément en désaccord	10
Fortement en désaccord	6
SP/ND	16
Q.14b) Êtes-vous fortement en accord, modérément en accord, modérément en désaccord ou fortement en désaccord avec les énoncés suivants? Ainsi . . . Il est clair que les Canadiens d'origine musulmane ne soutiennent PAS le terrorisme international. N=1 351	

Les Canadiens ont différentes perceptions de cette question en fonction du niveau de scolarité, du revenu, du statut des minorités visibles, de la région et de l'ethnie. De plus, les perceptions varient avec le nombre d'amis appartenant à d'autres groupes ethniques ou culturels, l'effet de l'immigration sur notre culture et le nombre d'immigrants au Canada.

Au fur et à mesure que le niveau de scolarité et du revenu augmente, il en va de même en ce qui concerne la tendance d'être fortement d'accord qu'il est clair que les Canadiens d'origine musulmane ne soutiennent pas le terrorisme international. Ainsi, alors que seulement trois sur dix (30 %) de ceux qui n'ont pas complété leurs niveau secondaire et 34 pour cent de ceux qui sont dans la catégorie de revenu le plus faible (moins de 30 000 \$ par année) sont d'accord avec cet énoncé, ces proportions augmentent à la moitié (50 %) de ceux qui ont un diplôme universitaire et à 47 pour cent de ceux qui sont dans la catégorie de revenu le plus élevé.

Les minorités visibles (32 %), les Québécois (37 %) et les Canadiens d'origine française (36 %) sont moins portés à se dire fortement d'accord qu'il est clair que les Canadiens d'origine musulmane ne soutiennent pas le terrorisme international que d'autres Canadiens non minoritaires (42 %), que les Albertains (49 %) et que les Canadiens d'origine asiatique (49 %). De plus, ceux dont tous les amis appartiennent à un groupe ethnique ou culturel différent (42 %) sont plus portés à se dire fortement d'accord que ceux qui n'ont pas d'amis appartenant à d'autres groupes ethniques ou culturels (27 %).

Au fur et à mesure que les Canadiens estiment que l'effet de l'immigration renforce notre culture, ils sont généralement plus portés à se dire fortement d'accord qu'il est clair que les Canadiens d'origine musulmane ne soutiennent pas le terrorisme international. Ainsi, alors que seulement un quart des Canadiens (27 %) qui estiment que l'immigration affaiblit beaucoup notre culture et qui perçoit que les Canadiens d'origine musulmane ne soutiennent pas le terrorisme international, cette proportion fait plus que doubler à 59 pour cent de ceux qui estiment que l'immigration rend notre culture beaucoup plus forte et estiment clairement que les Canadiens d'origine musulmane ne soutiennent pas le terrorisme international. De même, ceux qui estiment que le Canada laisse entrer trop d'immigrants au pays sont les moins portés à être d'accord qu'il est clair que les Canadiens d'origine musulmane ne soutiennent pas le terrorisme international (29 %) en comparaison avec ceux qui estiment que le Canada laisse entrer un nombre adéquat d'immigrants (43 %) ou qu'il en laisse entrer trop peu (68 %).

Trois quarts des Canadiens (72 %), dont 34 pour cent fortement, s'inquiètent que les gens d'origine arabe ou musulmane au Canada pourraient devenir la cible de racisme ou d'attentats personnels en raison des événements du 11 septembre. Un autre quart (25 %) est en désaccord avec cet énoncé dont 10 pour cent fortement. Seulement trois pour cent des répondants ne peuvent pas dire ou ne savent pas comment répondre à cet énoncé. La proportion de Canadiens qui partagent cette inquiétude est dix pour cent plus petite que ceux qui ont partagé cette inquiétude en septembre 2001 (Ipsos-Reid, Ipsos-Reid/Globe and Mail/CTV National Survey).

<b>Accord avec l'énoncé que les Canadiens d'origine musulmane ou arabe puissent être personnellement ciblés ( %)</b>	
Fortement en accord	34
Modérément en accord	38
Modérément en désaccord	15
Fortement en désaccord	10
SP/ND	3
<i>Q. 14c) Êtes-vous fortement en accord, modérément en accord, modérément en désaccord ou fortement en désaccord avec les énoncés suivants? Ainsi . je m'inquiète de ce que les gens d'origine arabe ou musulmane au Canada puissent devenir la cible de racisme ou d'attentats personnelles à la suite des attentats terroristes de septembre. N=1 351</i>	

Les femmes (38 %) sont plus portées que les hommes (29 %) à être fortement d'accord qu'elles s'inquiètent de ce que les gens d'origine musulmane ou arabe puissent devenir la cible de racisme ou d'attentats personnels à la suite des attentats terroristes du 11 septembre.

Les répondants qui sont des citoyens Canadiens (34 %) ou employés à temps partiel (40 %) sont d'accord qu'ils s'inquiètent davantage des gens qui ne sont pas des citoyens (21 %) ou employés à temps plein (34 %). Il est intéressant de noter qu'il n'y a pas de différence d'accord entre ceux qui sont les minorités visibles ou les autres Canadiens. De plus, les Québécois (39 %) et ceux d'origine française (39 %) sont plus fortement d'accord que les résidents du Manitoba et de la Saskatchewan (29 %) ainsi que ceux d'origine canadienne (26 %).

## 11.0 Probabilité d'un attentat terroriste au Canada

Compte tenu des événements du 11 septembre, et de la peur et de l'incertitude qui ont suivi et que l'ensemble des Canadiens ont ressenties, il était important d'examiner dans ce sondage la probabilité que le Canada subisse un attentat terroriste. Nous avons demandé aux répondants d'évaluer les risques probables d'un attentat terroriste sur le sol canadien au cours des deux prochaines années.

### 11.1 Probabilité d'un attentat terroriste

**La moitié des Canadiens pensent que le Canada fera l'objet d'un attentat terroriste au cours des deux prochaines années. Toutefois, cette proportion est légèrement inférieure à celle qui a été enregistrée au lendemain des attentats du 11 septembre.**

Le nombre de Canadiens qui pensent qu'un attentat terroriste est imminent sur notre sol a légèrement baissé par rapport au nombre enregistré pendant la semaine qui a suivi les attentats terroristes sur Washington et la ville de New York. Ceux qui pensent encore qu'un attentat terroriste sur le Canada est probable au cours des deux prochaines années sont également enclins à penser que l'économie canadienne est en baisse, que l'immigration a affaibli la société canadienne et que le racisme augmente au Canada.

Le nombre de Canadiens qui croient qu'il est très probable (13 %) ou quelque peu probable (37 %) que leur pays soit la cible d'un attentat terroriste est de 50 p. cent maintenant, par rapport à 55 p. cent (16 % très probable et 39 % quelque peu probable) enregistré au lendemain des événements du 11 septembre. La proportion de ceux qui pensent qu'un attentat n'est pas du tout probable a légèrement augmenté, de 10 p. cent à 14 p. cent, alors que le pourcentage de ceux qui doutent de la probabilité d'un attentat (pas très probable) est resté constant à 33 p. cent. Quatre pour cent des personnes interrogées ont répondu « je ne sais pas » à cette question.

Probabilité d'un attentat terroriste		
	Sept/Oct.*	Décembre
Très probable	16	13
Quelque peu probable	39	37
Pas très probable	33	33
Pas du tout probable	10	14
SP/ND	2	4
* Données de Focus Canada 2001-3 Q.15 Pensez-vous qu'il est très probable, assez probable, pas très probable, ou pas du tout probable que le Canada fasse l'objet d'un attentat terroriste au cours des deux prochaines années?		

Parmi ceux qui pensent qu'il y aura un attentat terroriste au Canada, les femmes (53 %) et les francophones (56 %) sont légèrement plus enclins que les hommes (45 %) ou les anglophones (48 %) à craindre qu'il ne soit imminent.

Les différences régionales et la dimension de la communauté ne semblent pas être des facteurs déterminants pour les points de vue sur cette question. Le nombre de personnes pensant qu'un attentat terroriste sur le Canada est probable, cependant, a baissé dans toutes les régions depuis la période qui a suivi immédiatement les attentats du 11 septembre. La chute la plus perceptible a eu lieu en Alberta, où la probabilité perçue d'un attentat a chuté de 12 points de pourcentage, et en Colombie-Britannique, avec une baisse de 10 points de pourcentage.

Changement dans la probabilité perçue d'un attentat terroriste selon la région												
	C.-B.		Alberta		Man/Sask		Ontario		Québec		Atl.	
	Sept	Déc	Sept	Déc	Sept	Déc	Sept	Déc	Sept	Déc	Sept	Déc
Très probable	16	13	19	12	14	12	16	12	16	13	21	16
Quelque peu probable.	37	30	44	39	44	35	37	36	41	42	35	33
Pas très probable	33	38	44	39	44	35	34	32	33	30	34	34
Pas du tout probable.	11	16	5	14	11	10	12	15	9	11	7	11
SP/ND	3	3	2	7	3	3	1	5	2	3	4	6
<p><i>*Les chiffres de septembre viennent des données de Focus Canada 2001-3</i>  <i>Q.15 Pensez-vous qu'il est très probable, assez probable, pas très probable, ou pas du tout probable que le Canada fasse l'objet d'un attentat terroriste au cours des deux prochaines années?</i></p>												

Des 13 p. cent de Canadiens qui pensent encore qu'un attentat est très probable, 27 p. cent sont très inquiets pour la situation économique du Canada. Les Canadiens qui pensent qu'un attentat terroriste est très probable sont également plus enclins à penser que les immigrants ont beaucoup affaibli la société canadienne (25 %) et que, en conséquence, le racisme au Canada a empiré (28 %).

Les Canadiens sans emploi sont très enclins à penser qu'un attentat terroriste ici est très probable (22 %), surtout par rapport aux travailleurs à plein temps (14 %), aux travailleurs à temps partiel (13 %), aux étudiants (12 %) et aux retraités (9 %). Les Canadiens qui ont eu une instruction post-secondaire sont moins enclins à penser qu'un attentat sur le Canada est imminent. Par exemple, alors que 33 p. cent des Canadiens croient qu'un attentat n'est pas probable, ce pourcentage augmente à 42 p. cent parmi ceux qui ont fait quelques études universitaires et à 41 p. cent parmi ceux qui ont un diplôme universitaire.

Ceux qui sont nés hors de l'Amérique du Nord ont plus tendance que les autres à croire qu'un attentat sur le Canada est probable. Parmi ceux qui pensent qu'un attentat est très

probable, 16 p. cent sont nés hors de l'Amérique du Nord et 13 p. cent sont nés au Canada, alors que 63 p. cent de ceux qui croient qu'un attentat est quelque peu probable sont nés hors de l'Amérique du Nord et 38 p. cent, au Canada.

Ce sondage a déterminé que le niveau des revenus et le statut des minorités visibles n'ont pas été des facteurs dans le fait que les Canadiens pensaient ou non qu'un attentat terroriste soit imminent.

Ce qui est intéressant, c'est que 86 p. cent des musulmans ont déclaré qu'il était improbable que le Canada fasse l'objet d'un attentat terroriste. Avec seulement 25 répondants(es) qui ont dit être musulmans, cependant, la taille de l'échantillon était trop petite pour avoir un sens statistique.



## 12.0 Droits et libertés relatif à la Charte

Selon certaines spéculations, on pourrait considérer que la législation et les pratiques résultant des événements du 11 septembre violent les droits et les libertés de la Charte. Certains déclarent, cependant, que si nos droits et libertés indiqués dans la Charte étaient quelque peu compromis en combattant le terrorisme, ce serait une violation opportune. Compte tenu de ces points de vue opposés, il était intéressant d'examiner si les Canadiens pensaient que nos droits et libertés garantis dans la Charte pouvaient être limités avec raison dans le cadre du processus de combat contre le terrorisme au Canada. Les droits et libertés qui ont été examinés comprennent : le droit à recevoir une protection égale et des avantages égaux issus de la loi sans discrimination, le droit d'être à l'abri de fouilles et de saisies déraisonnables, la liberté d'association (e.g. : le droit d'appartenir à des groupes ou organisations de votre choix), le droit de ne pouvoir être détenu ou emprisonné de façon arbitraire, la liberté de conscience et de religion, la liberté de rassemblement paisible (e.g. : le droit de se rassembler pour une manifestation paisible), la liberté de pensée, de croyance, d'opinion, et d'expression, y compris la liberté de la presse, et la liberté de dire tout ce que l'on veut au sujet du gouvernement ici au Canada.

Comme l'indiquent les tableaux suivants, les Canadiens ne considèrent pas que la menace de terrorisme justifie fortement la limitation de nos droits et libertés. En fait, la plupart disent que la menace de terrorisme ne justifie pas la limitation de notre liberté de conscience et de religion (51 % « n'est pas justifié »), de notre liberté de réunion (42 % « n'est pas justifié ») et notre liberté de pensée, de croyance, d'opinion, et d'expression, y compris la liberté de presse (44 % « n'est pas justifié »). Les Canadiens sont divisés sur la justification de la limitation des droits par une menace de terrorisme. Certains (34 %) pensent que la menace justifie fortement la limitation du droit à recevoir une protection égale et des avantages égaux issus de la loi sans discrimination, d'autres (35 %) sont contre; quant à la limitation du droit de ne pouvoir être détenu ou emprisonné de façon arbitraire, certains pensent que la menace la justifie quelque peu (35%), d'autres sont contre (35 %). Une pluralité de répondants pense que la menace de terrorisme justifie quelque peu seulement la limitation du droit d'être à l'abri de fouilles et de saisies déraisonnables (38 %) et de la liberté d'association (42 %). De plus, quand on leur a demandé s'ils pensent avoir la liberté d'expression au Canada, 87 p. cent ont admis qu'ils en jouissent.

Les Canadiens semblent accorder une certaine importance à ces libertés et à ces droits, et ne semblent pas prêts à les abandonner, même s'il y avait une menace de terrorisme et qu'il fallait le combattre.

<b>Niveau de justification pour la limitation des droits de la Charte (%)</b>						
	Justifient fortement	Justifient quelque peu	Ne justifient pas	Tout dépend	Ne peut jamais se justifier	SP/N D
Le droit à recevoir une protection égale et des avantages égaux issus de la loi sans discrimination ? (N=952)	34	26	35	1	*	4
Le droit d'être à l'abri de fouilles et de saisies déraisonnables ? (N=1026)	23	38	33	2	*	5
La liberté d'association (e.g. : le droit d'appartenir à des groupes ou organisations de votre choix)? (N=968)	19	42	32	3	*	4
Le droit de ne pouvoir être détenu ou emprisonné de façon arbitraire? (N=978)	19	35	35	2	*	9
La liberté de conscience et de religion? (N=1025)	16	28	51	1	1	4
La liberté de rassemblement paisible (e.g. : le droit de se rassembler pour une manifestation paisible)? (N=1035)	15	36	42	2	1	4
La liberté de pensée, de croyance, d'opinion, et d'expression, y compris la liberté de presse? (N=978)	13	38	44	1	*	5
<i>Q.16 La Charte canadienne des droits et libertés garantit un certain nombre de droits et de libertés se justifiant dans une société libre et démocratique. Est-ce que la menace du terrorisme et le besoin de le combattre justifient fortement, justifient quelque peu, ou ne justifient pas du tout que l'on limite l'étendue des droits et des libertés suivants ? Ainsi . . .</i>						

Liberté d'expression (%)					
	Approbation ferme	Approbation modérée	Désapprobation modérée	Désapprobation ferme	SP/ND
J'ai le sentiment d'être personnellement libre de dire tout ce que je veux au sujet du gouvernement ici au Canada (N=1013)	61	26	7	5	1
Q.10 Pour chacun des énoncés suivants, pourriez-vous me dire si vous êtes fortement ou modérément d'accord, ou si vous êtes modérément ou fortement en désaccord? Ainsi . . . ?					

### 12.1 Le droit à recevoir une protection égale et des avantages égaux issus de la loi

**Les Canadiens sont divisés sur la justification de la limitation des droits par la menace de terrorisme et le besoin de le combattre. Certains pensent que la menace justifie fortement la limitation du droit à recevoir une protection égale et des avantages égaux issus de la loi sans discrimination, d'autres sont contre.**

Les Canadiens sont divisés presque à égalité sur la limitation par une menace de terrorisme de notre droit à recevoir une protection égale et des avantages égaux issus de la loi. Alors que le tiers (35 %) pense que la menace de terrorisme ne justifie pas la limitation du droit, un autre tiers (34 %) pense qu'elle constitue en fait une justification forte de cette limitation. Par ailleurs, un quart des Canadiens (26 %) considère que la menace de terrorisme justifie quelque peu seulement la limitation de ce droit. Moins d'un pour cent des Canadiens pensent que la limitation de ce droit constitue une action conditionnelle et quatre pour cent ne savent pas ou ne peuvent pas se prononcer.

Limitation du droit à recevoir une protection égale et des avantages égaux issus de la loi (%)	
Justifient fortement la limitation	34
Justifient quelque peu	26
Ne justifient pas	35
Tout dépend	1
Ne peut jamais se justifier	*
SP/ND	4
Q.16g La Charte canadienne des droits et libertés garantit un certain nombre de droits et de libertés se justifiant dans une société libre et démocratique. Est-ce que la menace du terrorisme et le besoin de le combattre justifient fortement, justifient quelque peu, ou ne justifient pas du tout que l'on limite l'étendue des droits et des libertés suivants ? Ainsi . . . le droit à recevoir une protection égale et des avantages égaux issus de la loi sans discrimination? N=972	

Les perceptions de la justification d'une limitation du droit à recevoir une protection égale et des avantages égaux issus de la loi sans discrimination varient selon le sexe, le niveau

d’instruction, la région, l’ethnie, et le lieu de résidence (rural ou urbain). Par exemple, comme l’illustre le tableau suivant, les hommes (39 %) sont considérablement plus enclins que les femmes (32 %) à penser que la menace de terrorisme ne justifie pas la limitation du droit. Toutefois, il n’y a pas de différence de sexe parmi ceux qui pensent que cette menace justifie fortement ou quelque peu la limitation de ce droit.

<b>Limitation du droit à recevoir une protection égale et des avantages égaux issus de la loi selon le sexe (%)</b>			
	Total	Sexe masculin	Sexe féminin
Justifient fortement la limitation	34	32	35
Justifient quelque peu	26	25	27
Ne justifient pas	35	39	32
Tout dépend	1	1	1
Ne peut jamais se justifier	*	*	*
SP/ND	4	3	5
<i>Q.16g La Charte canadienne des droits et libertés garantit un certain nombre de droits et de libertés se justifiant dans une société libre et démocratique. Est-ce que la menace du terrorisme et le besoin de le combattre justifient fortement, justifient quelque peu, ou ne justifient pas du tout que l’on limite l’étendue des droits et des libertés suivants ? Ainsi . . . le droit à recevoir une protection égale et des avantages égaux issus de la loi sans discrimination? N=972</i>			

Il semble y avoir une relation entre le niveau d’instruction et les perceptions de la justification de limiter notre droit à recevoir une protection égale et des avantages égaux issus de la loi sans discrimination. Plus le niveau d’instruction est élevé, plus intense est la perception que la menace de terrorisme ne justifie pas la limitation de notre droit à recevoir une protection égale et des avantages égaux issus de la loi.

<b>Limitation du droit à recevoir une protection égale et des avantages égaux issus de la loi selon le niveau d'instruction</b>						
	Total	Inférieur à l'école secondaire	École secondaire	Collège	Début d'université	Diplômé d'université
Justifient fortement la limitation	34	36	39	37	34	26
Justifient quelque peu	26	33	29	28	16	20
Ne justifient pas	35	22	27	30	47	50
Tout dépend	1	1	1	1	1	2
Ne peut jamais se justifier	*	-	-	*	-	1
SP/ND	4	8	4	4	2	2

*Q. 16g La Charte canadienne des droits et libertés garantit un certain nombre de droits et de libertés se justifiant dans une société libre et démocratique. Est-ce que la menace du terrorisme et le besoin de le combattre justifient fortement, justifient quelque peu, ou ne justifient pas du tout que l'on limite l'étendue des droits et des libertés suivants ? Ainsi . . . le droit à recevoir une protection égale et des avantages égaux issus de la loi sans discrimination? N=972*

Il y a de grandes variations régionales dans les réponses à cet énoncé. Alors que la majorité des répondants(es) au Québec, au Manitoba et en Saskatchewan considèrent clairement qu'il n'y a pas de justification pour limiter ce droit, la majorité des répondants(es) en Ontario et dans le Canada atlantique considèrent qu'il y a de fortes justifications. Les répondants(es) en Colombie-Britannique et en Alberta ont des sentiments mixtes sur le sujet, avec une minorité considérable dans chaque province indiquant à la fois qu'il n'y a pas de justification et qu'il y a une forte justification pour limiter notre droit à recevoir une protection égale et des avantages égaux issus de la loi.

<b>Limitation du droit à recevoir une protection égale et des avantages égaux issus de la loi selon la région (%)</b>						
	CB	Alberta	Man/Sask.	Ontario	Québec	Atlantique
Justifient fortement la limitation	34	36	28	38	28	34
Justifient quelque peu	24	21	30	29	20	30
Ne justifient pas	35	39	38	29	46	25
Tout dépend	1	1	1	1	2	1
Ne peut jamais se justifier	-	-	-	*	-	1
SP/ND	6	2	3	3	4	8
<i>Q.16g La Charte canadienne des droits et libertés garantit un certain nombre de droits et de libertés se justifiant dans une société libre et démocratique. Est-ce que la menace du terrorisme et le besoin de le combattre justifient fortement, justifient quelque peu, ou ne justifient pas du tout que l'on limite l'étendue des droits et des libertés suivants ? Ainsi . . . le droit à recevoir une protection égale et des avantages égaux issus de la loi sans discrimination? N=972</i>						

Quant à l'ethnie, presque la moitié de ceux qui ont une autre identité ethnique que l'identité européenne (47 %) ne voient aucune justification, alors que 45 p. cent de ceux qui ont une origine asiatique pensent qu'il y a une forte justification pour limiter notre droit à recevoir une protection égale et des avantages égaux issus de la loi sans discrimination.

Les répondants(es) qui habitent dans les communautés rurales (38 %) considèrent plus probablement que les communautés urbaines (32 %) qu'il y a de fortes justifications pour la limitation de notre droit à recevoir une protection égale et des avantages égaux issus de la loi sans discrimination. Inversement, les citadins (37 %) sont considérablement plus enclins que les ruraux (29 %) à penser que la menace de terrorisme ne justifie pas la limitation de ce droit.

<b>Limitation du droit à recevoir une protection égale et des avantages égaux issus de la loi selon que la communauté est rurale ou urbaine (%)</b>			
	Total	Com. rurale	Com. urb.
Justifient fortement la limitation	34	38	32
Justifient quelque peu	26	26	25
Ne justifient pas	35	29	37
Tout dépend	1	1	1
Ne peut jamais se justifier	*	-	*
SP/ND	4	6	4

Q.16g La Charte canadienne des droits et libertés garantit un certain nombre de droits et de libertés se justifiant dans une société libre et démocratique. Est-ce que la menace du terrorisme et le besoin de le combattre justifient fortement, justifient quelque peu, ou ne justifient pas du tout que l'on limite l'étendue des droits et des libertés suivants ? Ainsi . . . le droit à recevoir une protection égale et des avantages égaux issus de la loi sans discrimination? N=972

## 12.2 Le droit d'être à l'abri de fouilles et de saisies déraisonnables

### Beaucoup de Canadiens disent que la menace de terrorisme et le besoin de le combattre justifient quelque peu la limitation de notre droit d'être à l'abri de fouilles et de saisies déraisonnables .

Deux Canadiens sur cinq (38 %) déclarent que la menace de terrorisme et le besoin de le combattre justifient quelque peu la limitation de notre droit d'être à l'abri de fouilles et de saisies déraisonnables . Le tiers (33 %) pense que la menace de terrorisme ne justifie pas la limitation de ce droit alors que le quart (23 %) pense que cette menace justifie fortement la limitation de notre droit d'être à l'abri de fouilles et de saisies déraisonnables . Deux pour cent des Canadiens disent que « Tout dépend » et cinq pour cent ne savent pas ou ne peuvent pas se prononcer. Moins d'un pour cent pense que la limitation de ce droit ne peut jamais se justifier.

Limitation du droit d'être à l'abri de fouilles et de saisies déraisonnables (%)	
Justifient fortement la limitation	23
Justifient quelque peu	38
Ne justifient pas	33
Tout dépend	2
Ne peut jamais se justifier	*
SP/ND	5

Q.16e La Charte canadienne des droits et libertés garantit un certain nombre de droits et de libertés se justifiant dans une société libre et démocratique. Est-ce que la menace du terrorisme et le besoin de le combattre justifient fortement, justifient quelque peu, ou ne justifient pas du tout que l'on limite l'étendue des droits et des libertés suivants ? Ainsi . . . le droit d'être à l'abri de fouilles et de saisies déraisonnables ? N=1008

Les hommes (37 %) et les francophones (49 %) sont plus enclins que les femmes (29 %) et les anglophones (28 %) à penser qu'il n'y a pas de justification pour la limitation de notre droit d'être à l'abri de fouilles et de saisies déraisonnables, même avec la menace de terrorisme et le besoin de le combattre.

Par région, les Québécois (49 %) sont les plus intenses dans leur perception que la menace de terrorisme ne justifie pas la limitation de notre droit d'être à l'abri de fouilles et de saisies déraisonnables , alors que les Ontariens (28 %) sont ceux qui croient le plus que le terrorisme est une forte justification pour limiter ce droit. Les Manitobains et les résidents

de Saskatchewan (45 %) adoptent très intensément l’option entre les deux extrêmes, en pensant que la menace de terrorisme fournit quelque justification pour limiter ce droit.

<b>Limitation du droit d’être à l’abri de fouilles et de saisies déraisonnables selon la région (%)</b>						
	CB	Alberta	Man/Sask.	Ontario	Québec	Atlantique
Justifient fortement la limitation	19	20	19	28	18	23
Justifient quelque peu	38	41	45	41	28	41
Ne justifient pas	37	32	28	23	49	26
Tout dépend	1	1	2	1	2	1
Ne peut jamais se justifier	1	-	-	1	*	-
SP/ND	4	6	6	5	2	8
<p><i>Q.16e La Charte canadienne des droits et libertés garantit un certain nombre de droits et de libertés se justifiant dans une société libre et démocratique. Est-ce que la menace du terrorisme et le besoin de le combattre justifient fortement, justifient quelque peu, ou ne justifient pas du tout que l’on limite l’étendue des droits et des libertés suivants ? Ainsi . . . le droit d’être à l’abri de fouilles et de saisies déraisonnables ? N=1008</i></p>						

Il semble que la peur d’un attentat terroriste imminent sur le Canada est reliée aux perceptions de la limitation de notre droit d’être à l’abri de fouilles et de saisies déraisonnables . Plus les répondants(es) pensent qu’un attentat terroriste est probable, plus ils considèrent cette menace comme une justification forte pour limiter notre droit d’être à l’abri de fouilles et de saisies déraisonnables, et moins ils sont enclins à penser que la menace de terrorisme ne justifie pas la limitation de ce droit.



<b>Limitation du droit d'être à l'abri de fouilles et de saisies déraisonnables selon la perception d'un attentat terroriste (%)</b>					
	Total	Très probable	Quelque peu probable	Pas très probable	Pas du tout probable
Justifient fortement la limitation	23	38	21	20	19
Justifient quelque peu	38	40	41	40	29
Ne justifient pas	33	15	29	37	48
Tout dépend	2	2	3	1	*
Ne peut jamais se justifier	*	-	1	-	-
SP/ND	5	5	4	3	4
<p><i>Q. 16e La Charte canadienne des droits et libertés garantit un certain nombre de droits et de libertés se justifiant dans une société libre et démocratique. Est-ce que la menace du terrorisme et le besoin de le combattre justifient fortement, justifient quelque peu, ou ne justifient pas du tout que l'on limite l'étendue des droits et des libertés suivants ? Ainsi . . . le droit d'être à l'abri de fouilles et de saisies déraisonnables ? N=1008</i></p>					

### 12.3 La liberté d'association

**De nombreux Canadiens pensent que la menace de terrorisme et le besoin de le combattre justifient quelque peu seulement la limite de notre liberté d'association indiquée dans la Charte.**

Deux Canadiens sur cinq (42 %) admettent que la menace de terrorisme et le besoin de le combattre justifient quelque peu seulement la limitation de notre liberté d'association. Par ailleurs, un tiers (32 %) pense qu'il n'y a pas de justification et un Canadien sur cinq (19 %) croit qu'il y a une forte justification pour limiter cette liberté. Trois pour cent des Canadiens pensent que la limitation de ce droit dépend d'autres facteurs et quatre pour cent ne peuvent pas se prononcer ou ne savent pas. Moins d'un pour cent des Canadiens pensent que la limitation de ce droit ne peut jamais se justifier.

<b>Limitation de la liberté d'association (%)</b>	
Justifient fortement la limitation	19
Justifient quelque peu	42
Ne justifient pas	32
Tout dépend	3
Ne peut jamais se justifier	*
SP/ND	4
<i>Q. 16b La Charte canadienne des droits et libertés garantit un certain nombre de droits et de libertés se justifiant dans une société libre et démocratique. Est-ce que la menace du terrorisme et le besoin de le combattre justifient fortement, justifient quelque peu, ou ne justifient pas du tout que l'on limite l'étendue des droits et des libertés suivants ? Ainsi . . . la liberté d'association (e.g. : le droit d'appartenir à des groupes ou organisations de votre choix)? N=964</i>	

Comme l'indique le tableau suivant, les hommes sont plus enclins que les femmes à penser que le terrorisme ne justifie pas la limitation de notre liberté d'association, alors que les femmes sont beaucoup plus susceptibles que les hommes de penser que cette menace justifie quelque peu la limitation de cette liberté.

<b>Limitation de la liberté d'association selon le sexe (%)</b>			
	Total	Sexe masculin	Sexe féminin.
Justifient fortement la limitation	19	19	18
Justifient quelque peu	42	39	45
Ne justifient pas	32	36	30
Tout dépend	3	3	2
Ne peut jamais se justifier	*	*	*
SP/ND	4	3	5
<i>Q. 16b La Charte canadienne des droits et libertés garantit un certain nombre de droits et de libertés se justifiant dans une société libre et démocratique. Est-ce que la menace du terrorisme et le besoin de le combattre justifient fortement, justifient quelque peu, ou ne justifient pas du tout que l'on limite l'étendue des droits et des libertés suivants ? Ainsi . . . la liberté d'association (e.g. : le droit d'appartenir à des groupes ou organisations de votre choix)? N=964</i>			

Il existe une relation entre l'âge et les perceptions des répondants(es) sur la justification de limiter notre liberté d'association. Plus les répondants(es) sont âgés, plus ils ont tendance à considérer que la menace de terrorisme justifie fortement la limitation de notre droit à la liberté d'association, et moins ils ont tendance à considérer que la menace de terrorisme ne justifie pas la limitation de ce droit.

<b>Limitation de la liberté d'association selon l'âge (%)</b>					
	Total	18 à 29	30 à 44	45 à 59	60 et plus
Justifient fortement la limitation	19	10	19	21	24
Justifient quelque peu	42	40	43	43	41
Ne justifient pas	32	46	34	26	23
Tout dépend	3	1	2	3	4
Ne peut jamais se justifier	*	-	-	*	1
SP/ND	4	3	3	6	7

*Q. 16b La Charte canadienne des droits et libertés garantit un certain nombre de droits et de libertés se justifiant dans une société libre et démocratique. Est-ce que la menace du terrorisme et le besoin de le combattre justifient fortement, justifient quelque peu, ou ne justifient pas du tout que l'on limite l'étendue des droits et des libertés suivants ? Ainsi . . . la liberté d'association (e.g. : le droit d'appartenir à des groupes ou organisations de votre choix)? N=964*

Les perceptions varient également avec la région et l'origine ethnique. Par exemple, les Québécois (48 %) et ceux qui ont une ethnie française (40 %) pensent très intensément qu'il n'y a pas de justification, même avec la menace de terrorisme, pour limiter notre liberté d'association. Les Canadiens de l'Atlantique (24 %) et ceux qui ont une ethnie canadienne (23 %) perçoivent très intensément que la menace de terrorisme justifie fortement la limitation de cette liberté.

Les réponses varient aussi avec la taille de la communauté. Les répondants(es) qui vivent dans de grandes communautés sont plus enclins à penser qu'il n'y a pas de justification pour limiter notre liberté d'association, même avec la menace de terrorisme et le besoin de le combattre.

<b>Limitation de la liberté d'association selon la taille de la communauté (%)</b>					
	Total	Moins de 10 000	10 000 – 100 000	100 000 – un million	Plus d'un million
Justifient fortement la limitation	19	19	20	21	17
Justifient quelque peu	42	45	48	41	38
Ne justifient pas	32	27	28	31	39
Tout dépend	3	2	1	2	4
Ne peut jamais se justifier	*	*	-	*	*
SP/ND	4	7	3	6	2

*Q. 16b La Charte canadienne des droits et libertés garantit un certain nombre de droits et de libertés se justifiant dans une société libre et démocratique. Est-ce que la menace du terrorisme et le besoin de le combattre justifient fortement, justifient quelque peu, ou ne justifient pas du tout que l'on limite l'étendue des droits et des libertés suivants ? Ainsi . . . la liberté d'association (e.g. : le droit d'appartenir à des groupes ou organisations de votre choix)? N=964*

## 12.4 Le droit de ne pouvoir être détenu ou emprisonné de façon arbitraire

**Les Canadiens sont divisés sur la justification par la menace de terrorisme et le besoin de le combattre de limiter notre droit de ne pouvoir être détenu ou emprisonné de façon arbitraire : certains pensent que cette menace justifie quelque peu la limitation, d'autres maintiennent qu'elle ne la justifie pas.**

Sept Canadiens sur dix (70 %) sont partagés de façon égale dans leur perception que la menace de terrorisme et le besoin de le combattre limitent quelque peu (35 %), ou ne limitent pas (35 %) notre droit de ne pouvoir être détenu ou emprisonné de façon arbitraire. Par ailleurs, un Canadien sur cinq (19 %) pense que cette menace justifie fortement la limitation de ce droit. Deux pour cent des Canadiens pensent que la limitation de ce droit est conditionnelle, et moins d'un pour cent pensent que cette limitation ne peut jamais se justifier. Neuf pour cent des Canadiens ne savent pas ou ne peuvent pas donner leur opinion.

Limitation du droit de ne pouvoir être détenu ou emprisonné de façon arbitraire (%)	
Justifient fortement la limitation	19
Justifient quelque peu	35
Ne justifient pas	35
Tout dépend	2
Ne peut jamais se justifier	*
SP/ND	9
<i>Q. 16f La Charte canadienne des droits et libertés garantit un certain nombre de droits et de libertés se justifiant dans une société libre et démocratique. Est-ce que la menace du terrorisme et le besoin de le combattre justifient fortement, justifient quelque peu, ou ne justifient pas du tout que l'on limite l'étendue des droits et des libertés suivants ? Ainsi . . . le droit de ne pouvoir être détenu ou emprisonné de façon arbitraire? N=995</i>	

Les Canadiens ont des réponses variées à cette question en fonction du sexe, de la région et de l'origine ethnique. Comme l'illustre le tableau suivant, les hommes sont plus enclins que les femmes à penser que la menace de terrorisme et le besoin de le combattre ne justifient pas la limitation du droit de ne pouvoir être détenu ou emprisonné de façon arbitraire. Les femmes ont plus tendance que les hommes à indiquer qu'elles ne savent pas ou ne peuvent pas répondre à cette question.

<b>Limitation du droit de ne pouvoir être détenu ou emprisonné de façon arbitraire selon le sexe (%)</b>			
	Total	Sexe masculin	Sexe féminin
Justifient fortement la limitation	19	20	17
Justifient quelque peu	35	34	36
Ne justifient pas	35	40	31
Tout dépend	2	2	2
Ne peut jamais se justifier	*	*	*
SP/ND	9	4	13
<i>Q.16f La Charte canadienne des droits et libertés garantit un certain nombre de droits et de libertés se justifiant dans une société libre et démocratique. Est-ce que la menace du terrorisme et le besoin de le combattre justifient fortement, justifient quelque peu, ou ne justifient pas du tout que l'on limite l'étendue des droits et des libertés suivants ? Ainsi . . . le droit de ne pouvoir être détenu ou emprisonné de façon arbitraire? N=995</i>			

Par région, les Québécois (48 %) perçoivent le plus intensément que la menace de terrorisme ne justifie pas la limitation de notre droit de ne pouvoir être détenu ou emprisonné de façon arbitraire. Les Albertains (22 %) perçoivent le plus intensément que la menace de terrorisme justifie fortement la limitation de ce droit.

Quant aux différences ethniques, les Canadiens originaires de l'Europe du Sud (44 %) perçoivent plus intensément que tous les autres groupes ethniques que la menace de terrorisme ne justifie pas de limitation de notre droit de ne pouvoir être détenu ou emprisonné de façon arbitraire. Ceux qui sont d'origine asiatique (33 %) perçoivent le plus intensément que la menace de terrorisme justifie fortement la limitation de ce droit.

Il existe une relation entre les perceptions d'une menace de terrorisme au Canada au cours des deux prochaines années, et les perceptions de la justification de limiter notre liberté d'association en conséquence. Plus la menace de terrorisme semble probable, plus la perception que le terrorisme ne justifie pas la limitation de notre liberté d'association baisse.

<b>Limitation de la liberté d'association selon la probabilité d'un attentat terroriste</b>					
	Total	Très probable	Quelque peu probable	Pas très probable	Pas du tout probable
Justifient fortement la limitation	19	28	15	15	23
Justifient quelque peu	42	40	48	41	30
Ne justifient pas	32	24	30	38	39
Tout dépend	3	1	3	3	1
Ne peut jamais se justifier	*	*	*	*	-
SP/ND	4	5	4	2	7

Q.16b La Charte canadienne des droits et libertés garantit un certain nombre de droits et de libertés se justifiant dans une société libre et démocratique. Est-ce que la menace du terrorisme et le besoin de le combattre justifient fortement, justifient quelque peu, ou ne justifient pas du tout que l'on limite l'étendue des droits et des libertés suivants ? Ainsi . . . la liberté d'association (e.g. : le droit d'appartenir à des groupes ou organisations de votre choix)? N=964

## 12.5 Liberté de conscience et de religion

### La majorité des Canadiens pense que la menace de terrorisme ne justifie pas la limitation de notre liberté de conscience et de religion.

Quand on demande aux Canadiens si la menace de terrorisme justifie la limitation de notre liberté de conscience et de religion, 51 p. cent répondent par la négative. Trois canadiens sur 10 (28 %) pensent que la menace de terrorisme crée quelque justification pour limiter ce droit et 16 p. cent croient que cette menace justifie fortement la limitation de ce droit. Un pour cent des Canadiens pensent que la limitation de ce droit dépend des circonstances et un pour cent, qu'il n'y a pas de justification pour limiter ce droit. Quatre pour cent ne savent pas ou ne peuvent pas répondre à cette question.

Limitation de la liberté de conscience et de religion (%)	
Justifient fortement la limitation	16
Justifient quelque peu	28
Ne justifient pas	51
Tout dépend	1
Ne peut jamais se justifier	1
SP/ND	4
<p>Q.16d La Charte canadienne des droits et libertés garantit un certain nombre de droits et de libertés se justifiant dans une société libre et démocratique. Est-ce que la menace du terrorisme et le besoin de le combattre justifient fortement, justifient quelque peu, ou ne justifient pas du tout que l'on limite l'étendue des droits et des libertés suivants ? Ainsi . . . la liberté de conscience et de religion? N=1013</p>	

Les Canadiens répondent différemment à cette question selon leur sexe, leur niveau d'instruction, leur langue, leur statut de minorité visible, la région où ils résident, leur horizon ethnique, résidence rurale ou urbaine et leurs perceptions d'un attentat terroriste au Canada.

Les hommes (55 %) pensent plus intensément que les femmes (48 %) que la menace de terrorisme ne justifie pas la limitation de notre liberté de conscience et de religion. Il semble également que plus les Canadiens sont instruits, moins ils sont enclins à penser que la menace de terrorisme justifie fortement la limitation de ce droit, et plus ils sont enclins à penser qu'elle ne la justifie pas. Plus le niveau d'instruction est élevé, moins intensément les Canadiens pensent en général qu'il y a quelque justification pour limiter notre liberté de conscience et de religion.

<b>Limitation de la liberté de conscience et de religion selon le niveau d'instruction.</b>						
	Total	Moins que l'école secondaire	École secondaire	Collège	Début d'université	Diplômé d'université
Justifient fortement la limitation	16	22	19	17	16	8
Justifient quelque peu	28	31	31	29	27	22
Ne justifient pas	51	36	46	49	53	64
Tout dépend	1	-	1	*	3	2
Ne peut jamais se justifier	1	2	-	-	2	*
SP/ND	4	8	3	4	1	3
<p><i>Q.16d La Charte canadienne des droits et libertés garantit un certain nombre de droits et de libertés se justifiant dans une société libre et démocratique. Est-ce que la menace du terrorisme et le besoin de le combattre justifient fortement, justifient quelque peu, ou ne justifient pas du tout que l'on limite l'étendue des droits et des libertés suivants ? Ainsi . . . la liberté de conscience et de religion? N=1013</i></p>						

Les francophones (67 %) pensent plus intensément que les anglophones (46 %) que la menace de terrorisme ne justifie pas la limitation de notre liberté de conscience et de religion. Les anglophones, cependant, pensent plus intensément que les francophones que la menace de terrorisme justifie quelque peu (30 % contre 19 %) ou fortement (18 % contre 10 %) la limitation de notre liberté de conscience et de religion.

Les Canadiens ayant le statut de minorité visible (34 %) pensent moins intensément que les autres Canadiens (26 %) que la menace de terrorisme justifie quelque peu la limitation de notre liberté de conscience et de religion. Toutefois, ceux qui n'ont pas le statut de minorité visible (53 %) pensent plus intensément que ceux qui ont le statut de minorité visible (43 %) que la menace de terrorisme ne justifie pas la limitation de notre liberté de conscience et de religion.

Par région, nous constatons que les Québécois pensent le plus intensément que la menace de terrorisme ne justifie pas la limitation de notre liberté de conscience et de religion, et que les Ontariens pensent le plus intensément qu'elle la justifie fortement.

<b>La limitation de la liberté de conscience et de religion selon la région (%)</b>						
	BC	Alberta	Man/Sask.	Ontario	Québec	Atlantique
Justifient fortement la limitation	15	16	13	21	9	19
Justifient quelque peu	30	21	34	33	18	33
Ne justifient pas	50	58	50	40	68	40
Tout dépend	1	-	1	2	*	1
Ne peut jamais se justifier	1	-	-	1	-	1
SP/ND	3	5	2	4	4	6

*Q. 16d) La Charte canadienne des droits et libertés garantit un certain nombre de droits et de libertés se justifiant dans une société libre et démocratique. Est-ce que la menace du terrorisme et le besoin de le combattre justifient fortement, justifient quelque peu, ou ne justifient pas du tout que l'on limite l'étendue des droits et des libertés suivants ? Ainsi . . . la liberté de conscience et de religion? N=1013*

Quant à la comparaison par appartenance ethnique, ceux qui sont d'origine française (63 %) pensent le plus intensément que la menace de terrorisme ne justifie pas la limitation de notre liberté de conscience et de religion. Les Canadiens d'origine asiatique (38 %) pensent le plus intensément que la menace de terrorisme justifie fortement la limitation de cette liberté.

Les répondants(es) diffèrent dans leurs perceptions selon que leur communauté est rurale ou urbaine. Les citadins sont considérablement plus enclins que les ruraux à penser que la menace de terrorisme ne justifie pas de limitation de notre liberté de conscience et de religion. Les ruraux sont plus enclins que les citadins à penser que la menace de terrorisme justifie quelque peu la limitation de notre liberté de conscience et de religion.

<b>Limitation de la liberté de conscience et de religion selon que la communauté est rurale ou urbaine (%)</b>			
	Total	Rurale	Urbaine
Justifient fortement la limitation	16	17	15
Justifient quelque peu	28	34	26
Ne justifient pas	51	43	53
Tout dépend	1	-	1
Ne peut jamais se justifier	1	1	*
SP/ND	4	5	4

*Q. 16d La Charte canadienne des droits et libertés garantit un certain nombre de droits et de libertés se justifiant dans une société libre et démocratique. Est-ce que la menace du terrorisme et le besoin de le combattre justifient fortement, justifient quelque peu, ou ne justifient pas du tout que l'on limite l'étendue des droits et des libertés suivants ? Ainsi . . . la liberté de conscience et de religion? N=1013*



Comme pour les réponses concernant de nombreux autres droits et libertés, il existe une relation entre les perceptions d'une menace terroriste au Canada et les perceptions des justifications de limiter la liberté de conscience et de religion. Moins les répondants(es) sentent qu'un attentat terroriste est probable, plus intensément ils pensent que cette menace ne justifie pas la limitation de la liberté de conscience et de religion, et moins intensément ils pensent que cette menace justifie fortement la limitation de cette liberté.

<b>Limitation de la liberté de conscience et de religion selon la perception d'un attentat terroriste (%)</b>					
	Total	Très probable	Quelque peu probable	Pas très probable	Pas du tout probable
Justifient fortement la limitation	16	29	15	10	18
Justifient quelque peu	28	20	34	29	16
Ne justifient pas	51	43	46	56	62
Tout dépend	1	2	1	2	-
Ne peut jamais se justifier	1	2	1	-	-
SP/ND	4	3	4	3	3
<i>Q. 16c La Charte canadienne des droits et libertés garantit un certain nombre de droits et de libertés se justifiant dans une société libre et démocratique. Est-ce que la menace du terrorisme et le besoin de le combattre justifient fortement, justifient quelque peu, ou ne justifient pas du tout que l'on limite l'étendue des droits et des libertés suivants ? Ainsi . . . la liberté de conscience et de religion? N=1013</i>					

## **12.6 Liberté de rassemblement paisible**

**De nombreux Canadiens pensent que la menace de terrorisme et le besoin de le combattre ne justifient pas la limitation de notre liberté de rassemblement paisible.**

Deux Canadiens sur cinq (42 %) pensent que la menace de terrorisme ne justifie pas la limitation de notre liberté de réunion. Par ailleurs, 36 p. cent pensent qu'elle justifie quelque peu la limitation de cette liberté et 15 p. cent pensent que le terrorisme constitue une forte justification pour la limitation de notre liberté de réunion. Deux pour cent des Canadiens pensent que tout dépend des circonstances et un pour cent, que cette limitation ne peut jamais se justifier. Quatre pour cent ne savent pas ou ne peuvent pas se prononcer.

<b>Limitation de la liberté de rassemblement paisible (e.g. le droit de se rassembler pour une manifestation paisible) (%)</b>	
Justifient fortement la limitation	15
Justifient quelque peu	36
Ne justifient pas	42
Tout dépend	2
Ne peut jamais se justifier	1
SP/ND	4
<i>Q.16c La Charte canadienne des droits et libertés garantit un certain nombre de droits et de libertés se justifiant dans une société libre et démocratique. Est-ce que la menace du terrorisme et le besoin de le combattre justifient fortement, justifient quelque peu, ou ne justifient pas du tout que l'on limite l'étendue des droits et des libertés suivants ? Ainsi . . . la liberté de rassemblement paisible (e.g. : le droit de se rassembler pour une manifestation paisible)? N=1039</i>	

Les hommes pensent plus intensément que les femmes que la menace de terrorisme ne justifie pas la limitation de notre liberté de rassemblement paisible. Les femmes pensent plus intensément que les hommes que le terrorisme justifie bien quelque peu la limitation de notre liberté de réunion.

<b>Limitation de la liberté de rassemblement paisible (e.g le droit de se rassembler pour une démonstration paisible) selon le sexe (%)</b>			
	Total	Sexe masculin	Sexe féminin
Justifient fortement la limitation	15	15	15
Justifient quelque peu	36	31	40
Ne justifient pas	42	48	38
Cela dépend	2	1	2
Ne peut jamais se justifier	1	1	1
SP/ND	4	4	4
<i>Q.16c La Charte canadienne des droits et libertés garantit un certain nombre de droits et de libertés se justifiant dans une société libre et démocratique. Est-ce que la menace du terrorisme et le besoin de le combattre justifient fortement, justifient quelque peu, ou ne justifient pas du tout que l'on limite l'étendue des droits et des libertés suivants ? Ainsi . . . la liberté de rassemblement paisible (e.g. : le droit de se rassembler pour une manifestation paisible)? N=1039</i>			

Il existe une relation entre le revenu gagné et la justification de limiter notre liberté de rassemblement paisible. Plus le revenu des Canadiens est élevé, plus intensément ils pensent que la menace de terrorisme ne justifie pas la limitation de notre liberté de réunion.

<b>Limitation de la liberté de rassemblement paisible (e.g. le droit de se rassembler pour une démonstration paisible) selon le revenu (%)</b>					
	Total	Moins que 30 000 \$	De 30 000 \$ à 50 000 \$	De 50 000 \$ à 70 000 \$	70 000 \$ et plus
Justifient fortement la limitation	15	16	15	18	10
Justifient quelque peu	36	38	38	34	32
Ne justifient pas	42	39	40	47	54
Tout dépend	2	2	3	-	1
Ne peut jamais se justifier	1	2	1	-	1
SP/ND	4	4	4	2	1
<i>Q. 16c La Charte canadienne des droits et libertés garantit un certain nombre de droits et de libertés se justifiant dans une société libre et démocratique. Est-ce que la menace du terrorisme et le besoin de le combattre justifient fortement, justifient quelque peu, ou ne justifient pas du tout que l'on limite l'étendue des droits et des libertés suivants ? Ainsi . . . la liberté de rassemblement paisible (e.g. : le droit de se rassembler pour une manifestation paisible)? N=1039</i>					

Les francophones (55 %) sont plus nombreux que les anglophones (39 %) à ne pas penser que la menace de terrorisme justifie la limitation de notre liberté de réunion. Les anglophones (39 %) sont plus nombreux que les francophones (27 %) à penser que cette menace donne quelque justification pour limiter notre liberté de réunion.

Les Québécois (54 %) et les Canadiens d'origine française (54 %) pensent très intensément que la menace de terrorisme ne justifie pas la limitation de notre liberté de réunion. Les Canadiens de l'Atlantique (42 %) et les Canadiens d'ethnie canadienne (47 %) et asiatique (47 %) considèrent très intensément que la menace de terrorisme donne quelque justification à la limitation de notre liberté de réunion.

Les citoyens canadiens (44 %) pensent plus intensément que les Canadiens ruraux (36 %) que la menace de terrorisme ne justifie pas la limitation de notre liberté de rassemblement paisible.

### **12.7 Liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression**

**Une légère majorité de Canadiens pense que la menace de terrorisme et le besoin de le combattre ne justifient pas la limitation de notre liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression.**

Quarante-quatre pour cent des Canadiens pensent que la menace de terrorisme et le besoin de le combattre ne justifient pas la limitation de notre liberté de pensée, de croyance, d'opinion, et d'expression. Par ailleurs, deux Canadiens sur cinq (38 %) pensent que la menace de terrorisme et le besoin de le combattre justifient quelque peu seulement

la limitation de notre liberté de pensée, de croyance, d'opinion, et d'expression. De plus, 13 p. cent pensent que cette menace justifie fortement la limitation de notre liberté d'expression. Un pour cent pense que la limitation de cette liberté est conditionnelle et moins d'un pour cent, que la limitation de cette liberté ne peut jamais se justifier. Cinq pour cent ne savent pas ou ne peuvent pas se prononcer.

Limitation de la liberté d'expression (%)	
Justifient fortement la limitation	13
Justifient quelque peu	38
Ne justifient pas	44
Tout dépend	1
Ne peut jamais se justifier	*
SP/ND	5
<i>Q.16a La Charte canadienne des droits et libertés garantit un certain nombre de droits et de libertés se justifiant dans une société libre et démocratique. Est-ce que la menace du terrorisme et le besoin de le combattre justifient fortement, justifient quelque peu, ou ne justifient pas du tout que l'on limite l'étendue des droits et des libertés suivants ? Ainsi . . .</i>	

Les femmes pensent plus intensément que les hommes que la menace de terrorisme constitue quelque justification pour limiter notre liberté d'expression. Les hommes, cependant, pensent plus intensément que les femmes que cette menace ne justifie pas la limitation de notre liberté d'expression.

Limitation de la liberté d'expression selon le sexe (%)			
	Total	Sexe masculin	Sexe féminin
Justifient fortement la limitation	13	12	14
Justifient quelque peu	38	33	41
Ne justifient pas	44	51	37
Tout dépend	1	*	1
Ne peut jamais se justifier	*	1	-
SP/ND	5	3	7
<i>Q.16a La Charte canadienne des droits et libertés garantit un certain nombre de droits et de libertés se justifiant dans une société libre et démocratique. Est-ce que la menace du terrorisme et le besoin de le combattre justifient fortement, justifient quelque peu, ou ne justifient pas du tout que l'on limite l'étendue des droits et des libertés suivants ? Ainsi . . . la liberté de pensée, de croyance, d'opinion, et d'expression, y compris la liberté de la presse? N=990</i>			

Les francophones pensent plus intensément que les anglophones qu'une menace de terrorisme et le besoin de le combattre ne constituent pas une justification pour limiter notre liberté d'expression. Les anglophones pensent plus intensément que les francophones qu'il existe quelque justification, par la menace de terrorisme, pour limiter notre liberté d'expression.

<b>Limitation de la liberté d'expression selon la langue (%)</b>			
	Total	Français	Anglais
Justifient fortement la limitation	13	12	13
Justifient quelque peu	38	20	42
Ne justifient pas	44	65	38
Tout dépend	1	1	*
Ne peut jamais se justifier	*	-	*
SP/ND	5	2	6

*Q. 16a La Charte canadienne des droits et libertés garantit un certain nombre de droits et de libertés se justifiant dans une société libre et démocratique. Est-ce que la menace du terrorisme et le besoin de le combattre justifient fortement, justifient quelque peu, ou ne justifient pas du tout que l'on limite l'étendue des droits et des libertés suivants ? Ainsi . . . la liberté de pensée, de croyance, d'opinion, et d'expression, y compris la liberté de la presse? N=990*

Les citoyens sont plus de sept fois plus enclins que les non-citoyens à penser que la menace de terrorisme et le besoin de le combattre ne constituent pas une justification pour limiter notre liberté d'expression. Les non-citoyens, cependant, sont plus de trois fois plus enclins que les citoyens à penser que le terrorisme et le besoin de le combattre justifient fortement la limitation de notre liberté d'expression.

<b>Limitation de la liberté d'expression selon la citoyenneté (%)</b>			
	Total	Citoyen	Non-citoyen
Justifient fortement la limitation	13	12	38
Justifient quelque peu	38	37	50
Ne justifient pas	44	45	6
Tout dépend	1	1	-
Ne peut jamais se justifier	*	*	-
SP/ND	5	5	6

*Q. 16a La Charte canadienne des droits et libertés garantit un certain nombre de droits et de libertés se justifiant dans une société libre et démocratique. Est-ce que la menace du terrorisme et le besoin de le combattre justifient fortement, justifient quelque peu, ou ne justifient pas du tout que l'on limite l'étendue des droits et des libertés suivants ? Ainsi . . . la liberté de pensée, de croyance, d'opinion, et d'expression, y compris la liberté de la presse? N=990*

Les Québécois (63 %), les Canadiens d'origine autochtone (59 %) et d'origine française (59 %) pensent très intensément que le terrorisme et le besoin de le combattre ne constituent pas une justification pour limiter notre liberté d'expression. Les Canadiens de l'Atlantique (17 %) et les Canadiens d'origine asiatique (23 %) pensent très intensément que la menace de terrorisme et le besoin de le combattre justifient fortement la limitation de notre liberté d'expression.

Moins les Canadiens pensent qu'un attentat terroriste est probable, moins ils sont enclins à penser qu'il justifie fortement ou quelque peu la limitation de notre liberté d'expression. Moins les Canadiens pensent que la menace d'un attentat terroriste est probable, plus ils sont enclins à penser que cette menace ne justifie pas la limitation de notre liberté d'expression.

<b>Limitation de la liberté d'expression selon la perception d'un attentat terroriste (%)</b>					
	Total	Très probable	Quelque peu probable	Pas très probable	Pas du tout probable
Justifient fortement la limitation	13	21	12	10	16
Justifient quelque peu	38	43	40	40	22
Ne justifient pas	44	27	44	46	53
Tout dépend	1	2	*	*	-
Ne peut jamais se justifier	*	-	*	*	1
SP/ND	5	7	3	4	8
<p><i>Q.16a La Charte canadienne des droits et libertés garantit un certain nombre de droits et de libertés se justifiant dans une société libre et démocratique. Est-ce que la menace du terrorisme et le besoin de le combattre justifient fortement, justifient quelque peu, ou ne justifient pas du tout que l'on limite l'étendue des droits et des libertés suivants ? Ainsi . . . la liberté de pensée, de croyance, d'opinion, et d'expression, y compris la liberté de la presse? N=990</i></p>					

Comme pour de nombreuses réponses dans ce sondage, les perceptions concernant la justification pour limiter notre liberté d'expression sont affectées selon qu'on réside dans une communauté urbaine ou dans une communauté rurale. Les citadins (46 %) pensent plus intensément que les ruraux (33 %) que le terrorisme et le besoin de le combattre ne justifient pas la limitation de notre liberté d'expression. Les ruraux (44 %) pensent plus intensément que les citadins (36 %) que la menace de terrorisme donne quelque justification pour limiter notre liberté d'expression.

<b>Limitation de la liberté d'expression selon que la communauté est urbaine ou rurale (%)</b>			
	Total	Rurale	Urbaine
Justifient fortement la limitation	13	15	12
Justifient quelque peu	38	44	36
Ne justifient pas	44	33	46
Tout dépend	1	-	1
Ne peut jamais se justifier	*	1	*
SP/ND	5	7	4

*Q.16a La Charte canadienne des droits et libertés garantit un certain nombre de droits et de libertés se justifiant dans une société libre et démocratique. Est-ce que la menace du terrorisme et le besoin de le combattre justifient fortement, justifient quelque peu, ou ne justifient pas du tout que l'on limite l'étendue des droits et des libertés suivants ? Ainsi . . . la liberté de pensée, de croyance, d'opinion, et d'expression, y compris la liberté de la presse? N=990*

## 12.8 Liberté personnelle de dire tout ce qu'on veut au sujet du gouvernement

**Les Canadiens admettent avec une majorité écrasante qu'ils ont la liberté personnelle d'exprimer leurs opinions sur le gouvernement canadien.**

On a demandé aux Canadiens leur point de vue sur une limitation potentielle de leurs droits et libertés accordés par la Charte. On leur a également posé une question sur l'application de l'un des ces droits et libertés dans leur propre vie, soit, la liberté d'expression. Presque neuf Canadiens sur dix (87 %) admettent, dont 61 p. cent fortement, qu'ils ont la liberté de dire tout ce qu'ils veulent sur le gouvernement canadien. Ces résultats sont identiques à ceux qu'on trouve dans un sondage Angus Reid de 1997, et ils représentent une baisse de cinq points de pourcentage par rapport à un sondage du début novembre 2001 (Ipsos-Reid).

Quant au désaccord sur la question du sondage actuel, seuls 12 p. cent sont en désaccord avec cette déclaration, dont cinq pour cent fortement. Un pour cent des Canadiens ne sait pas ou n'a pas répondu.

<b>Liberté de dire tout ce que je veux au sujet du gouvernement ici au Canada (%)</b>	
Fortement en accord	61
Modérément en accord	26
Modérément en désaccord	7
Fortement en désaccord	5
SP/ND	1

*Q.10c Êtes-vous fortement ou modérément en désaccord, ou fortement ou modérément en accord avec les énoncés suivants? Et au sujet de . . . je pense avoir la liberté personnelle de dire tout ce que je veux au sujet du gouvernement ici au Canada. N=1010*

La déclaration que les Canadiens ont la liberté de dire tout ce qu'ils veulent sur le gouvernement varie avec le sexe, l'âge, le revenu, l'année à laquelle on a immigré au Canada, la région, l'ethnie, et les perceptions de notre situation économique. Les hommes (64 %) sont plus fortement en accord que les femmes (58 %) qu'ils ont la liberté de dire tout ce qu'ils veulent sur le gouvernement. Par ailleurs, il existe une relation entre l'âge et le fait d'être fortement en accord : plus les Canadiens prennent de l'âge, moins ils sont fortement en accord qu'ils peuvent dire tout ce qu'ils veulent sur le gouvernement.

<b>Liberté de dire tout ce que je veux au sujet du gouvernement ici au Canada selon l'âge (%)</b>					
	Total	18 to 29	30 to 44	45 to 59	60 et plus
Fortement en accord	61	66	64	57	55
Modérément en accord	26	22	24	31	27
Modérément en désaccord	7	8	7	6	10
Fortement en désaccord	5	3	6	5	8
SP/ND	1	1	-	1	1

*Q. 10c Êtes-vous fortement ou modérément en accord, ou êtes-vous fortement ou modérément en désaccord avec les énoncés suivants? Et au sujet de . . . je pense avoir la liberté personnelle de dire tout ce que je veux au sujet du gouvernement ici au Canada*  
N=1010

Plus le revenu des Canadiens est élevé, plus ils sont enclins à être fortement en accord qu'ils ont la liberté de dire tout ce qu'ils veulent sur le gouvernement canadien.

<b>Liberté de dire tout ce que je veux au sujet du gouvernement ici au Canada selon le revenu (%)</b>					
	Total	Moins de 30 000 \$	De 30 à 50 000 \$	De 50 à 70 000 \$	70 000 \$ et plus
Fortement en accord	61	55	58	67	70
Modérément en accord	26	28	28	24	22
Modérément en désaccord	7	9	8	7	7
Fortement en désaccord	5	8	5	3	2
SP/ND	1	1	1	-	-

*Q. 10c Êtes-vous fortement ou modérément en accord, ou êtes-vous fortement ou modérément en désaccord avec les énoncés suivants? Et au sujet de . . . je pense avoir la liberté personnelle de dire tout ce que je veux au sujet du gouvernement ici au Canada*  
N=1010



De même, il semble qu'il y a une relation entre la période à laquelle les répondants(es) ont immigré au Canada et la déclaration d'avoir la liberté personnelle d'expression. Plus récemment on a immigré au Canada, plus fortement on est en accord qu'il existe une liberté personnelle de dire tout ce qu'on veut sur le gouvernement canadien.

<b>Liberté de dire tout ce que je veux au sujet du gouvernement ici au Canada selon l'année d'immigration (%)</b>				
	Total	1910 aux années 1960	1970 aux années 1980	1990 aux années 2000
Fortement en accord	61	45	54	63
Modérément en accord	26	39	25	25
Modérément en désaccord	7	9	13	9
Fortement en désaccord	5	4	8	-
SP/ND	1	2	-	3
<p>Q.10c Êtes-vous fortement ou modérément en accord, ou êtes-vous fortement ou modérément en désaccord avec les énoncés suivants? Et au sujet de. . . je pense avoir la liberté personnelle de dire tout ce que je veux au sujet du gouvernement ici au Canada. N=1010</p>				

Par région, les Albertains (67 %) montrent le plus intensément et les résidents de la Colombie-Britannique (56 %), le moins intensément qu'ils sont fortement en accord qu'ils peuvent dire tout ce qu'ils veulent sur le gouvernement canadien. Quant à l'origine ethnique, les Canadiens d'origine française (67 %) déclarent plus intensément et ceux qui sont d'origine de l'Europe méridionale (46 %), moins intensément, qu'ils sont fortement en accord avec cette déclaration.

Il existe une relation entre les perceptions de notre situation économique et la déclaration que nous avons la liberté de dire tout ce que nous voulons sur le gouvernement canadien. Plus les Canadiens s'inquiètent peu pour l'économie, plus ils sont fortement en accord qu'ils ont la liberté de dire tout ce qu'ils veulent sur le gouvernement canadien.

<b>Liberté de dire tout ce que je veux au sujet du gouvernement ici au Canada selon la perception de la situation économique canadienne</b>					
	Total	Très inquiets	Inquiets	Pas trop inquiets	Pas du tout inquiets
Fortement en accord	61	48	58	67	68
Modérément en accord	26	30	28	22	22
Modérément en désaccord	7	12	6	7	7
Fortement en désaccord	5	10	7	3	3
SP/ND	1	-	1	*	1
<i>Q. 10c Êtes-vous fortement ou modérément en accord, ou êtes-vous fortement ou modérément en désaccord avec les énoncés suivants? Et au sujet de. . . je pense avoir la liberté personnelle de tout ce que je veux au sujet du gouvernement ici au Canada. N=1010</i>					

### 13.0 Utilisation et fiabilité des médias

Les attentats terroristes du 11 septembre et la guerre qui a suivi contre le terrorisme ont incité les Canadiens à consulter plus de sources d'information dans les médias qu'ils ne l'auraient fait dans des périodes moins chaotiques. Ce qui est très important, c'est que les Canadiens croient que toutes les sources de nouvelles testées dans ce sondage ont généralement été fiables, en fournissant des renseignements sur la guerre contre le terrorisme, avec les nouvelles canadiennes à la télévision en tête pour l'utilisation et la fiabilité.

#### 13.1 Utilisation des médias

**Bien que les Canadiens utilisent des sources d'information multiples, la plus grande proportion des téléspectateurs utilise les nouvelles canadiennes à la télévision, suivies par la lecture des journaux.**

Considérant l'utilisation de la presse, on a demandé à certaines personnes de donner une valeur à la quantité d'information qu'ils reçoivent des différentes sources, « 1 » représentant aucune information et « 7 », beaucoup d'information. Les nouvelles canadiennes à la télévision ont reçu la moyenne la plus élevée (5,4), indiquant qu'un grand nombre de répondants(es) les ont utilisées. Soixante-dix pour cent des Canadiens ont utilisé les nouvelles canadiennes à la télévision en grand nombre ou en grande quantité, contre 51 p. cent pour les journaux (moyenne de 4,5), 52 p. cent pour la United States' Cable News Network (CNN) (moyenne de 4,4), 34 p. cent pour la radio (moyenne de 3,7) et 19 p. cent pour les sources Internet (moyenne de 2,5).

Utilisation de la presse (%)						
	Résultat moyen	Grande quantité (7)	Grand nombre (5,6)	Nombre modéré (4)	Quelques informations (2,3)	Pas d'information (1)
Nouvelles de la TV canadienne	5,4	35	35	17	8	2
Journaux	4,5	23	28	20	15	14
CNN	4,4	29	23	13	8	23
Radio	3,7	12	22	22	20	22
Internet	2,5	7	12	10	12	54

*Q.17 À quelle fréquence utilisez-vous ces moyens de communication pour information sur les attentats du 11 septembre et la guerre contre le terrorisme (valeur pondérée entre parenthèses)?*

L'utilisation de sources multiples d'information et le niveau d'utilisation tendent à augmenter avec les niveaux de revenu. Même si on a largement signalé que les Canadiens figurent parmi les citoyens les plus doués de l'Internet au monde, il semble que beaucoup utilisent cette technologie naissante pour autre chose que la consommation des nouvelles, et qu'ils préfèrent se tourner d'abord vers les moyens de communication traditionnels. Cette conclusion est également vraie parmi les jeunes participants dans ce sondage, malgré leur utilisation supérieure à la moyenne de l'Internet comme source d'information.

Les jeunes Canadiens (âgés de 18 à 29 ans) sont beaucoup plus enclins à utiliser beaucoup ou modérément (combinaison de 31 %) l'Internet par rapport à ceux qui sont âgés de 30 à 44 ans (23 %), ou à ceux qui sont âgés de 45 à 60 ans (17 %). Mais les jeunes Canadiens sont encore beaucoup plus enclins à utiliser la télévision canadienne (combinaison de 70 %) et les journaux (51 %) que l'Internet.

La télévision attire le plus grand nombre de Canadiens en franchissant les limites du revenu. Quand il s'agit de la consommation des nouvelles canadiennes à la télévision, les Canadiens à faible revenu (ceux dont le revenu familial annuel est inférieur à 30 000 \$) sont plus enclins à utiliser beaucoup ces sources (37 %) que ceux dont le revenu est élevé (30 % des Canadiens dont le revenu familial annuel est de 70 000 \$ ou plus). L'utilisation de la télévision est dirigée par les Canadiens d'âge moyen de 45 à 59 ans, beaucoup plus enclins à utiliser énormément les nouvelles canadiennes à la télévision (40 %) que la CNN (27 %), les journaux (26 %) ou la radio (13 %).

Les Canadiens à revenu élevé sont plus enclins à utiliser énormément les journaux (26 %) que les Canadiens à faible revenu (21 %).

Trente pour cent des Canadiens à faible revenu ne reçoivent pas d'information du tout de la radio, contre 16 p. cent des Canadiens à revenu élevé. Presque deux fois plus de Canadiens à faible revenu (65 %) que de Canadiens à revenu élevé (38 %) n'obtiendraient aucune information par les moyens de communication d'Internet, alors que 10 p. cent seulement des Canadiens à revenu élevé utilisent beaucoup l'Internet.

Les Canadiens qui craignent le plus qu'un attentat terroriste sur ce pays ne soit imminent sont plus susceptibles d'être des utilisateurs avides de médias que ceux qui croient qu'un tel attentat est improbable. Ils sont plus susceptibles d'utiliser beaucoup les nouvelles de la télévision (44 %) que la CNN (40 %), les journaux (29 %) et la radio (18 %). Par comparaison, les Canadiens qui croient qu'un attentat terroriste ici est improbable utilisent beaucoup les nouvelles de la télévision (37 %), de la CNN (34 %), des journaux (26 %) et de la radio (12 %).

Les Canadiens francophones sont plus susceptibles de recevoir beaucoup d'information des journaux (28 %) et de la télévision canadienne (50 %) que les anglophones (21 % et 30 % respectivement). Les francophones et les anglophones reçoivent beaucoup d'information de la radio (13 % et 12 % respectivement) et l'Internet (6 % et 7 %) en nombres à peu près égaux.

Les Canadiens croient que tous les moyens de communication qu'ils utilisent sont généralement fiables, les nouvelles canadiennes à la télévision et la CNN étant considérées légèrement plus fiables que les journaux et la radio.

### 13.2 Fiabilité des médias

**La CNN, mais aussi les nouvelles canadiennes à la télévision, sont considérées comme les moyens de communication les plus fiables.**

Pour mesurer la fiabilité perçue des moyens de communication, on a demandé aux répondants(es) qui ont donné une valeur d'utilisation de quatre ou plus aux divers moyens de communication de classer la fiabilité de certains moyens, « 1 » indiquant « très peu fiable » et « 7 » indiquant « très fiable ». Ces évaluations, avec la moyenne arithmétique de chaque moyen de communication, figurent sur le tableau suivant.

Fiabilité de la presse (%)						
	Résultat moyen	Très fiable (7)	Généralement fiable (5,6)	Modérément fiable (4)	Généralement peu fiable (2,3)	Très peu fiable (1)
Nouvelles de la TV canadienne	5,4	22	50	21	4	1
CNN	5,4	26	44	22	5	1
Journaux	5,1	16	48	29	6	1
Radio	5,1	17	47	29	5	1
Internet	4,9	15	39	33	9	2

*Q.18 Dans quelle mesure considérez-vous ces moyens de communication comme étant fiables (moyenne pondérée entre parenthèses)? (Réponses enregistrées parmi ceux qui ont répondu « 4 » ou plus pour la fréquence à laquelle ils ont utilisé les divers moyens de communication.)*

Ce qui est intéressant, c'est que les Canadiens qui utilisent beaucoup les nouvelles canadiennes à la télévision, la CNN et la radio font également partie de ceux qui sont les plus enclins à considérer ces sources comme étant très peu fiables par rapport aux autres sources. Cela indique que beaucoup de Canadiens ne sont pas enclins à compter sur une

seule source pour toutes leurs nouvelles. Il existe d'autres contrastes intéressants. Les Canadiens qui croient que les journaux sont très fiables sont plus enclins à croire que la radio est très peu fiable, et ceux qui croient que l'Internet est très fiable sont plus enclins à croire que la CNN est très peu fiable.

Les Canadiens de l'Atlantique sont plus enclins à considérer les journaux et les nouvelles canadiennes à la télévision comme étant très fiables (21 % et 32 % respectivement) que les Canadiens du Québec (17 % et 21 %), l'Ontario (17 % et 22 %), les Prairies (15 % et 20 %) et la Colombie-Britannique (15 % et 18 %).

Généralement, plus leur niveau d'instruction est élevé, plus les Canadiens deviennent sceptiques sur la fiabilité d'un moyen de communication. Les Canadiens qui ont fait des études universitaires sont plus enclins à considérer la CNN comme étant une source d'information très fiable (22 %) contre l'Internet (17 %), la télévision canadienne (16 %), et les journaux et la radio (14 % pour chaque). Plus de Canadiens ayant moins qu'un diplôme d'école secondaire considèrent que la CNN est une source d'information très fiable (38 %) suivie par les nouvelles canadiennes à la télévision (35 %), l'Internet (25 %), les journaux (24 %) et la radio (21%).

Les Canadiens qui font partie des minorités visibles sont aussi plus enclins à considérer que toutes les sources d'information sont très fiables. Ils sont particulièrement enclins à faire confiance à la CNN (30 %), suivie de la télévision canadienne (26 %), de la radio (22 %), de l'Internet (22 %) et des journaux (19 %). Les Canadiens qui n'appartiennent pas aux groupes des minorités visibles sont enclins à faire confiance à la CNN (25 %), suivie de la télévision canadienne (21 %), de la radio (15 %), des journaux (15 %) et de l'Internet (13 %).

Les Canadiens qui croient encore qu'un attentat terroriste sur ce pays est imminent sont très enclins à considérer la CNN comme étant une source de nouvelles très fiable (36 %), par rapport aux nouvelles canadiennes à la télévision (26 %), à l'Internet (24 %), aux journaux (20 %) et à la radio (19 %).

## 14.0 La réaction du gouvernement aux événements du 11 septembre

Une grande couverture de l'actualité nationale, après les attentats terroristes du 11 septembre, s'est concentrée sur les défauts de sécurité et l'état de préparation militaire du Canada devant les menaces posées par les groupes terroristes internationaux. Pour tester les attitudes à l'égard de la réaction du gouvernement fédéral aux attentats du 11 septembre, on a demandé aux Canadiens de classer la performance du gouvernement dans quatre secteurs de politique, avec « 7 » indiquant « Excellent », « 1 » indiquant « Médiocre » et « 4 » exprimant une évaluation neutre. En plus des pourcentages, une moyenne arithmétique d'évaluation a également été produite pour utilisation dans l'analyse.

Malgré les observations négatives dans les médias et ailleurs, les Canadiens sont généralement satisfaits de la manière dont le gouvernement a représenté le Canada à l'étranger après le 11 septembre 2001, particulièrement en favorisant de bonnes relations avec les États-Unis. Les Canadiens ne sont pas tout à fait aussi satisfaits de la manière dont on gère les questions de la sécurité nationale, et c'est le seul des quatre secteurs de politique testés où une majorité absolue des Canadiens n'a pas une impression positive des initiatives du gouvernement fédéral.

Les résultats ont également révélé que les Canadiens sont généralement satisfaits des priorités du gouvernement pour les affaires étrangères et sa réaction aux attentats terroristes de 11 septembre. De plus, les résultats ont révélé que le criticisme dont le gouvernement a fait l'objet dans les médias, sur sa contribution à la guerre contre le terrorisme, n'a pas été partagé par la majorité des Canadiens. Mais les résultats ont également indiqué que les Canadiens sont moins satisfaits de la manière dont on gère la sécurité que de la manière dont on gère les initiatives et les engagements internationaux.

Les différences démographiques sont plus susceptibles d'affecter l'évaluation de la réaction du gouvernement par les Canadiens dans ces secteurs, que leurs attitudes sur les autres questions. En particulier, les minorités visibles, les femmes et les jeunes Canadiens sont plus enclins à avoir une impression favorable de la performance du gouvernement dans les quatre secteurs testés. Toutefois, les Canadiens ayant les revenus et les niveaux d'instruction les plus élevés sont généralement moins enclins à avoir un point de vue positif de la performance du gouvernement dans ces secteurs.

Les impressions positives de la performance du gouvernement sur les questions de politique extérieure sont aussi affectées quelque peu selon la région. Comme l'indique le tableau suivant, les Canadiens de l'Atlantique et les Québécois sont plus enclins à être satisfaits de la performance du gouvernement dans ces secteurs que les résidents de la Colombie-Britannique et, dans une moindre mesure, des Prairies.

Évaluation de la performance du gouvernement fédéral selon la région (% « Excellent », « Bon », et moyenne arithmétique)																		
	Canada			C.-B			Prairies			Ontario			Québec			Atlantique		
	Excellent	Bon	Moyenne	Excellent	Bon	Moyenne	Excellent	Bon	Moyenne	Excellent	Bon	Moyenne	Excellent	Bon	Moyenne	Excellent	Bon	Moyenne
Représentation du Canada sur la scène internationale	12 %	40 %	4,5	10 %	40 %	4,3	8 %	41 %	4,4	12 %	41 %	4,4	12 %	41 %	4,6	22 %	41 %	5,0
Bonnes relations avec les États-Unis	24	47	5,2	15	49	5,0	20	50	5,1	20	44	5,0	34	46	5,6	30	49	5,6
Aide étrangère et humanitaire	12	40	4,7	9	39	4,7	11	37	4,6	13	38	4,8	11	45	4,6	18	37	5,0
Protection de la sécurité nationale	10	39	4,4	5	34	4,1	7	30	4,3	7	38	4,2	16	44	4,8	16	42	4,8

#### 14.1 Représentation du Canada sur la scène internationale

**La majorité des Canadiens pensent que le gouvernement a fait un bon travail en représentant le Canada sur la scène internationale.**

En général, les Canadiens sont enclins à avoir une impression somme toute positive de la manière dont le gouvernement a représenté le pays sur la scène internationale, avec 40 p. cent déclarant que la performance du gouvernement a été bonne et 12 p. cent disant qu'elle a été excellente.

Un peu plus du quart des Canadiens (26 %), cependant, disent que le gouvernement n'a été ni bon ni médiocre en représentant nos intérêts sur la scène internationale. Parmi ces Canadiens, 34 p. cent ont aussi une opinion neutre sur la performance du gouvernement en général. Six pour cent seulement des Canadiens disent que le gouvernement a fait un travail médiocre en représentant le pays sur la scène internationale.

<b>Représentation du Canada sur la scène internationale (%)</b>	
Excellent (7)	12
Bon (5,6)	40
Ni l'un ni l'autre (4)	26
Insuffisant (2,3)	15
Médiocre (1)	6
<b>Moyenne arithmétique</b>	<b>4,5</b>
<i>Q. 19 a Comment évalueriez-vous la performance du gouvernement sur la scène internationale?</i>	

Les Canadiens sont moins enclins à avoir des impressions positives sur la performance du gouvernement sur la scène internationale, à mesure que leurs niveaux de revenu et d'instruction augmentent. Par exemple, 22 p. cent des Canadiens ayant une instruction inférieure à l'école secondaire disent que le gouvernement fait un excellent travail en représentant le Canada sur la scène internationale. Le nombre de Canadiens qui déclarent que le gouvernement fait un excellent travail tombe à sept pour cent parmi ceux qui ont fait quelques études universitaires (7 %).

Dans le même ordre d'idées, 17 p. cent de ceux dont le revenu familial est inférieur à 30 000 \$ par an disent qu'il fait un excellent travail en représentant le Canada sur la scène internationale, mais ce chiffre tombe à cinq pour cent parmi ceux dont le revenu familial annuel est supérieur à 70 000 \$.

Les minorités visibles ont aussi plus tendance (14 %) que les autres Canadiens (10 %) à dire que le gouvernement fait un excellent travail sur la scène internationale. Par ailleurs, les femmes (moyenne de 4,6) ont plus tendance que les hommes (4,4 %) à avoir des impressions positives sur la manière dont le gouvernement traite les questions internationales.

## **14.2 Relations avec les États-Unis**

### **Sept Canadiens sur dix ont une opinion positive sur le travail que le gouvernement canadien a fait en maintenant de bonnes relations avec les États-Unis.**

Ce qui est intéressant, c'est que les Canadiens donnent au gouvernement fédéral sa meilleure évaluation pour le maintien de bonnes relations avec les États-Unis (24 % disant « Excellent », 47 % disant « Bon »). On pourrait interpréter cela comme une approbation de l'appui du Canada pour son voisin du Sud au lendemain des attentats terroristes du 11 septembre, mais on peut certainement aussi considérer cela comme une acceptation de



l'idée que les intérêts de la sécurité du Canada sont en train de s'entremêler avec ceux des États-Unis.

<b>Relations avec les États-Unis (%)</b>	
Excellent (7)	24
Bon (5,6)	47
Ni l'un ni l'autre (4)	17
Insuffisant (2,3)	9
Médiocre (1)	3
<b>Moyenne arithmétique</b>	<b>5,2</b>
<i>Q. 19 b Comment évalueriez-vous la performance du gouvernement dans le maintien de bonnes relations entre le Canada et les États-Unis?</i>	

Seulement 12 p. cent des Canadiens ont des impressions négatives sur la performance du gouvernement dans le maintien de bonnes relations avec les États-Unis, et 17 p. cent seulement ont une impression neutre sur la manière dont le gouvernement traite ces questions. C'est également le seul secteur des affaires internationales où la moyenne de l'évaluation de la performance du gouvernement est clairement en territoire positif avec une moyenne de 5,2.

Les impressions positives des Canadiens sur la manière dont le gouvernement maintient les relations avec les États-Unis baissent à mesure que le niveau d'instruction augmente, mais l'évaluation moyenne reste toujours supérieure à 5,0 pour tous les niveaux d'instruction. Par exemple, 34 p. cent des Canadiens qui ont une instruction inférieure à l'école secondaire disent que le gouvernement fait un excellent travail dans le maintien de bonnes relations avec les États-Unis, contre 17 p. cent des Canadiens qui ont un diplôme universitaire (17 %). Ce résultat est reflété dans le revenu. Par exemple, 30 p. cent des Canadiens dont le revenu familial est inférieur à 30 000 \$ par an disent que le gouvernement fait un excellent travail dans le maintien de bonnes relations avec les États-Unis, mais ce chiffre tombe à 16 p. cent dans les ménages plus fortunés.

Les jeunes Canadiens sont aussi plus enclins à avoir un point de vue positif sur la manière dont le gouvernement maintient les relations avec les États-Unis, ceux qui ont de 18 à 29 ans affectant une note d'évaluation de 5,5, contre 5,1 qu'attribuent ceux qui ont 60 ans et plus.

Les minorités visibles ont plus tendance (32 %) que les autres Canadiens (22%) à dire que le gouvernement fait un excellent travail dans le maintien de bonnes relations avec les États-Unis. Les femmes (26 %) ont plus tendance que les hommes (22%) à dire que le gouvernement fait un excellent travail sur les relations avec les États-Unis, et les

francophones (34 %) sont plus enclins que les anglophones (21 %) à avoir une excellente opinion.

### 14.3 Aide étrangère et humanitaire

**La majorité des Canadiens (52 %) accordent une bonne note à la manière dont le gouvernement fédéral gère l'aide étrangère et humanitaire.**

Pour la manière dont le gouvernement fédéral gère l'aide étrangère et humanitaire au lendemain des attentats du 11 septembre, la majorité des Canadiens (52 %) accordent une bonne évaluation (12 % « Excellente » et 40 % « Bonne ») et une moyenne d'évaluation de 4,7 alors que 13 p. cent seulement donnent au gouvernement fédéral une évaluation négative. Trois Canadiens sur dix (29 %) disent que la performance du gouvernement dans l'amélioration de l'aide étrangère aux pays en développement n'a été ni bonne ni mauvaise. Cette question fournit le plus grand nombre de Canadiens qui ont une opinion neutre sur la performance du gouvernement parmi tous les secteurs d'intérêt où on a demandé des opinions.

<b>L'aide étrangère et humanitaire</b>	
Excellent (7)	12
Bon (5,6)	40
Ni l'un ni l'autre (4)	29
Insuffisant (2,3)	10
Médiocre (1)	3
<b>Moyenne arithmétique</b>	<b>4.7</b>
<i>Q.19 c Comment évalueriez-vous la performance du gouvernement dans l'amélioration de l'aide étrangère et humanitaire aux pays en développement?</i>	

Il n'est pas surprenant que les Canadiens faisant partie des minorités visibles soient deux fois plus enclins (20 %) que les autres Canadiens (10 %) à dire que le gouvernement fait un excellent travail dans la gestion de l'aide humanitaire. Les minorités visibles ont aussi une opinion généralement plus positive (moyenne de 5,0) que les autres Canadiens (4.7) des politiques du gouvernement sur l'aide.

Les Canadiens d'âge moyen et de classe moyenne sont très enclins à approuver la performance du gouvernement sur l'aide étrangère. Les Canadiens âgés de 30 à 44 ans sont très enclins à avoir des impressions positives sur les politiques du gouvernement

concernant l'aide humanitaire, avec une moyenne d'évaluation de 4,9, contre 4,7 pour ceux qui sont âgés de 18 à 29 ans et de 45 à 59 ans.

Les Canadiens dont le revenu familial se situe entre 30 000 et 50 000 \$ par an sont légèrement plus enclins à avoir une impression positive pour les politiques du gouvernement sur l'aide étrangère (moyenne de 4,9) par rapport à ceux dont le revenu familial annuel est supérieur à 70 000 \$ (moyenne de 4,6). La proportion de ceux qui disent que le gouvernement fait un excellent travail sur l'aide étrangère, cependant, baisse à mesure que le revenu augmente.

#### 14.4 Sécurité nationale

##### **Presque la moitié des Canadiens (49 %) ont une bonne opinion de la manière dont le gouvernement gère les questions concernant la sécurité nationale.**

Sur les quatre secteurs testés, celui de la sécurité nationale est le seul où une majorité absolue des Canadiens n'ont pas des impressions généralement favorables sur la performance du gouvernement. Cela ne veut pas dire que les Canadiens voient d'un mauvais oeil la performance du gouvernement dans ce secteur. Les Canadiens sont plus que deux fois plus enclins à avoir des impressions positives sur la manière dont le gouvernement gère la sécurité nationale (49 %) que des impressions négatives (22 %) ou une opinion neutre (24 %). Par ailleurs, le gouvernement fédéral obtient une note d'évaluation neutre de 4,4.

<b>Sécurité nationale (%)</b>	
Excellent (7)	10
Bon (5,6)	39
Ni l'un ni l'autre (4)	24
Insuffisant (2,3)	13
Médiocre (1)	9
<b>Moyenne arithmétique</b>	<b>4,4</b>
<i>Q.19 d Comment évalueriez-vous la performance du gouvernement dans la protection de la sécurité nationale?</i>	

Il n'est pas surprenant que ceux qui croient qu'un attentat terroriste sur le sol canadien est très probable aient les impressions les plus négatives de la manière dont le gouvernement gère les questions concernant la sécurité nationale, avec 23 p. cent disant que le gouvernement fait un travail médiocre et une moyenne d'évaluation de 3,7. Par ailleurs, les Canadiens qui pensent que le pays est beaucoup plus faible à cause de l'immigration sont

très enclins à dire que le gouvernement fait un travail médiocre en protégeant la sécurité nationale (26 %), lui donnant une moyenne d'évaluation de 3,9.

Quant aux autres secteurs de politique étrangère, les Canadiens sont de moins en moins enclins à avoir des impressions positives de la performance du gouvernement sur la sécurité nationale, à mesure que leur revenu et leur niveau d'instruction augmentent. Par exemple, 19 p. cent des Canadiens qui n'ont pas terminé l'école secondaire disent que le gouvernement fait un excellent travail, par rapport à ceux qui ont un diplôme universitaire (4 %).

Seize pour cent des Canadiens qui ont un revenu inférieur à 30 000 \$ par an disent que le gouvernement fait un excellent travail sur la sécurité nationale, pour une moyenne d'évaluation de 4,7, contre ceux dont le revenu familial annuel dépasse 70 000 \$ (5 %, moyenne de 4,0).

Les minorités visibles (16 %), les femmes (12 %) et les francophones (16 %) sont aussi plus enclins à dire que le gouvernement fait un excellent travail sur la sécurité nationale que les Canadiens qui ne font pas partie des minorités visibles (8 %), les hommes (7 %), et les anglophones (8 %).

**Questionnaire**

**Enquête sur la cohésion sociale –  
Ébauche 10 – Ébauche de la version de terrain – Le 30 novembre 2001  
PN5063**

Bonjour/Bonsoir. Je m'appelle ( \_\_\_\_\_ ) et représente le Groupe de recherches Environics Limité. Nous effectuons une enquête au nom du gouvernement canadien pour en apprendre davantage sur ce que les Canadiens pensent à propos de questions d'actualité importantes aux plans culturel et social. Veuillez avoir l'assurance que nous ne cherchons ni à vous vendre quoique ce soit ni à solliciter votre appui. Vos réponses demeureront strictement confidentielles.

Nous choisissons au hasard des numéros de téléphone, puis nous sélectionnons une personne pour l'interview. Pourrais-je parler à la personne de votre foyer, âgée de 18 ans et plus, qui a célébré son anniversaire le plus récemment? Est-ce vous? **(SINON, DEMANDEZ À PARLER À CETTE PERSONNE ET RECOMMENCEZ.)**

Pouvons-nous commencer ? **(SI NON DISPONIBLE, DEMANDEZ :)** Quel est le moment qui conviendrait le mieux pour rappeler ?

Heure : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Est-ce que vous ou une autre personne dans votre foyer travaille pour l'un ou l'autre des types d'organisations suivants : une agence de publicité ou une firme d'études de marché, les médias, le gouvernement du Canada ou un élu ?

Oui **(REMERCIEZ ET TERMINEZ.)**

Non **(CONTINUEZ.)**

1. Si vous considérez l'ensemble de la situation économique du Canada, diriez-vous que vous êtes... ? **[LISEZ.]**

01 – Très inquiet(iète)

02 – Inquiet(iète)

03 – Pas très inquiet(iète)

04 – Ou pas du tout inquiet(iète) ? .....

99 – SP/ND

2. De façon générale, comment évalueriez-vous la performance du gouvernement du Canada ? Veuillez utiliser un chiffre variant de 1 à 7, où 1 signifie médiocre, 7 signifie excellente et le chiffre du milieu 4 signifie ni bonne ni mauvaise ? **[NE LISEZ PAS.]**

01 – Médiocre

02

03

04 – Ni médiocre ni excellente

05

06

07 – Excellente

99 – SP/ND

3. Si vous réfléchissez aux questions auxquelles le Canada fait face aujourd'hui, quelle serait la priorité à laquelle le gouvernement du Canada devrait accorder le plus d'attention selon vous ? **[NE LISEZ PAS – CODEZ UNE SEULE RÉPONSE.]**

- 01 – Questions autochtones
- 02 – Agriculture/Exploitation agricole
- 03 – Compagnies aériennes
- 04 – Défense nationale/Sécurité/Protéger les frontières
- 05 – Forces armées/Activité militaire
- 06 – Dollar canadien
- 07 – Criminalité/Violence
- 08 – Déficit/Dette/Dépenses publiques
- 09 – Économie (en général)
- 10 – Éducation/Écoles
- 11 – Environnement/Pollution
- 12 – Immigration/Réfugiés
- 13 – Innovation/Technologie
- 14 – Emplois/Chômage
- 15 – Système de justice- Loi sur les jeunes contrevenants, peine de mort
- 16 – Assurance-maladie/Soins de santé
- 17 – Unité nationale/Avenir du Québec
- 18 – Droits/Conflits dans la pêche autochtone
- 19 – Pauvreté/Les démunis/L'aide sociale/Les sans-abri
- 20 – Services sociaux – pensions/garderies/logement
- 21 – Marché boursier
- 22 – Impôts/Réforme fiscale/TPS (en général)
- 23 – Terrorisme
- 24 – Commerce international/Libre-échange/ALENA/Commerce mondial
- 25 – Aucune
- 26 – Autre (Précisez :) \_\_\_\_\_
- 99 – SP/ND

**À présent, je vais vous poser quelques questions au sujet de l'immigration au Canada.**

4. À votre avis, avez-vous le sentiment qu'il y a trop, trop peu ou un nombre correct d'immigrants qui entrent au Canada ? **[NE LISEZ PAS.]**,

- 01 – Trop
- 02 – Trop peu
- 03 – Un nombre à peu près correct
- 99 – SP/ND

5. Le fait que nous acceptons des immigrants provenant d'origines culturelles diverses rend-il notre propre culture canadienne beaucoup plus forte, plus forte, ni plus forte ni plus faible, plus faible ou beaucoup plus faible ? **[NE LISEZ PAS.]**

- 01 – Beaucoup plus faible
- 02 – Plus faible
- 03 – Ni plus faible ni plus forte
- 04 – Plus forte

05 – Beaucoup plus forte  
99 – SP/ND

**(MOITIÉ DE L'ÉCHANTILLON POUR Q.6 ET Q.7 - LES RÉPONDANTS(ES) RÉPONDENT SOIT À Q.6 SOIT À Q.7. UNIQUEMENT.)**

6. De façon générale, quel effet est-ce que l'immigration au pays a dans votre collectivité ? S'agit-il d'un effet... **[LISEZ.]**

01 – Très positif  
02 – Plutôt positif  
03 – Ni positif ni négatif  
04 – Plutôt négatif  
05 – Très négatif  
99 – SP/ND

7. Au cours des dernières semaines, avez-vous entendu ou lu quelque chose au sujet des modifications proposées à la loi sur l'immigration au Canada ? **[NE LISEZ PAS.]**

01 – Oui  
02 – Non  
99 - SP/ND

**SI 01 - PASSEZ À 8; SI 02 OU 99 SAUTEZ À 9.**

8. À votre connaissance, quel est le l'élément principal de ces modifications ? **[CODEZ LA PREMIÈRE MENTION SEULEMENT.]**

01 – PREMIÈRE MENTION - PRÉCISEZ : \_\_\_\_\_  
99 - SP/ND

**Changeons de propos...**

9. Si vous réfléchissez à la sécurité de votre personne, vous pensez-vous plus en sécurité, moins en sécurité ou à peu près autant en sécurité qu'il y a un an ? **[NE LISEZ PAS.]**

01 – Plus en sécurité  
02 – Moins en sécurité  
03 – À peu près autant en sécurité  
99 – SP/ND

**Passons à un autre sujet...**

10. Pour chacun des énoncés suivants, pouvez-vous s'il vous plaît m'indiquer si vous êtes fortement en accord, modérément en accord, modérément en désaccord ou fortement en désaccord ? Ainsi, ... ?

**(POSEZ À UNE MOITIÉ DE L'ÉCHANTILLON SOIT a) OU b) – EFFECTUEZ UNE ROTATION.)**



- a) Notre société multiculturelle est une des assises de la culture canadienne.
- b) Notre société multiculturelle est source de fierté pour les Canadiens.

- 01 – Fortement d'accord
- 02 – Modérément d'accord
- 03 – Modérément en désaccord
- 04 – Fortement en désaccord
- 99 – SP/ND

**[LISEZ – VARIEZ L'ORDRE DE FAÇON ALÉATOIRE – POSEZ À LA MOITIÉ DE L'ÉCHANTILLON – SOIT c) OU j), SOIT d) OU k), SOIT e) OU f), SOIT h) OU l), SOIT i) OU m). LA MOITIÉ DES RÉPONDANTS(ES) RÉPONDONT À g). SUIVEZ L'ORDRE DANS LEQUEL LES PERSONNES RÉPONDENT AUX QUESTIONS.]**

- c) J'ai le sentiment d'être personnellement libre de dire tout ce que je veux au sujet du gouvernement ici au Canada.
- d) Le Canada change trop rapidement en raison de toutes les minorités qu'on retrouve maintenant ici.
- e) La discrimination envers les non blancs est un problème au Canada.
- f) Je me sens à l'aise dans les situations sociales avec des personnes de races différentes.
- g) La discrimination envers les blancs est un problème au Canada.
- h) On accommode difficilement des gens appartenant à des cultures et des groupes ethniques différents dans nos écoles.
- i) Les Canadiens qui sont nés dans des pays différents ne devraient pas avoir les mêmes droits et privilèges que ceux et celles qui sont nés au Canada.
- j) Pour être acceptés comme membre de la société canadienne à part entière, les personnes des minorités culturelles doivent abandonner les parties de leurs préceptes religieux et de leurs particularités culturelles qui peuvent entrer en conflit avec les normes canadiennes.
- k) Les personnes appartenant à des groupes ethniques et culturels différents enrichissent la vie culturelle du Canada.
- l) Les écoles où il y a des étudiants provenant d'origines ethniques différentes vivent une expérience éducative plus enrichissante.
- m) La discrimination fondée sur la religion est un problème au Canada.

**[EFFECTUEZ UNE ROTATION – POSEZ AUX RÉPONDANTS SOIT Q11 OU Q12.]**

11. Le racisme est l'existence d'attitudes et des gestes conduisant à la discrimination envers des individus ou des groupes fondée sur leur race ou leur groupe ethnique. Pensez-vous que le problème du racisme au Canada s'améliore ou qu'il empire ? Veuillez situer votre réponse sur une échelle à 7 paliers où « 1 » signifie que la situation du racisme se détériore beaucoup, « 7 » que la situation du racisme s'améliore beaucoup et « 4 » que la situation du racisme n'est ni pire ni meilleure. **[NE LISEZ PAS.]**

- 01 – Se détériore beaucoup
- 02 – Se détériore
- 03 – Se détériore quelque peu
- 04 – Aucun changement
- 05 – S'améliore quelque peu
- 06 – S'améliore
- 07 – S'améliore beaucoup
- 99 – SP/ND

12. Si vous réfléchissez à vos proches amis, combien d'entre eux appartiennent à un groupe ethnique ou culturel différent du vôtre ? **[LISEZ.]**

- 01 – Tous
- 02 – La plupart d'entre eux
- 03 – Environ la moitié d'entre eux
- 04 – Quelques uns
- 05 – Aucun

**RÉPONSES DONNÉES VOLONTAIREMENT.**

- 06 – N'a pas d'ami proche au Canada
- 99 – SP/ND

13. Dans l'ensemble, qu'est-ce qui devrait être davantage prioritaire pour le Canada : **[ROTATION]** encourager l'ensemble des Canadiens à s'efforcer d'accepter les groupes minoritaires, leurs coutumes et leurs langues ou **[ROTATION]** encourager les minorités à s'efforcer de changer pour ressembler davantage aux Canadiens ? **[NE LISEZ PAS.]**

- 01 – Encourager l'ensemble des Canadiens à s'efforcer d'accepter les groupes minoritaires, leurs coutumes et leurs langues;
- 02 – Encourager les minorités à s'efforcer de changer pour ressembler davantage aux Canadiens.
- 03 – Ni l'un ni l'autre
- 99 - SP/ND

**[POSEZ TOUTES À 2/3 DE L'ÉCHANTILLON.]**

14. Êtes-vous fortement en accord, modérément en accord, modérément en désaccord ou fortement en désaccord avec les énoncés suivants ? **[LISEZ.]**

a) Le gouvernement du Canada a un rôle important à jouer pour contrer le racisme et promouvoir une meilleure compréhension entre les cultures.

- 01 – Fortement en accord
- 02 – Modérément en accord
- 03 – Modérément en désaccord
- 04 – Fortement en désaccord
- 99 – SP/ND

**[LISEZ ET EFFECTUEZ UNE ROTATION DE b) et c) SEULEMENT.]**

- b) Il est clair que les Canadiens d'origine musulmane ne soutiennent **PAS** le terrorisme international.
- c) Je m'inquiète de ce que les gens d'origine arabe ou musulmane au Canada puissent devenir la cible de racisme ou d'attaques personnelles à la suite des attentats terroristes de septembre.

15. Pensez-vous qu'il est très, quelque peu, pas très ou pas du tout probable que le Canada soit victime d'un attentat terroriste au cours des deux prochaines années ? **[NE LISEZ PAS.]**

- 01 – Très probable

- 02 – Quelque peu probable
- 03 – Pas très probable
- 04 – Pas du tout probable
- 99 – SP/ND

16. La Charte canadienne des droits et libertés garantit un certain nombre de droits et de libertés se justifiant dans une société libre et démocratique. Est-ce que la menace du terrorisme et le besoin de le combattre justifient fortement, justifient quelque peu, ou ne justifient pas du tout que l'on limite l'étendue des droits et des libertés suivants ? Ainsi... ?

**[LISEZ – VARIEZ L'ORDRE DE FAÇON ALÉATOIRE – POSEZ À LA MOITIÉ DE L'ÉCHANTILLON – VARIEZ DE FAÇON ALÉATOIRE – EN PREMIER POSEZ SOIT a) OU d); SOIT b) OU c). EN DEUXIÈME POSEZ SOIT e) OU f); g) SERA POSÉ À LA MOITIÉ DE L'ÉCHANTILLON. SUIVEZ L'ORDRE DANS LEQUEL LES PERSONNES RÉPONDENT AUX QUESTIONS.]**

a) La liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression, y compris la liberté de presse ?

- 01 – Justifient fortement
- 02 – Justifient quelque peu
- 03 – Ne justifient pas

**RÉPONSES DONNÉES VOLONTAIREMENT SEULEMENT.**

- 04 – Tout dépend
- 05 – Ne peuvent jamais se justifier
- 99 - SP/ND

b) La liberté d'association (e.g. : le droit d'appartenir à des groupes ou organisations de votre choix) ?

c) La liberté de rassemblement paisible (e.g. : le droit de se rassembler pour une manifestation paisible) ?

d) La liberté de conscience et de religion ?

e) Le droit d'être à l'abri de fouilles et de saisies déraisonnables ?

f) Le droit de ne pouvoir être détenu ou emprisonné de façon arbitraire ?

g) Le droit à recevoir une protection égale et des avantages égaux issus de la loi sans discrimination ?

17. Il y a eu beaucoup d'information au sujet des attentats terroristes du 11 septembre et de la guerre contre le terrorisme qui a suivi. Veuillez me dire à quelle fréquence vous avez utilisé les sources d'information suivantes en vous servant d'un chiffre variant de 1 à 7, où « 1 » signifie que vous n'avez obtenu aucune information, « 7 » que vous avez obtenu beaucoup d'information et « 4 » signifie que vous avez obtenu modérément de l'information en provenance de cette source. Ainsi,... ? **[LISEZ ET EFFECTUEZ UNE ROTATION – NOTEZ LES DIRECTIVES ADDITIONNELLES POUR LES RÉPONSES DE 4 OU PLUS.]**

a) Journaux

- 01 – Aucune information provenant de cette source
- 02 –
- 03 --
- 04 – Une quantité modérée d'information
- 05 –

**POSEZ Q.18.**  
**POSEZ Q.18.**

06 – **POSEZ Q.18.**  
07 – Beaucoup d'information provenant de cette source **POSEZ Q.18.**

- b) Nouvelles canadiennes à la télévision
- c) CNN
- d) Radio
- e) Internet (en général)

18. Sur une échelle à 7 paliers où « 1 » signifie que vous considérez que cette source d'information est très peu fiable, « 7 » qu'elle est très fiable et « 4 » qu'elle est modérément fiable, à quel point considérez-vous cette source d'information fiable ?

- 01 – Source d'information très peu fiable
- 02 -
- 03 -
- 04 – Modérément fiable
- 05 -
- 06 -
- 07 - Source d'information très fiable
- 99 – SP/ND

19. Le gouvernement du Canada a posé un certain nombre de gestes à la suite des événements du 11 septembre. Comment évalueriez-vous la performance du gouvernement du Canada dans chacun des domaines suivants ? Veuillez utiliser une échelle à 7 paliers où « 1 » signifie médiocre, « 7 » signifie excellente et où la valeur médiane « 4 » signifie ni bonne ni mauvaise. **[POSEZ À LA MOITIÉ DE L'ÉCHANTILLON – LISEZ ET VARIEZ L'ORDRE DE FAÇON ALÉATOIRE.]**

a) Représenter le Canada sur la scène internationale.

- 01 – Médiocre
- 02
- 03
- 04 – Ni l'un ni l'autre
- 05
- 06
- 07 – Excellente
- 99 – SP/ND

- b) Maintenir de bonnes relations entre le Canada et les États-Unis.
- c) Améliorer l'aide étrangère et humanitaire aux pays en développement.
- d) Protéger la sécurité nationale.

#### **QUESTIONS DÉMOGRAPHIQUES**

À présent, j'aimerais vous poser quelques questions sur vous et votre foyer. Veuillez avoir l'assurance que toutes vos réponses demeureront strictement anonymes et absolument confidentielles.

20. Quel est le niveau de scolarité le plus élevé que vous avez atteint ? **[NE LISEZ PAS – CHOISISSEZ UNE SEULE RÉPONSE.]**

- 01 - Une partie du niveau primaire (1<sup>ière</sup> – 6<sup>e</sup> années)
- 02 - Niveau primaire complété (7<sup>e</sup> ou 8<sup>e</sup> année)
- 03 - Une partie du niveau secondaire (9<sup>e</sup> – 11<sup>e</sup> années)
- 04 - Niveau secondaire complété (12<sup>e</sup> ou 13<sup>e</sup> année)
- 05 - Collège/Institut technique/École de métiers/Études commerciales/Cégep
- 06 - Une partie du niveau universitaire
- 07 - Niveau universitaire complété (Baccalauréat)
- 08 - Études supérieures/Écoles de profession (Maîtrise, Doctorat, etc.)
- 09 - Aucune scolarité

**RÉPONSE DONNÉE VOLONTAIREMENT.**

10 – Ne sait pas/Refus

21. Lequel de ces énoncés décrit-il le mieux votre propre situation d'emploi actuelle ? **[LISEZ.]**

- 01 – Vous travaillez à plein temps
- 02 – Vous travaillez à temps partiel
- 03 – Vous êtes aux études et travaillez **(Posez 22.)**
- 04 – Vous êtes aux études et ne travaillez pas **(Posez 22.)**
- 05 – Vous êtes sans-emploi ou cherchez du travail
- 06 – Vous êtes à la maison à plein temps
- 07 – Vous êtes retraité(e)

**RÉPONSE DONNÉE VOLONTAIREMENT**

08- Pension d'invalidité

22. Êtes-vous présentement aux études à plein temps ou à temps partiel ? **[NE LISEZ PAS.]**

- 01 – Plein temps
- 02 – Temps partiel
- 03 – SP/ND

23. En quelle année êtes-vous né(e) ?

- 01 – PRÉCISEZ \_\_\_\_\_
- 02 – Ne sait pas/Refus

24. Dans quel pays êtes-vous né(e) ? **[NE LISEZ PAS.]**

- 01 – Canada
- 02 – États-Unis **(Posez 25.)**
- 03 – Grande-Bretagne **(Posez 25.)**
- 04 – Autre (PRÉCISEZ : \_\_\_\_\_) **(Posez 25.)**
- 05 – SP/ND

25. En quelle année avez-vous émigré au Canada ? **[NE LISEZ PAS.]**

- 01 - PRÉCISEZ \_\_\_\_\_

02 – Ne sait pas/Refus

26. Quelles étaient les origines ethniques ou culturelles de vos ancêtres ? **[NE SUGGÉREZ PAS, NE LISEZ PAS – CODEZ TOUTES LES RÉPONSES QUI S'APPLIQUENT.]**

01 – Britannique (Anglais, Irlandais, Écossais, Gallois)

02 – Français (France, Québécois, Canadien-français, Acadien, Franco-Manitobain, Franco-Ontarien)

03 – Canadien

04 – Allemand

05 – Italien

06 – Ukrainien

07 – Hollandais

08 – Juif

09 – Polonais

10 – Portugais

11 – Autre origine européenne (e.g. : Russe, Scandinave, Grec)

12 – Autochtone (Indien d'Amérique du Nord, Métis, Inuit, Déné, Mohawk, Crie, etc.)

13 – Chinois (y compris Taiwanais)

14 – Autre origine est-asiatique (e.g. : Japonais, Coréen)

15 – Sud-Est asiatique (e.g. : Vietnamien, Cambodgien, Thaïlandais, Malaisien, Philippin)

16 – Sud-asiatique (e.g. : Indien de l'Est, Sri Lankais, Pakistanais)

17 – Asie centrale/Moyen-Orient/Arabe ou Nord-africain - (e.g. : Turc, Iranien, Kurde, d'Arabie saoudite, Égyptien, Algérien, Marocain)

18 – Africain de la région sub-saharienne (noir)

19 – Sud-américain, Latino-américain, d'Amérique centrale

20 – Indien de l'Ouest (e.g. : NOUVEAU Jamaïcain, Haïtien ou autre Antillais)

21 – Américain

22 – Australien/Néo-zélandais

23 – Autre (**PRÉCISEZ :**) \_\_\_\_\_

24 – SP/ND

27. **SI LE/LA RÉPONDANT(E) DIT SEULEMENT CANADIEN OU AMÉRICAIN À Q26, POSEZ :**  
En plus d'être d'origine canadienne (ou américaine), à quel autre groupe ethnique ou culturel vos ancêtres appartenaient-ils ? **[NE SUGGÉREZ PAS, NE LISEZ PAS – CODEZ TOUTES LES RÉPONSES QUI S'APPLIQUENT.]**

01 – Britannique (Anglais, Irlandais, Écossais, Gallois)

02 – Français (France, Québécois, Canadien-français, Acadien, Franco-Manitobain, Franco-Ontarien)

03 – Canadien

04 – Allemand

05 – Italien

06 – Ukrainien

07 – Hollandais

08 – Juif

09 – Polonais

10 – Portugais

- 11 – Autre origine européenne (e.g. : Russe, Scandinave, Grec)
- 12 – Autochtone (Indien d'Amérique du Nord, Métis, Inuit, Déné, Mohawk, Crie, etc.)
- 13 – Chinois (y compris Taiwanais)
- 14 – Autre origine est-asiatique (e.g. : Japonais, Coréen)
- 15 – Sud-Est asiatique (e.g. : Vietnamien, Cambodgien, Thaïlandais, Malaisien, Philippin)
- 16 – Sud-asiatique (e.g. : Indien de l'Est, Sri Lankais, Pakistanais)
- 17 – Asie centrale/Moyen-Orient/Arabe ou Nord-africain - (e.g. : Turc, Iranien, Kurde, d'Arabie saoudite, Égyptien, Algérien, Marocain)
- 18 – Africain de la région sub-saharienne (noir)
- 19 – Sud-américain, Latino-américain, d'Amérique centrale
  
- 20 – Indien de l'Ouest (e.g. : NOUVEAU Jamaïcain, Haïtien ou autre Antillais)
- 21 – Américain
- 22 – Australien/Néo-zélandais
- 23 – Autre (**PRÉCISEZ :**) \_\_\_\_\_
- 24 – Aucun
- 99 - SP/ND

28. Au Canada, les gens proviennent de différentes origines culturelles et ethniques. Et, pour mieux comprendre les données que nous recueillons, nous aimerions avoir une meilleure idée des origines culturelles/ethniques des répondants(es). Considérez-vous que vous appartenez à une minorité visible ? **[SI LE/LA RÉPONDANT(E) N'EST PAS CERTAIN(E) DE CE QU'EST UNE MINORITÉ VISIBLE, DÉFINISSEZ MINORITÉ VISIBLE COMME ÉTANT LES PERSONNES NON CAUCASIENNES OU NON BLANCHES.]**

- 01 – Oui
- 02 – Non
- 03 – SP/ND

29. Pouvez-vous s'il vous plaît me donner votre statut en matière de citoyenneté ? **[NE LISEZ PAS.]**

- 01 – Citoyen(ne) canadien(ne)
- 02 – Résident(e) permanent(e)
- 03 – Réfugié(e)
- 04 – Autre \_\_\_\_\_
- 05 – Ne sait pas

30. S'il y a lieu, quelle est votre affiliation religieuse ? **[NE LISEZ PAS.]**

- 01 - Catholique (Romain, Grec, Orthodoxe, rite oriental etc.)
- 02 - Protestant (Unis, Anglican, Presbytérien, Baptiste, Mennonite, Témoin de Jéhovah, Adventiste, etc.)
- 03 - Juif
- 04 - Musulman
- 05 - Hindou
- 06 - Bouddhiste
- 07 - Aucun/Athée/Agnostique
- 08 - Autre (**PRÉCISEZ :**) \_\_\_\_\_
- 99 – SP/ND

31. À des fins statistiques seulement, nous avons besoin de renseignements sur vos revenus. Toutes les réponses individuelles demeureront strictement confidentielles. Veuillez s'il vous plaît me dire quelle catégorie correspond au **revenu total de votre foyer** avant impôts pour l'an 2000. **[LISEZ – ENCERCLEZ UNE SEULE RÉPONSE.]**

- 01 – Moins de 10 000 \$
- 02 – 10 001 \$ à 20 000 \$
- 03 – 20 001 \$ à 30 000 \$
- 04 – 30 001 \$ à 40 000 \$
- 05 – 40 001 \$ à 50 000 \$
- 06 – 50 001 \$ à 60 000 \$
- 07 – 60 001 \$ à 70 000 \$
- 08 – 70 001 \$ à 80 000 \$
- 09 – 80 001 \$ à 90 000 \$
- 10 – 90 001 \$ à 100 000 \$
- 11 – 100 000 \$ ou plus
- 12 – Ne sait pas/Refus

Voilà toutes les questions que j'avais à vous poser. Maintenant, au cas où mon superviseur souhaiterait vérifier que j'ai effectué cette entrevue avec vous, puis-je avoir simplement votre prénom ou vos initiales ?

Nom : \_\_\_\_\_

Et, pour m'assurer que j'ai composé le bon numéro, est-ce le **[LISEZ LE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE ET INSCRIVEZ-LE.]**

Si nous avons d'autres questions, pouvons-nous vous rappeler ?

- 01 – Oui
- 02 – Non

Je vous remercie beaucoup de votre participation.

32. NOTEZ LE SEXE... NE LE DEMANDEZ PAS.

- 01 – Masculin
- 02 – Féminin

33. Taille de la collectivité (code-système) :

- 01 – 1 million ou plus
- 02 – 100 mille à un million
- 03 – 25 mille à 100 mille
- 04 – 10 mille à 25 mille
- 05 – 5 mille à 10 mille
- 06 – Moins de 5 mille
- 07 – Ne sait pas/Refus



34. Province de résidence (inscrit dans le système) :

- 01 – Colombie-Britannique
- 02 – Alberta
- 03 – Saskatchewan
- 04 – Manitoba
- 05 – Ontario
- 06 – Québec
- 07 – Nouveau-Brunswick
- 08 – Nouvelle-Écosse
- 09 – Île-du-Prince-Édouard
- 10 – Terre-Neuve

35. Région (RE-CODEZ.)

- 01 – Colombie-Britannique
- 02 – Provinces des Prairies
- 03 – Ontario
- 04 – Québec
- 05 – Canada atlantique

36. Langue de l'entrevue (CODE -SYSTÈME)

- 01 – Français
- 02 – Anglais